



HAL
open science

Paris-Prague à l'heure des présidences de l'Union européenne

Jean-Marc Berthon, Jacques Rupnik

► **To cite this version:**

Jean-Marc Berthon, Jacques Rupnik. Paris-Prague à l'heure des présidences de l'Union européenne. 2008. halshs-01170348

HAL Id: halshs-01170348

<https://shs.hal.science/halshs-01170348>

Submitted on 2 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dialogues sur l'Europe

Sous la direction de
Jacques RUPNIK et
Jean-Marc BERTHON

Dialogues sur l'Europe

Paris-Prague à l'heure des présidences de l'Union européenne

Actes du colloque franco-tchèque « Visions d'Europe »
organisé à Prague, les 26 et 27 mai 2008,
par

l'Université Charles de Prague,
le Sénat du Parlement de la République tchèque,
l'Ambassade de France en République tchèque
avec la collaboration de
Sciences po Paris (CERI),
la Fondation Robert Schuman (Paris) et du
Centre français de recherche en sciences sociales (Prague)

© CEFRES, 2009

Centre français de recherche en sciences sociales,
USR 3138 CNRS-MAEE, Vítězslavská 49, 128 00 Prague 2

1^e édition

Traductions : Alena Gebertová, Guillaume Narguet,
Mathieu Plesiat, Zuzana Tomanová

Maquette et conception graphique : Petr Navrátil

Impression : Blesková tiskárna, s.r.o.
Na Poříčí 9/1074
110 00 Prague 1
www.bleskovatiskarna.cz

ISBN 978-80-86311-19-7

Remerciements

Nous exprimons notre gratitude à Petr Fleischmann, Jaroslav Veis et Lenka Rovná qui ont participé avec nous à la préparation et à l'organisation du colloque dont sont ici publiés les actes.

Nos remerciements vont également à ceux qui les ont assistés et entourés de leurs précieux conseils : Jana Strunecká, Václava Kupová, Thomas Buffin, Magdalena Nováčková, Markéta Žaludová.

Ils vont aux traducteurs : Alena Gebertová, Guillaume Narguet, Mathieu Plesiat, Zuzana Tomanová.

Enfin, nous remercions ceux qui ont permis la publication de ces actes : la directrice du CEFRES Marie-Claude Maurel, Claire Madl et Lenka Kolářová.

SOMMAIRE

Avant-propos	
Jean-Marc Berthon	9
Ouverture	11
Václav Havel	11
Petr Pithart	14
Charles Fries	15
L'Union européenne : avec ou sans finalité ?	19
Jean-Louis Bourlanges	19
Thierry Chopin	26
Petr Pithart	31
Josef Jařab	36
Paul Thibaud	42
Discussion	51
L'Union européenne : quelles politiques communes ?	61
Přemysl Sobotka	61
Alexandr Vondra	63
Jean-Pierre Jouyet	67
Discussion	75
Hubert Haenel	80
Luděk Sefzig	86
Lenka Rovná	90
Discussion	95
L'Union européenne : avec ou sans frontières ?	101
Alain Finkielkraut	103
Adam Černý	108
Jiří Přibáň	110
Daniel Vernet	117
Discussion	120
Dialogue sur les valeurs de l'Europe	131
Václav Havel	132
Bernard Kouchner	134
Karel Schwarzenberg	137
Discussion	140

Postface : « Europe sans barrières » et « Europe qui protège » Jacques Rupnik	145
Présentation des intervenants	159

AVANT-PROPOS

L'ouvrage que vous allez lire est le résultat d'un colloque organisé, les 26 et 27 mai 2008, à l'Université Charles de Prague et au Sénat de la République tchèque. Ce colloque avait pour ambition de confronter les visions française et tchèque de l'avenir de l'Europe.

Appelés à se succéder à la tête du Conseil de l'Union européenne entre le second semestre 2008 et le premier semestre 2009, Paris et Prague, qui au même moment établissaient un « partenariat stratégique », avaient éprouvé le besoin d'échanger leurs points de vue sur les questions de fond de la construction européenne. Quelles sont les finalités du projet européen ? Quelles sont les frontières de l'Europe ? Quelles politiques communes devons-nous mener en priorité ?

Les ministres chargés, dans les deux pays, des affaires étrangères et des questions européennes avaient pris part à cet échange. Afin de rendre compte de la pluralité des visions de l'Europe dans chacun des pays, les organisateurs avaient aussi invité des parlementaires et des intellectuels de premier plan à participer à la discussion. Enfin, le dramaturge et ancien président Václav Havel avait accepté de clôturer la conférence en dialoguant avec Bernard Kouchner et Karel Schwarzenberg sur les « valeurs européennes ».

Organisé par l'ambassade de France à Prague, le Sénat tchèque et l'Université Charles, ce colloque a bénéficié du soutien du gouvernement tchèque, de la Fondation Schuman, de Sciences Po Paris et du Centre de recherche en sciences sociales de Prague (CEFRES), auxquels s'adressent une nouvelle fois nos remerciements. Il s'inscrivait dans la série de débats qu'en cette année 2008 la diplomatie française organisait un peu partout en Europe, avec l'appui du Fonds d'Alembert, instrument du Quai d'Orsay pour renforcer la présence de la France dans le débat d'idées à l'étranger. Il prolongeait aussi l'intense réflexion sur l'Europe menée par les autorités, les universités et la société civile tchèques. Il doit beaucoup à Jacques Rupnik qui, depuis des années, contribue au dialogue entre Paris et Prague.

Les échanges qui eurent lieu dans la capitale tchèque en mai 2008 témoignent de la richesse du débat européen. Ils permirent de dépasser les clichés par lesquels sont trop souvent appréhendées les

positions européennes de la République tchèque et de la France. Enfin, ils illustrent, une nouvelle fois, la densité du dialogue politique et intellectuel entre les deux pays.

Jean-Marc BERTHON

*Conseiller de coopération et d'action culturelle
Ambassade de France en République tchèque*

OUVERTURE

Václav Hampl

Mesdames et messieurs,

Le colloque « Visions d'Europe » que j'ai l'honneur d'inaugurer est pour l'Université Charles le prolongement d'un effort de plusieurs années pour accomplir sa mission académique et sociale et pour devenir le lieu ainsi que l'acteur du débat sur l'orientation de la politique européenne actuelle, qui est étroitement liée au présent de notre pays. Je suis donc heureux de pouvoir vous accueillir à l'Université Charles. Je remercie particulièrement pour leur présence et leur participation active Monsieur le vice-président du Sénat du Parlement de la République tchèque Petr Pithart et les ambassadeurs de France en République tchèque et de République tchèque en France. L'Ambassade de France en République tchèque est par ailleurs depuis un certain nombre d'années un partenaire privilégié de l'Université Charles dans cette action. Il est heureux que nos deux pays, durant les douze prochains mois, aient la possibilité, à l'occasion de la présidence du Conseil de l'Union européenne, d'imprimer leurs idées, leurs valeurs et leurs visions sur la prochaine orientation de l'intégration européenne. Les présidences française et tchèque arrivent alors qu'il semble que l'Union européenne soit parvenue en grande partie à maîtriser avec succès les fluctuations dues à l'élargissement aux pays d'Europe du centre-est et à trouver sous la forme du traité de Lisbonne une issue prometteuse au cercle vicieux des réformes constitutionnelles incessantes. Le moment est donc venu de porter notre attention, jusqu'alors retenue par des questions d'ordre institutionnel et technique, sur le fondement de notre propre relation à l'unification européenne, sur ses sources d'inspirations, sur ses valeurs, sur ses visions politiques, sur ce vers quoi nous souhaiterions que le processus d'intégration se dirige à l'avenir. L'objectif de cette rencontre, qu'honoreront de leur présence des personnes éminentes de la vie politique et intellectuelle, consiste précisément à tenter d'apporter une telle vision.

Le programme est divisé en trois parties qui se concentrent chacune sur une des trois questions de base que nous nous posons au cours de la réflexion sur l'avenir de l'unification européenne. La première est la question de la finalité du processus d'intégration européenne. Ce processus, devrait-il, dans l'évolution de l'Union

européenne en tant que communauté politique, tendre vers une organisation concrète définitive ? L'expérience de l'évolution historique de l'intégration européenne — cela fait maintenant exactement soixante ans que s'est ouvert le Congrès de l'Europe — montre que c'est précisément lorsqu'existait une vision politique claire et courageuse que le processus d'intégration a accompli ses plus grands progrès. L'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale en est l'exemple que nous connaissons le mieux. D'autres fois au contraire, les décisions politiques ont pu être admises justement parce qu'elles ne faisaient aucune référence aux grandes visions sur la finalité de l'intégration européenne. Le traité de Lisbonne est justement un exemple de résultat dans lequel chaque pays membre parvient à projeter sa propre conception de l'orientation future de l'Union européenne. La question que nous nous posons ici à la lumière de l'hétérogénéité actuelle des conceptions sur la finalité de l'Union européenne est donc : le moment est-il venu pour une Europe réunifiée de s'efforcer de trouver et d'accomplir une vision commune de son organisation à venir ?

La deuxième question sur laquelle porte notre rencontre concerne les priorités et la portée de la politique commune de l'Union européenne. Ce thème renvoie au rôle de l'Union comme « fournisseur de services » que les différents États nationaux produisent moins efficacement ou qu'ils ne parviennent plus à fournir dans un monde globalisé. Ce rôle néanmoins ne concerne pas seulement la division des compétences institutionnelles entre l'Union et les pays membres, mais aussi le niveau pratique des priorités proposées dans leurs programmes par les présidences française et tchèque, puis, ce n'est pas la moindre des choses, les attentes que nourrissent les citoyens européens à l'égard de l'Union européenne.

La troisième partie est consacrée à la question des frontières. L'intégration européenne a été jusqu'ici, et demeure, un projet ouvert que serait appelé à rejoindre tout pays européen qui aurait atteint les standards politiques et économiques connus sous le nom de critères de Copenhague. Mais aujourd'hui un appel plus fort se fait entendre afin que l'Union européenne déclare clairement où elle situe les frontières définitives auxquelles son élargissement s'arrêtera. La question de ces frontières définitives de l'Union européenne nous place devant un important dilemme qui présente deux aspects. Tout d'abord, quel pays est encore, et lequel n'est plus suffisamment « européen » pour prétendre devenir un membre de plein droit ? Comment déterminer

cela ? Quel rôle joue dans cette décision la position géographique, les affaires économiques, la culture politique, l'organisation sociale ou même la confession religieuse de leurs habitants ? Si l'intégration européenne cesse d'être un projet expansif et que l'Union européenne détermine ses frontières définitives, ne créera-t-elle pas, avec toutes les conséquences que cela implique, une ligne de division semblable à ce qu'était jadis le rideau de fer, séparant les élus de ceux, moins chanceux, qui sont nés quelques kilomètres plus à l'est ? Le prix néanmoins de la poursuite de l'élargissement de l'Union européenne semble être que ses citoyens ne parviennent que difficilement à s'identifier avec un espace politique et social provisoire dont les frontières ne cessent de se transformer.

Enfin, le panel final de la conférence proposera un dialogue sur ce qui est à mon sens le plus important et le plus précieux, à savoir la source de la force morale de l'unification européenne. Nous ne devrions pas perdre de vue, au cours de la réflexion sur les démarches pratiques de la politique d'intégration européenne, ce que nous appelons les valeurs européennes.

Les coorganisateur du colloque Visions d'Europe sont l'Université Charles de Prague, le Sénat du Parlement de la République tchèque et l'ambassade de France en République tchèque. Cette collaboration n'est pas un hasard et symbolise l'interconnexion de la dimension politique et académique de cette rencontre. Sur la scène politique tchèque, le Sénat est, depuis l'époque de la Convention sur l'avenir de l'Europe, la plateforme la plus importante et la plus respectée s'agissant du débat sur les questions de l'intégration européenne. Je souhaiterais que cette rencontre, qui renoue avec la tradition du Forum européen de discussion sur l'Europe, permette à l'Université Charles d'affirmer son rôle au sein de la sphère académique pour le débat sur les questions d'intégration européenne, rôle que remplit le Sénat au sein de la sphère politique. L'Université Charles est fière qu'autant de ses anciens élèves aient participé durant ces semaines et ces mois aux préparations de la première présidence tchèque de l'Union européenne. Elle est fière aussi que, pour tant de ses étudiants, les séjours d'échange dans les universités des autres pays européens fassent partie intégrante de leurs études. Ces étudiants deviennent notre première génération dont les horizons ne sont pas bornés par les frontières du bassin tchèque et refermés sur l'espace politique de l'État-nation au sein duquel ils ont grandi. C'est la première génération pour laquelle l'européanité est une part naturelle de l'identité nationale et civique et

pour laquelle la culture et l'histoire tchèques constituent une part inséparable de la culture et de l'histoire de l'Europe.

Tandis que la République tchèque faisait, il y douze ans, ses premiers pas vers l'adhésion, notre président d'alors, Václav Havel, apporta au débat sur l'identité de l'Europe, l'idée d'une Europe comme objectif à atteindre. Cet objectif se voit conférer une dimension nouvelle et très concrète à l'heure où la présidence tchèque de l'Union européenne s'approche. Notre tâche est de proposer des visions sur lesquelles nous pourrions nous appuyer en accomplissant notre objectif européen. Chère audience, je souhaite de tout cœur à notre rencontre beaucoup de succès et je vous remercie de votre attention.

Petr Pithart

Mesdames et Messieurs,

Nous avons conçu et organisé ce colloque en ayant conscience qu'il pouvait s'agir du dernier de ce genre. Il est probable — et nous sommes nombreux à le souhaiter — que le système des présidences semestrielles par pays membres soit prochainement remplacé par un nouveau système. Les pays assurant la présidence sont jusqu'à présent sélectionnés de façon réfléchie afin que, durant un an et demi, ils représentent des expériences et des positions européennes distinctes et néanmoins pertinentes. Le nouveau système voulu par le traité de Lisbonne devrait garantir une plus grande continuité et donc la stabilité de l'orientation de l'Union. En même temps, il devrait rendre l'Union européenne plus lisible pour le monde et pour les Européens c'est-à-dire plus personnalisée.

Le système actuel avait sans doute ses avantages ; aujourd'hui cependant l'opinion dominante est qu'il a surtout des inconvénients. L'intérêt de ce système est qu'il oblige le trio ou du moins le duo des pays assurant successivement la présidence à coordonner ses postures et ses priorités afin d'avoir plus de chances de les faire valoir.

Aujourd'hui il s'agit donc de s'efforcer de coordonner les priorités françaises et tchèques pour les deux présidences des douze prochains mois. Nous représentons dans l'Europe de l'Union des expériences et des positions assurément distinctes et néanmoins indiscutablement pertinentes. Cela aura plus de valeur lorsque nous nous concerterons sur certaines priorités, que nous les ferons valoir pendant toute la période — du moins si nous disposons vraiment d'un semestre complet, ce qui n'est pas sûr à ce jour.

Nous aurions pu choisir un thème moins controversé pour ce colloque. Nous aurions pu par exemple essayer de dresser un bilan de l'évolution jusqu'à l'entérinement du traité de Lisbonne. Pourtant, comme le suggère les invitations que nous vous avons envoyées, nous avons pris ce parti. Nous avons décidé de réunir pour ce colloque des hommes politiques et des universitaires. Nous avons choisi ce thème et l'avons formulé au moyen de questions, des questions réelles et non pas des questions rhétoriques, c'est-à-dire de celles qui appellent une réponse très facile et souvent très banale. Nous nous poserons des questions complexes auxquelles nous chercherons des réponses. Nous souhaitons donc un dialogue, nullement des acquiescements approbateurs.

Nous espérons que ce colloque sera non seulement quelque chose comme un inventaire avant la transmission de l'agenda à une organisation institutionnelle légèrement modifiée de l'Union, mais qu'il déterminera aussi de nouvelles attentes et une innovation. Nous espérons une aventure intellectuelle et peut-être même des inspirations pratiques.

Nous nous sommes libérés des idées fermées et toutes faites ainsi que des régimes politiques du XX^e siècle. L'Europe et les Européens ont payé pour cela un prix énorme. Nous accueillons maintenant dans l'Union les derniers pays qui furent les plus profondément enlisés dans ces systèmes. L'Europe est, depuis deux millénaires, une histoire sans fin. Une histoire discontinue, essentielle. Que notre colloque fasse partie de cette histoire, comme histoire des recherches, du doute et bien entendu, autant que faire ce peut, de la découverte.

Charles Fries

Mesdames et Messieurs,

À mon tour je suis très heureux d'ouvrir avec vous ce colloque intitulé « Visions d'Europe ». Pendant deux jours, Tchèques et Français vont confronter leurs visions de l'avenir de l'Union européenne. Ils vont dialoguer sur les objectifs de l'Europe, sur ses valeurs, sur ses frontières, sur les actions que les Européens devraient mener de façon prioritaire. Ce dialogue intervient à un moment important de la construction européenne. En effet, nos pays se sont mis d'accord, en signant le traité de Lisbonne, sur un nouveau cadre institutionnel pour l'Union, qui doit la rendre plus efficace et plus démocratique. Ce traité, qui, nous l'espérons, sera ratifié par les vingt-sept États membres, a aussi le mérite de clore un long cycle de discussions, assez techniques

et souvent arides, sur le fonctionnement de nos institutions. Et ce débat a le mérite de replacer les questions politiques au centre de notre dialogue. Dans notre esprit, les discussions qui commencent aujourd'hui à l'Université Charles et se poursuivront demain au Sénat doivent y contribuer. Ce dialogue me semble utile et intéressant à double titre. Tout d'abord, parce qu'il associe des hommes politiques et des intellectuels. C'est le contraire du débat de spécialistes, d'experts, dans lequel la question européenne se trouve trop souvent enfermée. Il est intéressant aussi parce qu'il associe la France et la République tchèque, qui vont se succéder à la tête de l'Europe à partir du 1^{er} juillet prochain. Ce calendrier 2008-2009 constitue une occasion exceptionnelle de renforcer les échanges franco-tchèques dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il est clair en effet que la perspective de nos présidences successives de l'Union a créé depuis un an une atmosphère nouvelle entre nos deux pays et suscite aujourd'hui des échanges d'une intensité sans précédent. Comme vous le savez, le Président de la République française souhaite une relation beaucoup plus forte que par le passé avec les pays d'Europe centrale et avec la République tchèque en particulier. Le ministre des Affaires étrangères et européennes, M. Bernard Kouchner, et le secrétaire d'État aux Affaires européennes, M. Jean-Pierre Jouyet, le diront demain et évoqueront le partenariat stratégique que nos deux pays s'appêtent à conclure. C'est dans ce contexte aussi que ce colloque prend toute sa signification : dans le contexte d'une France à l'écoute des pays d'Europe centrale, convaincue de l'utilité pour l'Union européenne du dynamisme de ces pays, de leur sens des libertés, de leur esprit de réforme, de leur expérience historique exceptionnelle. Ce colloque est organisé par l'Université Charles de Prague, le Sénat de la République tchèque et l'Ambassade de France. Je voudrais exprimer ma reconnaissance au Président Pithart et au recteur Hampl pour leur engagement dans la préparation et la réalisation de ce projet. Je voudrais aussi saluer tout particulièrement et chaleureusement Jacques Rupnik qui a coordonné sur le plan scientifique l'organisation du colloque. Enfin, je tiens à remercier la fondation Robert Schuman, Sciences po Paris et le CEFRES pour leur contribution active à cet événement, ainsi que tous les participants français d'avoir accepté notre invitation. Pour conclure, je souhaiterais souligner que ce colloque ouvre aujourd'hui, officiellement, la saison culturelle que la France organise en République tchèque à l'occasion de sa présidence européenne. Cette saison, qui donnera lieu à plus d'une cinquantaine de manifestations à Prague et dans les régions,

est placée sous le haut-patronage de M. Karel Schwarzenberg et de M. Bernard Kouchner qui demain dialogueront avec l'ancien Président Václav Havel sur les valeurs de l'Europe. Je souhaite pleine réussite à ce débat franco-tchèque sur l'avenir de l'Europe. Merci de votre attention.

L'UNION EUROPÉENNE : AVEC OU SANS FINALITÉ ?

Lenka Rovná (modérateur)

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur d'inaugurer le premier panel du colloque tchéco-français qui marque les présidences française, tchèque et suédoise du Conseil de l'Union européenne. Le colloque représente également une issue logique des débats sur l'Europe et du Forum européen de discussion qu'organise l'Université Charles en collaboration avec l'ambassade de France depuis plusieurs années.

Le thème de notre panel, celui de la finalité du processus d'intégration européenne, est apparu à la fin du millénaire, à la veille de l'élargissement sans précédent de l'Union européenne à dix et finalement à douze nouveaux membres. Il exprimait le besoin d'une certaine irrévocabilité, peut-être même un besoin de certitude, en tout cas l'exigence, en cette période de rupture, d'ancrer le processus d'intégration européenne. La question de la recherche d'une finalité est liée à l'urgence d'achever l'architecture institutionnelle de l'Union européenne, de répondre à la difficile question de savoir où l'Europe se termine, comment se définissent eux-mêmes ses citoyens, quelle est la cohérence de sa structure juridique peu compréhensible, quelles sont ses valeurs, ses objectifs et ses visions. La recherche d'une finalité a débouché sur un débat constitutionnel dont nous connaissons les riches péripéties. Pour autant, la finalité jusqu'ici nous échappe. Je suis convaincue que le panel d'aujourd'hui apportera une contribution précieuse à la question restée sans réponse de savoir si le processus d'intégration européenne possède une finalité, s'il existe une forme optimale dont il pourrait se rapprocher. C'est ce qu'insinue le point d'interrogation dans l'intitulé de la rencontre d'aujourd'hui : « L'Union européenne : avec ou sans finalité ? »

Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir prendre la parole.

Jean-Louis Bourlanges

Depuis des décennies, il existe dans le débat politique français et dans le débat politique tchèque, qui sur ce point ne sont pas fondamentalement différents, une opposition assez classique entre les partisans de l'intégration européenne, lesquels sont présentés par leurs

adversaires comme des « européistes », et ceux qui sont réservés sur le processus d'intégration européenne, qui sont partisans d'une Europe des États et qui sont regardés par leurs adversaires pro-européens comme anti-européens.

Si j'ai quitté le Parlement européen, c'est précisément parce que cette opposition me paraissait, non pas insignifiante — je suis très clairement du côté des premiers — mais superficielle. C'est parce que cette opposition ne nous permet pas de traiter véritablement les problèmes qui sont ceux des hommes et des femmes qui, depuis 1950, se sont efforcés de bâtir en Europe quelque chose de très profondément différent de ce qui avait existé auparavant, et qui avait conduit, dans les conditions que l'on connaît, aux tragédies et aux horreurs de la première moitié du XX^e siècle.

Je crois que ce qui caractérise l'Union européenne, c'est une difficulté croissante à choisir entre un certain nombre de vocations potentielles. Or cette difficulté croissante finit par faire peser sur le projet européen un ensemble de contradictions qu'il est à la fois nécessaire et impossible de résoudre. C'est cela que j'aimerais essayer de voir avec vous. Je vois quatre contradictions.

Tout d'abord, l'Union européenne est confrontée à une incertitude identitaire. Nous avons affaire à une opposition simple entre deux termes : l'identité précisément, et l'altérité. L'Union européenne a-t-elle pour objet, comme le pensaient Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi, de fédérer des peuples unis géographiquement, historiquement, culturellement, par la religion et l'histoire, mais artificiellement séparés par les conflits étatiques de l'Europe westphalienne ? C'était ce que pensaient les pères fondateurs que je viens de nommer. Cela voulait dire que pour eux il s'agissait de faire de l'Union européenne l'instrument d'une révélation et de l'organisation d'une identité profonde, distincte des identités des autres civilisations. Je lisais récemment un manuel scolaire rédigé par Fernand Braudel dans les années soixante, *Grammaire des civilisations*. Pour lui, c'est ainsi que le problème se posait. Il y a une civilisation européenne ; il y a d'autres civilisations. Le drame est que cette civilisation européenne s'est brisée, pour des raisons très profondes qui font d'ailleurs partie de son identité, dans des conflits interétatiques qui ont pris un tour hystérique et fou au XX^e siècle. Lorsque l'on raisonne selon cette logique, on est amené à penser la création de l'Union européenne en termes de frontières. Vous pouvez hésiter sur ce qui constitue ces frontières. Est-ce la géographie ? Est-ce l'histoire ? Est-ce la culture ?

L'idéologie ? Ou bien, d'une façon un peu différente mais très réelle, selon l'acte fondateur de 1950, est-ce qu'il s'agit de la volonté de créer ensemble une entité politique qu'on qualifiera, faute de mieux, de supranationale ou de fédérale ?

À côté de cette idée de l'Europe, il en existe une autre, tout à fait différente, selon laquelle l'Union européenne est faite pour dépasser et surmonter une altérité belliqueuse et conflictuelle. Les Français et les Allemands, pour parler de ceux qui ont entamé le mouvement en 1950, mais on pourrait dire la même chose des Polonais ou des Tchèques, ressentent profondément la différence et l'hostilité des peuples. Ils estiment que cela ne peut plus durer, qu'il importe de se rapprocher, d'apprendre à organiser nos rapports. Et si Robert Schuman illustre la première tendance, je serais tenté de dire que Jean Monnet illustre la seconde. Il n'y a donc pas préséance historique de la première vocation sur la seconde. Jean Monnet, c'était l'arrangeur du genre humain. C'était quelqu'un qui avait vécu dans les sociétés internationales et pour lequel il devait toujours être possible, entre Monsieur A et Monsieur B, de trouver un terrain d'entente, et ce à deux conditions. La première était que Monsieur A et Monsieur B soient de bonne foi. La seconde était qu'il y ait un Monsieur C, ou plutôt un Monsieur M comme Monnet, qui les mette d'accord. Cette logique est très profonde au sein de l'Union européenne. Elle explique notamment toute la dialectique des rapports avec la Turquie ou avec le Maghreb. Elle se manifeste par l'idée que l'Union européenne est d'abord porteuse de civilité entre les États. Selon cette logique, il s'agit d'éviter que les guerres ne soient la loi et donc d'organiser, sur un mode un peu différent du mode habituel, les relations entre les États.

La deuxième incertitude, la deuxième contradiction à laquelle l'Europe est confrontée est très profondément liée à la première. L'Union européenne a-t-elle pour objectif premier celui qui lui a été assigné en 1950, à savoir maintenir la paix entre ses membres ? Ou bien son objectif est-il de mobiliser ses membres, et de définir une action commune à partir d'une volonté qui serait elle-même fondée sur cette identité culturelle et politique que je viens d'évoquer ?

Ce n'est pas du tout la même chose. Le premier projet est en fait beaucoup moins ambitieux que le second. Quand il s'agit de faire la paix, si monstrueuses qu'aient été les guerres du XX^e siècle, il s'agit en effet d'ajuster, d'éviter des frictions trop dures entre des entités distinctes. Si au contraire vous voulez définir une volonté commune,

cela implique de part et d'autre, une capacité de représentation des objectifs et des moyens mis au service de cet objectif. Cette représentation commune est beaucoup plus difficile à susciter.

La première contradiction s'est manifestée en 2005 lors du débat sur le traité constitutionnel auquel ont pris part les électeurs français. Il s'agissait, d'une part, d'un débat autour de cette référence qu'était la constitution — fausse constitution assurément — mais constitution qui renvoyait à un imaginaire très précis en France, qui était celui du serment du Jeu de paume, de l'idée qu'on allait faire quelque chose qui ressemblerait à une nation commune. Il s'agissait d'autre part d'un débat surplombant le premier, qui portait sur la Turquie. Ce débat disait exactement le contraire du premier : « nous sommes très différents mais frères humains, et nous allons donc devoir nous entendre ». Sur la seconde incertitude que j'ai évoquée, on observe un glissement au cours d'une période qui va approximativement de 1950 à la chute du Mur de Berlin, au démantèlement du rideau de fer, à la libération de l'Europe centrale et orientale. Au départ de cette période, l'objectif est de faire la paix. La volonté commune est gérée à un niveau supérieur qui est celui de la communauté atlantique dans le cadre d'une confrontation Est-Ouest. À partir de 1989, on passe à quelque chose de très différent, à l'idée que nous devons gérer nos intérêts, nos valeurs, dans un univers mondialisé où chacun est l'associé et le rival de tous. Paradoxalement, l'ambition des Européens depuis 1989 est beaucoup plus exigeante et d'un niveau beaucoup plus élevé que celle qui précède. C'est un paradoxe car en même temps les moyens viennent à manquer.

La troisième contradiction, la troisième incertitude concerne la nature de la politique européenne. Nous voyons s'opposer deux tendances très nettes qui correspondent aux tendances libérales d'un côté, et aux tendances « transformistes » de l'autre. Pour les libéraux, les institutions politiques ont pour objet de préserver les hommes de l'arbitraire de l'État. C'est ce que Georges Burdeau, dans son traité de sciences politiques appelle la « démocratie gouvernée ». Il s'agit donc de protéger les citoyens contre l'arbitraire. On voit bien à quel point cette notion est présente. Elle inspire par exemple toute notre politique en matière de concurrence ; il s'agit de préserver une concurrence non-fauscée, d'éviter que tel État fausse le jeu. Elle inspire toute notre politique monétaire. Il s'agit aussi de maintenir quelque chose qui soit un étalon tout à fait indépendant des uns et des autres et qui garantisse un instrument commun d'échange. À l'opposé, on a une notion

« transformiste », ambitieuse de la politique, qui consiste à dire que l'Union européenne est faite pour changer les conditions des peuples. C'est très présent dans la politique de cohésion, et c'est d'ailleurs une politique réussie. C'est très présent également dans les implications moins réussies mais très fortes de l'Union européenne dans le domaine international et humanitaire, avec toute l'action de coopération et de développement, même si elle prend une forme relativement dépolitisée. Il est intéressant de voir d'ailleurs que le compromis entre ces deux tendances consiste par exemple à mener une action internationale de développement assez soutenue, mais de le faire par des canaux multilatéraux, qui en fait interdisent, pour le meilleur et pour le moins bon, la signature politique de celui qui consent à l'aide. On a des canaux multilatéraux : des organisations internationales qui sont des tuyaux ; on met de l'aide à un bout d'un tuyau et elle ressort d'une façon plus ou moins déformée, plus ou moins efficace à l'autre bout. Est ainsi établie une véritable déconnexion politique entre celui qui aide et celui qui est aidé.

Dernière incertitude : l'incertitude institutionnelle. Nous sommes là aussi dans quelque chose de très dur. Je suis de ceux qui pensent, comme Jean Monnet, que ce qui fait la différence fondamentale, structurelle, entre ce que les Européens ont fait depuis 1950 et ce qu'ils faisaient avant, c'est l'acceptation de règles institutionnelles contraignantes. Auparavant, notamment au XIX^e siècle, il existait en Europe un concert des nations. Songez au Congrès de Vienne, aux interventions militaires — interventions plus ou moins heureuses comme celle que Chateaubriand a menée pour la France sur mandat international, sur mandat européen, en Espagne. À la charnière du XIX^e et du XX^e siècle, nous avons même été témoins d'une expédition européenne en Chine, certes menée avec des Américains, mais dont la direction avait été confiée à un général allemand. Pourquoi ? Il s'agissait de venger l'assassinat d'un représentant diplomatique allemand assassiné par les Boxers. Or, c'est à la fois significatif et tragique, le responsable de cette expédition n'est autre que le général Falkenheim, qui sera l'homme de Verdun, l'homme de la théorisation de la victoire par la destruction démographique de l'adversaire. Il est donc clair que l'on pouvait, dans le passé, faire des choses qui étaient européennes et basculer dans l'horreur. Mais ne me caricaturez pas ! Je ne pense pas du tout que si l'on ne fait pas une Europe institutionnelle, nous aurons la guerre. Pas du tout. Je crois que les raisons pour lesquelles nous avons la paix — et cela relativise le projet européen — sont différentes. C'est

qu'il n'y a plus d'enjeux en Europe. Il y avait des enjeux Est-Ouest. Aujourd'hui, il y a des enjeux Nord-Sud, mais les armes ne sont plus en Europe. C'est cela qui fait la paix ; et c'est parce qu'on a cette paix que l'on a pu faire l'Europe. De ce point de vue, j'ai une attitude plus mesurée que mes camarades ardemment pro-européens.

Par rapport à cette Europe dans laquelle il n'existe pas de règles contraignante, Jean Monnet a inventé avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), la notion de « supranationalité ». Comme lui, je crois qu'il n'y aura de véritable Union européenne qu'à la condition que chaque État accepte le principe de la mise en minorité. Cela ne veut pas dire que ses intérêts soient méprisés ou ignorés. Les techniques de compromis sont à l'œuvre. L'enjeu est de savoir si on estime ou non qu'il y a quelque chose de plus important que d'avoir raison sur tel ou tel point. Ce quelque chose de plus important, c'est que l'Union européenne parle d'une seule voix et agisse d'un seul bras. C'est le marqueur fondamental.

Or que voyons-nous ? On voit qu'aujourd'hui coexistent et se superposent dans des compromis relativement incertains les deux Europe : celle d'hier, du concert des nations, qui tend à jouer un rôle de plus en plus important, qui repose sur des accords plus ou moins réversibles entre les États, et puis d'autre part ce substrat supranational qui est à l'œuvre. Au cours des années 1990 et depuis le début des années 2000, nous n'avons pas arbitré entre ces deux logiques. Nous avons développé une logique institutionnelle de démocratie fédérale, au Parlement européen en particulier, et en même temps, une logique intergouvernementale, à travers par exemple le processus de Lisbonne. Aujourd'hui, on peut dire que le compromis entre ces deux sensibilités, il se fait — je caricature un peu, mais à peine — autour du principe suivant : tout ce qui est politique n'est pas fédéral, tout ce qui est fédéral n'est pas politique. Une espèce d'intégration fédérale se fait par la Cour de Justice, la Banque centrale, la Commission en tant qu'instance juridictionnelle réglant la concurrence. Par ailleurs, nous avons des conciliabules, des concerts entre un nombre variable d'États, faisant un nombre variable de choses, pendant une durée elle-même variable. Voilà les logiques profondes.

Je conclue ce panorama en reconnaissant volontiers qu'il n'y a pas de contradiction nécessaire, même sur le premier point, entre les termes que j'ai opposés. Mais il y a une différence très sensible d'accents, de sensibilités, et de ressorts. C'est la première conclusion.

Ma deuxième conclusion est que l'Union européenne est incapable de choisir. J'ai fait d'innombrables discours ces vingt dernières années sur « l'Europe à la croisée des chemins ». C'était formidable parce que la croisée des chemins n'était jamais la même. Si bien que sous ce titre unique, je pouvais faire des conférences portant sur des sujets différents. L'Union européenne n'est pas à la croisée des chemins. Sa devise fondamentale n'est pas « Gouverner c'est choisir », qui était la devise de Pierre Mendès-France. Sa devise fondamentale est celle du grand poète belge Henri Michaux « Ne désespérez jamais, faites infuser davantage ». Je pense que tel est le fond de l'affaire. Il reste que dans l'Europe d'aujourd'hui, on observe une dérive vers l'Europe de l'altérité plutôt que vers celle de l'identité, une dérive vers l'Europe libérale de la « démocratie gouvernée », plutôt que vers l'Europe de la « démocratie gouvernante », une dérive vers l'Europe comme fonction de civilisation des relations entre les États plutôt que comme volonté commune. Enfin, sur le plan institutionnel, on observe une revanche discrète mais forte de l'intergouvernemental sur l'intégré.

Voilà la situation actuelle : une relative banalisation du projet européen. Je ne sais pas si cet édifice un peu baroque — mais baroque, c'est aussi une qualité — peut durer longtemps. J'incline à le croire. Aura-t-il une efficacité maximale ? J'incline à en douter. Je pense que l'Union européenne est aujourd'hui dans la situation que Keynes décrivait à propos de l'économie des années 1930, en la qualifiant d'économie de sous-emploi. L'Union européenne est solide, active, en tous cas agitée, mais elle est en même temps, et pour longtemps je crois, en situation de sous-emploi. Ceci contribue évidemment à fragiliser notre situation dans un monde devenu dangereux. En 1945, l'Europe a renoncé à la puissance. Elle a célébré le droit. Elle a célébré les bons sentiments, les principes, la paix. Elle a eu raison. Mais nous sommes aujourd'hui dans un monde d'où la force n'est pas absente, où la volonté doit exister et où l'Europe ne paraît pas taillée pour assumer cette responsabilité. C'est là la raison de mon scepticisme sur l'Europe qui, dans mon esprit, est le contraire de l'euroscepticisme.

Lenka Rovná

Je vous remercie Jean-Louis Bourlanges pour cette contribution stimulante et donne la parole à monsieur Thierry Chopin.

Thierry Chopin

Il est toujours difficile de prendre la parole après Jean-Louis Bourlanges mais je vais essayer d'ajouter quelques remarques à cette interrogation sur les finalités de l'Europe.

C'est là une question essentielle parce que toute l'énergie politique mobilisée ces dernières années a porté sur les moyens sans s'efforcer de répondre à une question fondamentale qui est celle des objectifs. Or cette dernière est centrale au vu du désarroi que l'on peut constater aujourd'hui. Ce désarroi peut être conçu comme un déficit politique ou même comme un déficit de sens : c'est-à-dire l'incapacité, ou en tout cas la difficulté, à indiquer une direction politique capable d'orienter l'action de l'Union européenne. Il est sans doute difficile de définir une telle direction générale dans une Union européenne à vingt-sept. Mais puisque l'occasion se présente, autant essayer de relever le défi car cette clarification des objectifs et plus encore des finalités de l'Union est aujourd'hui indispensable. À quoi sert l'Europe, jusqu'où doit-elle s'élargir, quels sont ses objectifs politiques, économiques, internationaux ? En bref, quelles sont ou doivent être ses finalités ?

Les questions à traiter sont nombreuses et complexes mais peut-être le plus simple serait-il de concentrer l'interrogation sur deux questions politiques essentielles. La première est celle des limites de l'Union, dans la mesure où elle permet de revisiter le projet européen lui-même.

Je crois que l'élargissement récent s'inscrit dans une logique de réconciliation et à ce titre doit absolument être assumé. Il pose cependant une question politique importante. Cet élargissement et ceux qui pourraient être réalisés à l'avenir sont en effet présentés à l'opinion publique d'une manière qui les assimile à un processus d'extension indéfini. Cela est particulièrement vrai dans les États fondateurs. Le philosophe français Pierre Manent a parlé de « finalité sans fin ». Ce processus d'élargissement que l'on envisagerait de continuer se présente comme un processus d'extension indéfini dont il serait difficile de percevoir le sens politique général.

Si ce travail de clarification des limites territoriales de l'Union européenne est important, c'est sans doute parce que, en effet, dans bon nombre d'États fondateurs de l'Union européenne, l'éventualité de poursuivre cet élargissement produit un trouble, une sorte d'angoisse, et peut-être même une angoisse d'ordre identitaire, qui impose de poser la question de la continuation ou d'une pause dans ces

élargissements. Je crois que ce nouveau discours sur les frontières, en tout cas cette interrogation sur les frontières, sur les limites territoriales de l'Union, présuppose une définition claire du projet européen. C'est sur ce point que je voudrais centrer mon propos.

L'intérêt d'un débat sur les limites de l'Union est d'abord de revisiter le projet européen lui-même. Sur ce point précisément, une série d'ambiguïtés sont à lever. La définition des frontières ne peut sans doute découler que du sens politique donné à la construction européenne elle-même. Si, pour le dire en quelques mots, l'Union n'est qu'une organisation internationale somme toute assez classique, consistant à promouvoir le libre échange, la démocratie, les droits de l'homme, une sorte de combinaison de l'OMC et de l'ONU, il n'y a *a priori* aucune raison de poser une quelconque limite à l'Union européenne. Mais il faut clairement l'indiquer, et sans doute énoncer politiquement ce choix.

En revanche, si l'Europe, conformément à une ambition qui a été portée et développée depuis la déclaration Schuman, vise à se constituer sous la forme d'une communauté politique — on pourra revenir sur cette notion — il est peut-être plus difficilement envisageable que les frontières soient extensibles à l'infini. Entre ces deux manières de voir l'avenir de la construction européenne, il y a effectivement une interrogation à mener pour savoir comment trancher ce « conflit de vocations » — je reprends ici l'expression de Jean-Louis Bourlanges.

Si l'on pouvait trancher entre ces deux options, cela aurait un impact certain sur la poursuite de l'élargissement. Certains pays pourraient adhérer au projet ainsi défini, d'autres pourraient moins y adhérer, tandis que d'autres encore pourraient ne pas adhérer du tout au projet qui serait porté par l'Union européenne ou par certains de ses États membres. Parallèlement, la question de l'adhésion elle-même se poserait sans doute de manière différente aux pays candidats en fonction du projet politique qui serait retenu, si tant est qu'effectivement il soit envisageable et possible de le définir.

Si le projet politique européen doit faire l'objet d'une réévaluation ou d'une redéfinition dans sa dimension interne — quel type de communauté voulons-nous ? — sans doute ce travail de clarification politique et de représentation de l'avenir doit-il aussi être réalisé en externe. Sur ce point précisément, il convient de reprendre un débat, peut-être certes éculé, entre d'un côté l'Europe espace et de l'autre l'Europe puissance.

En effet, c'est dans l'introversion que la construction européenne a trouvé son sens pendant 50 ans. Il s'agissait d'une logique de réconciliation, de pacification des relations interétatiques sur le continent européen. Finalement, le miracle géopolitique dont le cinquième élargissement est un des aboutissements a eu lieu, en attendant qu'un certain nombre des pays des Balkans occidentaux puissent rejoindre l'Union européenne. Peut-être cette justification initiale du projet politique européen, la paix, est-elle encore une justification importante. Mais elle est aussi simplement de moins en moins audible et de moins en moins justificatrice, notamment auprès des jeunes générations. On s'en est rendu compte lors du référendum de 2005 en France notamment.

Comme je le mentionnais, il convient de s'interroger sur le sens politique à donner à la construction européenne sur le plan externe. En effet, la construction européenne pourra sans doute trouver un prolongement externe au cours des prochaines années. C'est là un indice important pour essayer de définir les contours d'un nouveau projet mobilisateur, un nouvel horizon de sens pour la construction européenne. Est-ce que finalement, dans le contexte international dans lequel nous nous trouvons, à la fois sur un plan économique mais aussi sur un plan géostratégique, la question de la place même qu'occupe ou que doit occuper l'Union européenne dans la mondialisation n'est pas ce nouvel horizon de sens qui parfois fait défaut auprès de certaines opinions publiques ?

Je voudrais dire deux ou trois choses sur ce point. D'abord, sur un registre peut-être plus spécifiquement diplomatique et militaire : on sait, depuis le traité de Maastricht au moins, que l'une des grandes tâches à laquelle est confrontée l'UE est de faire émerger une puissance européenne capable de peser sur le plan international, sur le plan diplomatique et militaire. Certains pourront trouver que les progrès ne sont pas suffisamment rapides et importants. D'autres pourront déplorer qu'il s'agit là d'un projet susceptible de porter atteinte à la souveraineté de l'État. Force est de constater que des progrès ont été réalisés : création de forces européennes, *headline goal*, création de *battlegroups*, Agence européenne de défense. Sur un plan opérationnel, les forces armées européennes sont engagées dans trente-trois opérations extérieures, dont douze au titre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Un problème demeure cependant : pour bon nombre de ses États membres, la construction européenne a vocation à établir un espace de paix et de prospérité sur le continent,

mais pas nécessairement à faire naître une nouvelle puissance. Dans cette perspective, repartir de l'avant suppose de dissocier plus nettement les deux projets : d'un côté pacification du continent et de l'autre projection d'une puissance politique internationale dont serait détentrice l'Union européenne. Défendre ce second projet, celui de l'édification et de la définition d'une puissance politique — je ne sais pas trop comment l'appeler, je sais bien que le concept d'Europe puissance est très connoté et fait partie d'un vocabulaire politique très national mais à défaut utilisons cette notion-là — implique une stratégie qui pourrait reposer sur au moins deux éléments.

Je crois d'abord, même si c'est peut-être difficile à dire aussi nettement, que cette stratégie doit consister à rompre avec une illusion, souvent propagée ou colportée dans certains pays, selon laquelle la promotion d'une Europe comme acteur global au niveau international pourrait mobiliser l'ensemble des États membres de l'Union européenne, en tout cas aujourd'hui. Il est clair que le développement des politiques de l'Union ne concerne pas ou ne peut pas concerner de la même manière, me semble-t-il, l'ensemble des États membres, sans doute pour des raisons évidentes de parcours historique. C'est aussi peut-être dans cette perspective que, si l'on peut envisager quelque chose comme un développement de l'Europe ou de l'Union européenne sur la scène internationale, c'est sur la base de coopérations différenciées entre États. Quand on parle de défense, de diplomatie, la seule référence à ces domaines régaliens montre que, d'un côté, la construction européenne est certes engagée dans le développement de telles politiques mais, de l'autre, ces questions et ces enjeux touchent à la souveraineté des États, à des consensus politiques nationaux forts. Il est difficile pour des États qui ont recouvré, ou qui ont découvert la souveraineté en même temps que la démocratie dans une période relativement récente, de se dessaisir de leur droit de veto dans des domaines qui touchent au cœur de la souveraineté de l'État.

Il faut donc reconnaître l'hétérogénéité des intérêts, des cultures stratégiques, des capacités de puissance des différents États au sein de l'Union européenne tout en s'efforçant de ménager des espaces pour des actions communes quand cela est possible. Évidemment, cette logique de différenciation a un corollaire selon moi incontournable : le fait que ces mécanismes de coopérations différenciées entre États doivent nécessairement rester ouverts aux États qui souhaiteraient rejoindre telle ou telle coopération interétatique.

Le deuxième élément de la stratégie que l'on pourrait envisager, en vue de développer l'action de l'Union européenne sur un plan international, est aussi de cesser de considérer que la politique d'élargissement, et la promesse d'adhésion qui l'accompagne, constituent la seule politique étrangère de l'Union. C'est quelque chose que l'on constate assez fortement sur la scène communautaire. Il s'agit d'une des logiques que met en avant assez fortement la Commission européenne. Si cette logique a certainement encore une pertinence en ce qui concerne les Balkans occidentaux à l'échelle continentale, le fait que le dernier élargissement ait mis en contact l'Union européenne avec la Russie confère une nouvelle échelle d'action à l'Union européenne qui est elle-même internationale. Or, à cette échelle-là, la question se pose de savoir si la politique étrangère de l'UE peut se réduire à la politique d'élargissement.

Au-delà de la diplomatie de la défense, le nouvel horizon de sens de l'UE étant le monde globalisé, c'est aussi sans doute en donnant corps à l'idée que l'Union européenne pourrait incarner un modèle de développement spécifique qu'elle pourra trouver une justification ou une légitimité nouvelle auprès de ses États et de ses citoyens. Dans son livre *L'Europe en première ligne*, Pascal Lamy (2002), actuel directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), disait que, bien qu'appartenant à des traditions et des histoires différentes, les États membres partagent souvent nombre de valeurs et de principes communs en la matière. Et c'est peut-être parce que l'Union européenne démontrera, de manière plus forte encore qu'aujourd'hui, qu'elle met en œuvre des décisions et des politiques conformes à ces principes, qu'elle pourra trouver une justification qui la rende davantage légitime auprès de ses États et de ses peuples.

Je crois qu'au-delà de telle ou telle politique — on peut penser à la politique commerciale ou de développement — pour être à la fois concrète et durable, la relance de la construction européenne doit s'inscrire dans un horizon politique clair, permettant de lui donner un sens nouveau, un sens et une direction. Il sera sans doute difficile, compte tenu de l'hétérogénéité des positions, des attentes et des préférences collectives nationales, de bâtir un consensus sur une telle vision. Mais, si de tels clivages existent sur les visions des formes à venir de la construction européenne, le moins que l'on puisse faire est d'engager précisément le débat public sur ces visions concurrentes : la

reconnaissance des divergences et la gestion pacifique des désaccords, par le compromis négocié, ne sont-elles pas deux conditions de la politique européenne ?

Lenka Rovná

Je remercie monsieur Thierry Chopin pour sa contribution qui enrichit notre réflexion par de nouveaux éléments. Il est intéressant de constater comment s'enchevêtrent les thèmes de tous nos panels. Il n'est pas possible de se concentrer sur un seul en particulier sans mentionner également ceux qui seront débattus demain. Je remercie maintenant Monsieur le premier Vice-président du Sénat, monsieur Petr Pithart, de bien vouloir prendre à son tour la parole.

Petr Pithart

Mesdames et messieurs,

À la question de savoir ce qu'est la finalité de l'Union européenne et si nous avons même besoin de le savoir, on peut répondre de façon spéculative, en jonglant avec les mots, ou bien par des actes, c'est-à-dire par un test pratique nous permettant de vérifier quelles valeurs l'Union est prête à défendre. La première possibilité, finalement, n'engage à rien ; c'est pourquoi je vais m'efforcer de défendre la thèse selon laquelle seule la deuxième possibilité peut nous révéler quelque chose de pertinent.

Dans notre pays, nous nous plaisons à répéter, sans même réfléchir, les paroles du premier président de la République Tomáš Garrigue Masaryk selon lequel les États s'accrochent aux idéaux sur la base desquels ils ont été créés. Cela est sans doute également valable *cum grano salis* pour les non-États lorsqu'il en va des créations institutionnelles humaines comme l'est l'Union européenne.

Le projet européen a été conçu comme un projet capable d'assurer la paix sur le continent. La paix a été l'idéal fondateur originel réunissant les six premiers États membres. Il est dommage que cela ne dise plus grand-chose aux générations plus jeunes. Il s'est rapidement avéré que ce projet ne pouvait pas se limiter au contrôle de l'extraction du charbon et de la production d'acier, c'est-à-dire des matières indispensables à l'armement, mais qu'il supposait aussi une protection commune et une défense des valeurs partagées, ainsi que la création de conditions permettant une croissance de la prospérité des États membres.

En ce qui concerne ce que l'on appelle la finalité de l'Europe, je suis convaincu que nous n'inventerons rien de plus, et ce n'est peut-être même pas nécessaire. Par finalité, je n'entends pas seulement un ordre institutionnel, par exemple s'il faut plus ou moins de fédération, plus ou moins de collaboration à l'échelle intergouvernementale, un rôle plus important ou moindre des États nationaux. J'entends finalité au sens premier de « vocation », de mission principale commune de l'Union. Cette Union ne veut-elle être qu'un grand espace libre de marché ? Ou veut-elle niveler activement les différences qui existent entre les pays et les régions de l'Europe ? Veut-elle aussi protéger efficacement les standards des droits de l'homme ? Ou également les droits sociaux ? Veut-elle se protéger des pressions de la globalisation ou veut-elle être elle-même un acteur global actif ?

Je conçois l'ordre institutionnel comme quelque chose de dérivé du sens et de la vocation de l'Union. Il ne peut être planifié, on ne peut pas en convenir avant que ne soit clairement établi tout ce qui nous importe vraiment en Europe.

Le projet de paix initial, assorti de la décision de protéger, de défendre les valeurs partagées et de créer les conditions de la prospérité, est à la fois minimaliste (l'un sans le deuxième et le troisième ne fonctionnerait pas) et maximaliste : que souhaiter de plus dans ce monde menacé de risques globaux toujours nouveaux ? C'est un projet à long et à court terme : sa mise en œuvre ne peut être remise à plus tard, et il est parallèlement acquis qu'il ne sera jamais tout à fait accompli.

La paix comme valeur finale et instrumentale est indiscutable. Ce qui reste plus ou moins discutable, ce sont toutes ces autres valeurs que les Européens partagent, et que nous devrions protéger et défendre. Aucun parlement, qu'il soit national ou européen, ni même aucune convention ne décidera avec une validité définitive de quelles valeurs il s'agit. Nous ne partageons en réalité que les valeurs que nous sommes disposés à protéger, et même à défendre, et pour lesquelles nous sommes prêts à perdre quelque chose le cas échéant. Protéger et défendre ne signifie pas toujours obligatoirement « les armes à la main », même s'il convient de toujours savoir envisager d'en venir à une telle extrémité. Une valeur, c'est ce qui a un prix que je suis prêt à payer. En somme, une valeur est pour moi ce pour quoi je suis prêt à sacrifier quelque chose, quelque chose que j'estime également, disons seulement un peu moins. C'est la raison pour laquelle nous parlons avec justesse de hiérarchie des valeurs. Nous avons depuis longtemps des

différents sur les valeurs européennes, sur les racines de l'Europe. Ces différents restent au niveau verbal et c'est assurément une bonne chose. Défendre les valeurs les armes à la main signifierait que le projet de la paix européenne est menacé. D'un autre côté, témoigner de mauvaise volonté, ne serait-ce que pour se préparer à défendre des valeurs, empêche de discerner ce que sont ces valeurs partagées et si certaines valeurs existent vraiment.

Qu'on le veuille ou non, nous montrons une certaine mauvaise volonté en étant incapables, depuis longtemps déjà, de nous entendre en tant que membres de l'Union, non seulement sur une politique extérieure et de défense commune, mais aussi sur une politique commune de sécurité. Les avancées sont ici plus que petites. Cela ne concerne pas seulement l'Union : la majorité d'entre nous, en qualité de membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ne respecte pas l'engagement qu'il a pris de contribuer par un pourcentage convenu du PIB à l'armement de nos armées, et encore moins à la formation d'unités militaires communes.

C'est pourquoi j'accueille avec satisfaction la décision de la France de faire de la politique de défense commune une des priorités de la présidence française du Conseil de l'Europe. La politique de défense se rattache, plus que nous le souhaiterions peut-être, à une autre des priorités françaises, à savoir l'énergie. La sécurité énergétique est aussi une des priorités de la présidence tchèque.

Je suis d'accord avec ceux qui sont convaincus qu'une politique commune réfléchie de sécurité énergétique constitue une clef pour les problèmes les plus douloureux du monde contemporain et futur. En effet, il n'en va pas, loin de là, seulement du danger des changements climatiques, mais aussi des menaces du terrorisme dont les racines se dirigent trop souvent vers des régions instables, possédant des ressources financières provenant justement de la vente du pétrole. De la même manière, le second souffle toujours plus discuté du développement de l'énergie nucléaire apporte nécessairement, et ce malgré tous les progrès, de nouveaux risques en matière de sécurité, auxquels nous devons pouvoir faire face.

Si nous parvenons à trouver un terrain d'entente sur ces questions-là entre autres, nous saurons alors également ce que nous sommes disposés à protéger, à défendre, et à quelles conditions. Et nous saurons avec certitude quelles valeurs nous partageons en tant qu'Européens. Inversement, sans accord sur ce que nous sommes prêts à protéger et à défendre, nos débats relatifs aux valeurs partagées, à la

finalité de l'Europe, restent stériles car ils ne contraignent à aucun engagement. Tant que nous ne savons pas ce que nous sommes disposés à sacrifier et en échange de quoi, nous ne savons pas ce qui nous unit en réalité. Il se peut que l'on commence à accepter de sacrifier une part du bien-être des générations actuelles pour conserver la diversité de la nature ou que nous soyons prêts à abandonner la protection de la vie privée au prix d'une plus grande sécurité face aux menaces du terrorisme. Ou bien il apparaîtra que c'est l'inverse, que nous considérons la diversité de la nature comme une simple composante de la qualité de vie ou que nous n'avons pas l'intention d'abandonner la protection de notre vie privée parce que ce serait une victoire du terrorisme que nous n'entendons pas admettre.

Nous pourrions mentionner toute une série de tels cas litigieux, de conflits de valeurs. Tant que nous en resterons au stade des échanges verbaux d'opinions sur le thème des valeurs européennes, de la finalité de l'Europe, etc., tant que nous ne serons pas obligés de nous y mettre pour de bon, c'est-à-dire tant que nous n'oserons pas décider de ce que nous sacrifions et en échange de quoi, nous n'en saurons que très peu sur notre « européenité ». Nous ne serons jamais certains de ce que nous sommes disposés à sacrifier ou non ; quelles sont nos valeurs suprêmes et ce qui nous importe moins.

Pour le moment, nous savons par exemple que nous n'avons pas été réunis en tant qu'Européens au sein de l'Union pour empêcher ensemble les pratiques génocidaires dans les Balkans, lorsque s'est désintégrée la Yougoslavie dans les années quatre-vingt-dix. Nous savons que nous avons ainsi dû prier à la dernière minute nos alliés américains d'intervenir. Nous ne disposions pas d'unités militaires suffisantes ni d'armes adéquates. Nous ne les avions pas, parce que nous n'avions pas décidé de nous les procurer, parce que nous ne nous étions pas résolus aux sacrifices nécessaires. Nous sommes devenus dépendants des États-Unis, et parce que tout indique que nous devrions leur être reconnaissants d'être intervenus, est arrivé ce qui devait arriver : un antiaméricanisme a commencé à se répandre sur notre continent. Il en va ainsi non seulement dans les relations entre les particuliers, mais aussi entre les États et les continents. En lieu et place de la reconnaissance, nous voyons se développer des particularismes : des antipathies, des aversions et une défiance justifiées par des arguments de toutes sortes. Je voudrais souligner que cela était valable jusqu'à la guerre en Irak avec laquelle, et à cette seule occasion selon moi, l'administration Bush a procuré à un grand nombre d'Européens

des raisons valables pour qu'ils se méfient d'elle. En même temps, si nous nous affranchissons de nos préjugés, nous ne pouvons pas passer sous silence que l'engagement américain sur les questions de sécurité européenne a toujours reposé sur un partage des responsabilités — l'Amérique a soutenu le développement des mécanismes de sécurité européens, et si elle est intervenue, c'est parce que nous étions dans l'incapacité d'intervenir nous-mêmes.

Je pense qu'il y a déjà eu suffisamment de solutions verbales à l'Europe et aux problèmes de son unification, suffisamment d'exercices de style sur la finalité de l'Europe et sur d'autres thèmes similaires. Pourtant, nous ne savons toujours presque rien. Il convient de se résoudre à peser réellement les valeurs. Autrement, nous continuerons de balancer avec nous-mêmes, tout en étant des virtuoses des débats sur le thème de l'Europe. Nous ne saurons pas où l'Europe commence et où elle se termine, avec quoi elle est compatible et avec quoi elle ne l'est pas.

J'ai fait dans cette intervention une manœuvre inhabituelle, qui aura peut-être surpris : au lieu de saisir l'opportunité séduisante de m'exercer dans l'emploi de la majestueuse rhétorique européenne sur les valeurs et la finalité de l'Europe, j'ai lancé une discussion en fin de compte sur l'armement de l'Union. Je suis persuadé que nous, Européens, chercherons toujours d'abord d'autres voies, d'autres moyens que la solution unilatérale de la force pour prévenir les conflits ; mais finalement ces voies et ces moyens n'auront de poids que s'il est manifeste qu'ils ne constituent pas notre dernier recours.

Depuis sa naissance, le projet européen est un projet de paix. Si la paix s'assurait hier autrement qu'aujourd'hui, il reste qu'elle est toujours menacée. Conservons cet idéal avec des moyens adéquats à la protection et à la défense de la paix afin de pouvoir, dans cette paix et au milieu de la prospérité, cultiver des valeurs qui nous sont chères. Nous en apprendrons alors beaucoup plus sur nous que lorsque nous débattons sans fin sur des thèmes européens usés. Nous apprendrons ce qui nous est cher — outre la paix — et nous saurons ainsi non seulement quelles valeurs nous importent, mais aussi jusqu'où l'Europe peut aller. Il en ressortira distinctement de quelles réformes elle a besoin. Si nous convenons enfin d'une politique extérieure et de sécurité commune, nous apprendrons presque tout sur nous-mêmes, si ce n'est tout.

Tout le reste, ce ne sont que des mots, des mots et des mots.

Lenka Rovná

Je remercie monsieur le premier Vice-président pour son intervention très rafraîchissante et prie monsieur le professeur Josef Jařab de bien vouloir prendre la parole.

Josef Jařab

Je ne suis pas un visionnaire, je ne l'ai jamais été, néanmoins j'ai eu et j'ai même encore parfois des rêves politiques. Il y en a certains dont j'aime me réveiller et je me dis que la réalité est plus acceptable. Mais certains rêves politiques sont très proches de la réalité et ce sont alors de plus tristes matins. Ces derniers temps cependant, la réalité de ma fonction d'enseignant à l'université m'emplit de satisfaction. Je suis en effet revenu à l'université d'Olomouc, où, outre les littératures anglaise et américaine, je dirige depuis l'an dernier un cours intitulé Euroculture que notre école a décroché dans le cadre du programme Erasmus. Il n'y est pas question de la culture de l'euro dans le cadre de l'Europe mais de la culture européenne. Une quinzaine d'étudiants y participent, dont même un Chinois, qui vient toutefois d'une université néerlandaise, une jeune femme arménienne, qui fait ses études en Espagne. Un autre étudiant vient du Népal. Bien entendu, il y a également des Européens. Tout cela est passionnant, très ouvert et je ne pense pas que nous devrions nous préoccuper d'une quelconque finalité de l'Europe, de l'Union européenne ou d'un quelconque projet européen.

Je me souviens d'un déjeuner, il y a quelques années, au Sénat, au cours duquel Monsieur Giscard d'Estaing nous avait présenté le projet de traité constitutionnel européen. Mon collègue Petr Pithart, alors président du Sénat, m'avait présenté à son invité de marque comme américaniste. Une réaction intéressante avait suivi : Monsieur Giscard d'Estaing avait dit : « Oui, mais ici c'est de l'Europe dont nous allons parler ». Après ce déjeuner, et plus encore après le résultat des référendums en France et aux Pays-Bas, je me suis dit qu'il ne serait peut-être pas inutile de relire *Le Fédéraliste*¹ et de s'inspirer d'une manière ou d'une autre des expériences que l'histoire a déjà fournies quelque part. J'ai déjà aussi rêvé et souhaité qu'un Alexis de Tocqueville réapparaisse pour nous écrire par exemple deux livres sur la démocratie

¹ *The Federalist* journal américain paru en 1787 et 1788 et qui reste une source fondamentale pour l'interprétation de la constitution des États-Unis et pour le droit constitutionnel dans son ensemble.

en Europe, sur l'avenir de l'Europe, la paix en Europe, comme il l'a fait sur la démocratie en Amérique. Je pense que l'Europe aurait besoin de quelque chose de ce genre.

Il paraît que l'un des fondateurs de l'Union européenne, Jean Monnet, a déclaré que s'il avait la possibilité de réaliser encore une fois l'idée d'Europe, il commencerait par le domaine de la connaissance. Toutefois, Anne Corbett réfute cette thèse dans l'ouvrage qu'elle a récemment publié sur les universités et l'Europe du savoir.² On y lit avec quelles difficultés l'eupéanisation de l'enseignement a progressé sur notre continent et continue de progresser. À l'aide du témoignage des collaborateurs les plus proches de Monnet, elle montre que cette idée est dénuée de tout fondement et qu'elle ne correspond pas du tout au caractère de la pensée de ce père de l'Europe. Pour avoir participé à de nombreuses discussions sur l'avenir du continent et après avoir lu le livre d'Anne Corbett, je peux affirmer qu'il est heureux que l'Europe ait commencé son intégration avec quelque chose d'aussi concret que l'acier et le charbon. Il était probablement plus simple de trouver un accord sur quelque chose de palpable. Cela ne signifie cependant nullement que l'enseignement, la littérature, l'art et la culture en général ne possèdent pas une place importante dans ce processus européen, qu'ils n'y jouent pas un rôle irremplaçable et somme toute également initiatique. Durant de nombreuses années, c'est en effet essentiellement la conscience d'appartenir à une culture partagée qui a uni une Europe politiquement et économiquement divisée.

Bien entendu, l'héritage culturel commun était perçu plus profondément par les Européens qui avaient la malchance d'être enfermés derrière le rideau de fer que par ceux qui avaient la chance de vivre à l'ouest du continent. Pour les Tchécoslovaques, les Polonais, les Hongrois, et du reste pour les Russes, la lecture de Shakespeare, de Cervantès, de Schiller ou de Stendhal constituait un lien vivant et continuellement entretenu avec le monde libre. Cela est encore plus vrai, bien entendu, de la lecture des auteurs occidentaux contemporains, de l'écoute de la musique moderne, y compris populaire, et de la réception des arts plastiques ou de la création cinématographique contemporaine — pour autant que toutes ces activités aient été possibles.

² Anne Corbett, *Universities and the Europe of knowledge: Ideas, institutions and policy entrepreneurship in European Community higher education policy, 1955-2005* (2005).

Étant donné la censure et la lutte idéologique officielle permanente, la culture a pu devenir une politique alternative et c'est d'ailleurs ce qui s'est passé plus d'une fois. Outre les histoires dramatiques qui ont accompagné la publication de certaines traductions d'auteurs tels que J. D. Salinger, Ken Kesey, James Baldwin, Saul Bellow, Ralph Ellison ou Allen Ginsberg ; l'exemple le plus connu de ce phénomène fut la répression que subit le groupe de rock Plastic People of the Universe, qui déclencha le mouvement dissident le plus actif, la Charte 77, qui reste aux yeux du monde associée au nom du dramaturge Václav Havel. Jusqu'à la chute du rideau de fer en 1989, de nombreux écrivains, artistes et intellectuels ont aspiré au rôle de conscience de la nation et ils étaient acceptés comme tels par une grande partie de l'opinion publique. Il n'est donc pas très surprenant que l'écrivain et dissident Václav Havel soit justement devenu le président postrévolutionnaire de la Tchécoslovaquie.

La culture conserve un fort potentiel d'intégration, alors qu'une unification politique est en cours et que l'Europe auparavant désunie se connecte économiquement par le marché. Parce que les aspirations au rapprochement, plus que les tendances inverses, sont caractéristiques de l'art et des artistes — à condition bien entendu qu'il ne s'agisse pas du programme excessif d'une culture nationale ou ethnique mené à des fins nationalistes ou séparatistes — il est possible, en menant avec tact une politique culturelle, en soutenant les échanges culturels, de renforcer considérablement la connaissance et la conscience culturelles européennes.

L'année dernière, suite à une initiative du sénateur français Jacques Legendre, la Commission pour la culture et l'éducation du Conseil de l'Europe s'est réunie au Sénat français afin de discuter s'il convient ou non d'enseigner la littérature européenne dans les écoles européennes. Cette très intéressante rencontre rassemblait des écrivains, des éditeurs, des traducteurs et des hommes politiques. Milan Kundera avait été contraint de s'excuser, mais son nom fut très souvent cité dans la discussion. Tzvetan Todorov prononça le discours principal et l'intégralité de la discussion a été récemment publiée dans un petit recueil. Monsieur le sénateur Legendre s'est peut-être lancé trop hardiment dans la mise en œuvre de son idée lorsque, avec la collaboration d'un collègue français, il a directement réalisé une anthologie de la littérature européenne destinée à l'enseignement de cette matière. Nous savons, bien entendu, que tout canon est problématique et facile à attaquer pour de multiples raisons.

Néanmoins, il était important que cette discussion se soit tenue, et nous pouvons espérer qu'elle concourra — avec succès, j'espère — à ce que la Commission européenne et toute l'Europe accorde une plus grande attention à l'enseignement de la littérature et à l'enseignement des langues étrangères, grandes comme petites. Bien entendu, une plus grande attention implique un soutien matériel plus important.

Nous ne cessons d'entendre, et nous répétons nous-mêmes, que la richesse de l'Europe réside dans sa diversité culturelle et linguistique. Or si nous regardons dans quelle mesure les peuples européens s'intéressent réellement, par exemple, à l'art contemporain de leurs voisins ou même au leur, nous ne pouvons pas vraiment nous prétendre très enrichis. Les films de l'ancienne Europe de l'Est pourraient assurément nous informer — d'une façon assez plaisante — sur un monde très récemment rouvert, auparavant inaccessible et maintenu fermé de force. Or ces films ne représentent pas même 1 % de la distribution cinématographique en Europe occidentale, sans même parler du déficit de films européens par rapport aux films américains projetés dans les cinémas dans l'ensemble de Europe. Sous la pression de la globalisation et de la commercialisation, qui ne sont pas nécessairement synonymes de l'américanisation, nous gardons cependant la possibilité de choisir les voies que nous empruntons et les valeurs avec lesquelles nous voulons nous identifier et que nous reconnaissons. C'est pourquoi je pense que l'Amérique n'est en aucun cas responsable de ce que les jeunes Anglais ou d'autres Européens placent David Beckham plus haut que William Shakespeare ou Charles Darwin. Et si nous voulions chercher avec quelque espoir de succès une thérapie à l'épidémie propagée par le despotisme du marché de masse et l'influence du culte et de la commercialisation des vedettes — je cite George Steiner dans son ouvrage *Une certaine idée de l'Europe*³ — nous aboutirions vraisemblablement là où tout commence, à savoir à la famille et à l'école.

La culture, l'héritage culturel, l'étude de la culture, la connaissance des différents domaines artistiques et des valeurs : ce sont là les mots-clés qui sillonnent les dix recommandations finales que l'institut Nexus a présenté aux responsables politiques lorsque les Pays-Bas présidaient l'Union européenne, c'est-à-dire en 2004. Ils les ont, paraît-il, accepté. Par exemple, le Premier ministre Balkenende a courageusement déclaré que l'Europe est plus qu'un marché et une

³ *The Idea of Europe* (2004), paru en français en 2005.

monnaie, et le président de la Commission européenne José Manuel Barroso a été encore plus courageux dans son discours en affirmant qu'il plaçait la culture plus haut que l'économie : « Tandis que l'économie rend possible la vie, la culture lui donne un sens. Et l'instruction est la clef de tout cela. » Ce haut représentant de la scène politique européenne s'est exprimé tout à fait clairement. Ses propos ont cependant perdu de leur poids lorsque, au lieu d'une promesse ou d'un engagement concret, il a seulement formulé l'espoir que ceux appelés à préparer le bilan financier et le budget pour les prochaines années auraient un raisonnement similaire. Il est certain qu'il revient en tout premier lieu aux budgets nationaux d'accorder à la culture et à l'instruction la place qui leur est due, comme le réclament ceux qui sont convaincus de leur importance fondamentale. Et Bruxelles pourrait couronner à l'européenne cette raisonnable générosité. Je pense qu'une telle évolution ôterait une ou deux rides du front sombre des Européens inquiets.

Bien sûr, à la différence d'une idéologie, la culture est ouverte, capable d'ouvrir les esprits humains et d'inspirer. Elle mène non seulement à une meilleure connaissance de soi mais aussi à la connaissance d'autrui et des êtres différents, et ainsi à un renforcement de la tolérance. L'art développe l'empathie humaine sans laquelle le sentiment de solidarité peut difficilement être envisagé. Et Czesław Miłosz n'était certainement pas seul à croire que « la connaissance de la vie peut être transmise aussi par l'art et la poésie ». Un autre poète polonais, Adam Zagajewski, s'acheminait dans plusieurs de ses bons mots vers le noyau ambivalent à partir duquel pourrait se développer justement cette identité culturelle européenne que nous recherchons. Pour lui, est Européen celui qui respecte les acquis du rationalisme, sans renier le Moyen Âge et la foi. L'Européen sait qu'il existe un espace pour la pensée analytique et un espace pour la prière, un espace pour la physique et un pour la musique. L'Europe, le cas échéant l'idée d'Europe, est donc un acte rationnel, réalisé dans le cadre d'un rêve. La mémoire sombre peut cependant voir cette ambivalence de l'héritage européen d'une manière encore bien plus équivoque : d'un côté Michel-Ange et Montesquieu, mais de l'autre la guillotine et les chambres à gaz. Sans l'ouverture d'esprit, la tolérance, le respect des différences, l'empathie, la solidarité, la sagesse et le sens du bien et de la beauté, sans ces qualités et ces vertus, il est inutile ne serait-ce que d'essayer de réaliser l'idée de l'Europe. L'expérience historique confirme que les hommes ne naissent pas porteurs accomplis de telles qualités. La

question — et c'est directement la question de Rousseau — de savoir si les hommes peuvent également être éduqués en tant que citoyens est bien entendu la question du jour, et c'est une des questions dont nous devrions discuter : quel est le rôle de la connaissance et de l'instruction dans la construction du projet européen ? En tant que professeur et en tant qu'administrateur d'universités, je crois que jusqu'à présent, le rôle et le potentiel que représente l'éducation n'ont pas été suffisamment reconnus.

Permettez-moi pour finir une remarque : si nous parlons de l'Europe dans le monde actuel, nous devons distinguer ce qui se cache derrière les termes d'ouverture et d'élargissement, dans les réflexions sur la finalité ou la non-finalité des frontières. Je pense que c'est la chose la plus importante parce que l'Europe n'existe pas en dehors du monde. Elle existe dans un monde qui est beaucoup plus vaste que ne l'est ou ne le sera l'Union européenne. J'ai parfois l'impression que les discussions sur la manière dont le projet européen doit être agencé sont des discussions en quelque sorte particulières concernant cependant celle plus vaste de notre perception de ce monde. Ainsi, pour nos réflexions sur l'avenir de l'Europe, notre guide et notre objectif doit être l'ouverture, au sens philosophique et culturel du terme, au sens de vocation humaine. Bien sûr, les décisions politiques sont souvent pragmatiques et prises à courte échéance. Elles devraient néanmoins veiller à ne pas réduire cet espace si important pour l'ouverture mais au contraire œuvrer à son maintien et, éventuellement, à son extension.

Je donne un cours sur les relations bilatérales entre l'Europe et les États-Unis à des étudiants américains de l'Université de New York à Prague. Un de ces jeunes Américains écrivait dans son exposé qu'il était très surpris que des lieux communs traditionnels sur le Nouveau et le Vieux monde soient encore ressassés. Après six mois en Europe et en République tchèque, il lui semble que l'Europe est un monde bien plus nouveau que ne le sont les États-Unis. Il y a tant de changements en Europe ! Dans son dernier livre *Un monde post-américain*⁴, le politologue américain Fareed Zakaria nous délivre un avertissement intéressant : il lui semble que l'Amérique oublie qu'elle a été l'initiatrice de la globalisation lorsqu'elle était encore ouverte au monde. Aujourd'hui — surtout chez elle — c'est comme si elle connaissait un certain déficit de globalisation, un certain isolationnisme néfaste. Elle

⁴ *Post-American world* (2008).

s'ouvre insuffisamment, alors qu'elle s'est ouverte pendant toute la durée de sa fructueuse existence. J'ose ajouter qu'un tel avertissement est peut-être un message que l'Europe devrait faire sien.

Merci de votre attention

Lenka Rovná

Je remercie le professeur Jařab d'avoir introduit la dimension culturelle dans notre discussion de cet après-midi. Je prie maintenant notre dernier orateur, monsieur Paul Thibaud, de bien vouloir prendre à son tour la parole.

Paul Thibaud

Je commencerai par me référer à madame Lenka Rovná qui disait dans son introduction que le sujet que nous abordons est un sujet nouveau. Effectivement, l'Europe a été essentiellement, et reste encore, un projet sans finalité, « une force qui va » pour citer Victor Hugo. J'ajouterai que cette absence de définition des buts est inséparable d'un type de fonctionnement de l'Europe, les deux aspects, idéologique et pratique, interférant sans cesse. Ceci conduit à un diagnostic : le problème de l'Europe, c'est probablement de s'être vouée à un mode de fonctionnement qui lui a interdit de définir ses finalités. On ne peut donc pas ajouter des finalités sympathiques ou nobles à l'Europe telle qu'elle fonctionne, sans se demander pourquoi elle s'est empêchée de se fixer des finalités, de déterminer son projet en fonction de finalités. Cette question porte à soupçonner que la « construction européenne » pourrait s'être piégée elle-même, se rendant esclave d'un fonctionnement sans finalités. Pourquoi l'Europe n'a-t-elle pas exprimé de finalité ? Pourquoi s'est-elle empêchée de le faire par son propre fonctionnement ? Et comment pouvons-nous sortir de ce piège ? Voilà ce sur quoi je voudrais vous livrer quelques réflexions.

L'idéologie fonctionnaliste des enchaînements et des débordements qui inspire les organes européens, et en particulier les organes exécutifs de l'Europe, la Commission et la Cour de Justice, a déterminé sa manière d'être depuis des dizaines d'années, probablement depuis le début. On a entraîné les gouvernements, et les peuples (quant aux peuples, ce n'est pas sûr et cela pose problème) dans une chaîne de décisions auxquelles ils ont plus ou moins consenti parce qu'il n'y avait jamais d'alternative. Cette stratégie d'une Europe univoque, se construisant par petites décisions quasi inconscientes, toujours pragmatiques, toujours au nom de « il n'y a pas en ce moment

d'autre alternative », suppose une homogénéité de l'objet européen. Pouvoir passer du détail au tout suppose que l'on ait affaire à un être homogène, où il est possible en changeant un jour la monnaie, un autre jour une réglementation sur la manière d'organiser les assurances ou la circulation des automobiles, de constituer une cité européenne. C'est d'ailleurs l'idée exprimée très clairement, dès le début, par Jean Monnet qui est le vrai père de l'Europe telle qu'elle marche, et qui disait, citation approximative mais substantiellement exacte : « soumis à des réglementations de plus en plus semblables, les Européens finiront pas constituer un seul peuple ».

Une affirmation comme celle-là, qui me semble énorme, renvoie évidemment à une Europe-fonctionnement. On ne déclare pas que l'Europe va se faire à travers l'approfondissement de nos accords ou la conscience croissante de nos buts communs, mais grâce aux habitudes induites par des réglementations de plus en plus serrées : quel behaviourisme ! Cette idéologie déterministe suppose que l'on passe sans seuil de discontinuité, du détail à l'ensemble, ce qui revient à se représenter l'Europe comme une chose, une quantité, une somme ; à la façon d'un mur qui est une superposition de briques. Il ne fait pas de doute qu'on oublie dans ce cas quelque chose d'important, le rôle de la conscience, celui du politique qui donne sens à l'ensemble, qui lui donne même une identité, qui permet de passer du partiel au global.

Cette homogénéité supposée de l'objet européen, ce parti-pris matérialiste en somme, sorte de fond commun au marxisme et à un certain libéralisme, entraîne aussi une certaine vision « continuiste » du temps européen. L'Europe, c'est « petit à petit l'oiseau fait son nid » — pour citer un proverbe français qui doit bien avoir son équivalent en tchèque — une accumulation de petites décisions pour aboutir à un grand résultat. Il peut y avoir des échecs ; ils sont bien connus : la Communauté européenne de défense (CED) par exemple, ou bien le projet de constitution européenne. Cependant, ils ne sont pas significatifs car on les considère toujours comme des retards dans la construction européenne. Il ne s'agit jamais de réorienter cette dernière ; il s'agit tout au plus de prendre patience un tout petit peu. Pour croire qu'il en va ainsi, il faut supposer que les micro-décisions et les échecs conjoncturels sont comme surplombés ou enveloppés par une détermination supérieure, une sorte de « main invisible », une providence laïque qui met de l'ordre dans les événements. C'est cette croyance qui autorise à construire petitement et souterrainement l'Europe en catimini. De l'Europe « en catimini », on a beaucoup parlé

à l'occasion des référendums, celui sur Maastricht et celui sur la constitution, en jurant que cette fois c'était fini, qu'on allait changer de méthode. Je ne pense pas qu'on ne l'ait jamais fait ; en tout cas le « repêchage » de feu la constitution par le traité de Lisbonne est sous nos yeux un exemple spectaculaire et même grossier de « catiminisme ».

Ce « fonctionnalisme » invétéré repose donc sur une idéologie, sur l'assurance que quoi qu'il arrive, quels que soient les soubresauts, les crispations dénoncées par les gens de bien des démocraties nationales, l'Europe se fait, avance, bénéficiant d'une sorte d'assurance ontologique. J'aurais tendance à parler d'une démarche somnambulique, le somnambule étant celui qui avance sans considérer l'espace ambiant, qui ne se meut que par rapport à lui-même, à son corps propre, à la sensation interne qu'il en a. Pourquoi cette assurance somnambulique de l'Europe, pourquoi des mécanismes de prises de décision, qui valent ce qu'ils valent, ont-ils été sacralisés ? Voilà ma question. Je n'y trouve de réponse que défavorable. L'Europe est animée par des hantises négatives, inamicales vis-à-vis d'elle-même. Cela concerne d'abord le binôme initial, l'association de la peur de soi allemande et de la honte de soi française, de deux résolutions de se fuir, de rompre avec soi-même. Un philosophe de la chose européenne, Jean-Marc Ferry a écrit que la participation à l'Europe supposait un rapport autocritique à son passé. Littéralement cela peut se défendre, mais en fait l'Europe c'est le rapport au passé réduit à l'autocritique. D'où, pratiquement, un comportement de déni des nations, qu'illustre le postulat de l'homogénéité de l'objet. Bien sûr, ce déni est lui-même dénié. Cependant, l'usage d'une méthode « incrémentaliste », celle que j'ai évoquée très rapidement devant vous, quand on ne lui fixe pas de limites, suppose que tout ce qui limite la nation est bon et contribue à l'Europe. Sans cela, il n'y aurait pas cette assurance si évidente d'être de l'Europe. Assurance, je le répète, fondée non sur une résolution d'être mais sur une résolution de ne pas être, illustrée et justifiée par un discours convenu concernant l'histoire et le passé de l'Europe : il y a eu une rupture et même un retournement ; le continent des ténèbres est devenu celui de la lumière. Avant, nous étions indignes, maintenant, nous sommes sublimes. Certes aucun être humain sensé, aucun Européen sensé ne peut se désoler que nous ayons conclu entre peuples du continent une paix perpétuelle. Mais cet aboutissement est-il la suite ou le contraire de ce qui a précédé ? On peut en discuter ; mais, justement, on n'en discute pas. Il est entendu qu'en bloc notre passé ne

vaut rien mais, heureusement, tout a changé à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. On ne peut pas expliquer par exemple la décision d'effacer du préambule de la constitution européenne l'héritage chrétien sans une volonté globale de déni de soi. C'est moins le christianisme qui était en cause que le passé européen en général et le rêve d'une Europe nouvellement sortie de l'ombre, jeune, neuve, définie par elle-même, établie sur elle-même : la certitude ontologique dont je vous ai dit un mot suppose que nous soyons désespérés de notre histoire.

Nous avons donc connu une véritable rupture épistémologique : naguère nous nous pensions par rapport à une histoire (des nations, des religions, des idées...), maintenant nous nous définissons de manière fonctionnaliste, par une pratique se déployant peu à peu. Ce « continuisme », nous voyons comment il a marché et marche encore. On est passé de l'ouverture commerciale, avec l'abolition des droits de douane, au « grand marché », c'est-à-dire à l'abolition de défenses non douanières internes (« l'Acte unique » de Jacques Delors), puis à la monnaie unique : enchaînement de décisions qui est extrêmement clair et qui a conduit à ce que nous connaissons.

À un certain niveau, il est évident que « ça marche », mais dans un certain ordre seulement, celui de la fatalité. Car en même temps, l'hétérogénéité, la discontinuité s'est invitée au festin. Ce que l'on a refoulé fait en effet défaut quand l'Europe prétend prendre des décisions politiques, agir en commun. En définitive, on a abouti à une Europe d'intégration très forte, comme disait Jean-Louis Bourlanges avec raison, mais d'intégration purement négative. Il s'agit beaucoup plus de s'empêcher de nuire les uns aux autres que de faire quelque chose ensemble. C'est le cas même en ce qui concerne la monnaie unique, si j'en crois un auteur allemand qui a étudié la négociation entre l'Élysée et la Chancellerie. D'après lui, Mme Guigou, cheville ouvrière de l'accord côté français, répétait qu'il fallait enlever aux Allemands leur Mark, qui leur permettait de dominer économiquement l'Union (alors Communauté). Elle disait, paraît-il, que le Mark était à l'Allemagne ce que la force de frappe nucléaire était à la France. Je n'ai jamais bien compris le sens de cette comparaison mais je crois que même si elle est absurde, elle illustre une manière négative de fonctionner de l'Europe : la passion qu'elle mobilise pour prendre ce qui est, ou que l'on croit être l'atout de l'autre. La proximité, la promiscuité qu'on organise suscite une crainte que l'autre vous nuise, donc un fonctionnement à la méfiance. Nous sommes engagés dans une Europe de l'interdiction de nuire et non de l'action commune, de la décision. Jean-Louis Bourlanges

a remarqué récemment, dans un fort intéressant entretien pour *Le Monde*, que l'Europe c'est bien beau, c'est très fort... mais quand il s'agit d'argent, il n'y en a pas beaucoup. Ce sont quand même les États qui dépensent entre 90 et 98 %, si ma mémoire est bonne, de l'argent public. Il y a quelque chose de platonique dans cette intégration.

Pourquoi est-ce qu'en somme on n'arrive pas à passer à l'acte, à l'Europe positive ? C'est la question que nous devons nous poser. Un pouvoir considérable mais négatif empêche de gouverner, qui prive l'autre d'une arme dont on croit l'usage potentiellement dangereux, mais ce n'est pas un pouvoir de gouverner.

Il s'agit bien sûr d'un déficit essentiel qui, avant d'être un déficit de démocratie, est un déficit de politique. La fonction politique essentielle, l'anticipation, « le goût de l'avenir » disait Max Weber, est absente de l'Europe. L'Europe ne fait que réagir. Elle ne sait pas anticiper. L'anticipation caractérise un sujet, la réaction caractérise au contraire un organisme, comme celui de la grenouille de laboratoire : on lui inflige une décharge électrique et elle se contracte, elle réagit. Si vous lisez les journaux vous verrez que l'Europe ne cesse à tout propos de « réagir » et qu'elle s'en vante comme si, innocente de tout ce qui arrive, elle n'intervenait jamais qu'après coup. Récemment est paru dans *Le Monde* une déclaration très solennelle de beaucoup de sommités européennes, d'anciens présidents et ministres des finances en particulier, proclamant qu'il faut réagir à la nouvelle situation mondiale, réagir fermement, résolument (toujours réagir !) à la mondialisation financière sauvage. Or ce sont ces mêmes personnes qui ont mis en place l'Europe qui se découvre démunie devant la mondialisation financière. Ils ont favorisé la mondialisation financière eux-mêmes. Ils auraient pu anticiper mais ils nous disent maintenant, en toute innocence, qu'il faut réagir. Et ils proposent pour cela de nommer un comité, qui d'ailleurs leur ressemble un peu trop, composé d'économistes, reconnus bien sûr, d'anciens responsables politiques, de haut niveau bien sûr, formant un nouveau « comité Théodule », comme disait le Général de Gaulle. Belle illustration du fait qu'une certaine Europe « notabilisée » est incapable de sortir de ses ornières.

Ainsi, l'Europe n'anticipe pas, elle réagit. Cette manière d'être a également des effets externes sur les organismes politiques nationaux qu'elle affaiblit et contamine. Je suis frappé pour ma part de certains effets négatifs, par exemple les populismes rampants, se manifestant par poussées, qui n'ont de capacité de gouverner dans aucun pays mais qui reviennent néanmoins, révélant des frustrations importantes dans

certaines couches de la société. Ils ressurgissent dans un pays ou l'autre. Ils circulent, s'affaiblissent, se dissipent sans qu'on n'arrive jamais à les dépasser, à régler la question dont ils sont le symptôme, celle du sujet politique.

Autre symptôme probablement plus nouveau, et d'un certain côté peut-être plus triste et inquiétant, le fait que beaucoup d'hommes politiques européens soient réduits à « faire semblant » de gouverner, d'occuper le pouvoir, conscients qu'ils sont de ne pas pouvoir grand chose et de la nécessité de le cacher. D'où quelque chose d'histrionique dans la vie politique de beaucoup de pays. Pourquoi est-ce que l'histrionisme dévore la vie politique européenne ? Pourquoi cette contagion de l'inaction et du faire semblant ? On rencontre ici la question mentionnée par Thierry Chopin, celle de la mondialisation et du mauvais rapport de l'Europe avec celle-ci.

L'Europe se pensait comme le centre sinon du monde, du moins de la mondialisation. Elle pensait qu'elle allait dominer le processus. Or en ce moment, elle est débordée par lui. On a pu dire qu'il y avait désormais beaucoup plus de monde dans l'Europe que d'Europe dans le monde. Ce basculement a pris à contre-pied ceux qui ont organisé l'Europe du grand marché. Il n'y a pas bien longtemps (en 2003), Pascal Lamy, dont on connaît le rôle éminent, disait dans un livre qui a été cité tout à l'heure, que le marché du vêtement en Chine était un atout formidable pour le textile en difficulté du nord de la France, puisque la dépense d'habillement des Chinois allait être multipliée par cinq dans les années à venir. Peut-être, en effet, s'habillent-ils cinq fois plus cher, mais ils n'achètent pas à Roubaix. Cette bévue n'est pas une erreur personnelle, elle illustre une attitude considérée comme intrinsèque à l'entreprise européenne, celle qui a fait croire qu'une Europe ayant muselé ses États, donc dépourvue de stratégie, serait plus apte à faire valoir ses atouts économiques et techniques. Ce déni du politique est fait d'ailleurs du déni de soi européen que l'on rencontre si souvent, qui en est son substrat idéologique. C'est ce que montre une autre réaction, récente celle-là, de Pascal Lamy, qui n'est plus dans l'Europe mais au-dessus de l'Europe : le protectionnisme va toujours de pair avec la xénophobie. Ceci me semble historiquement faux mais révèle une motivation morale essentielle, qui dispense l'Europe de s'attacher à des buts et de donner ses raisons (puisque'il est entendu qu'elle est contre le mal) et lui permet d'idolâtrer son fonctionnement.

Et maintenant quelques mots sur les objectifs de l'Europe, ou plutôt la réorientation de l'Europe. Il me semble en effet qu'on ne peut

ajouter des buts à l'Europe comme elle va, car elle est vouée, asservie même à un fonctionnement pratique et idéologique qui lui interdit d'avoir des buts. La difficulté est, toutes choses égales par ailleurs, analogue à celle que rencontraient ceux qui voulaient compléter les avantages du socialisme réel en y ajoutant le pluralisme et la démocratie politique : l'ajout peut être compatible ou non avec le socle sur lequel on veut le fixer. Quant à la nature de cette réorientation, je me contenterai d'indiquer deux axes. Le premier, à propos du fonctionnement de l'Union, serait l'invention et la mise en œuvre d'une démocratie méta-nationale. Le second concerne les buts que l'Europe devrait se donner, eu égard notamment à la mondialisation et à la manière dont nous, Européens, devons essayer de lui donner une forme et une direction.

Parler d'une démocratie métanationale, c'est évidemment présupposer qu'il n'y a pas de peuple européen constitué ou en cours de constitution. J'ajoute que si, comme certains en rêvent peut-être, on arrivait à obtenir une adhésion large des Européens sur la base du fonctionnement actuel, fonctionnement désagrégatif, favorisant systématiquement l'individu plaideur et consommateur aux dépens du citoyen, cela serait une liquidation du passé au moins aussi barbare que ce qu'a essayé la révolution culturelle maoïste.

Faute donc d'envisager la liquidation des nations, l'Europe politique doit passer par elles, donc impliquer non seulement les gouvernements et les administrations, mais les peuples. On ne va pas dans ce sens actuellement, comme le montre la manière dont nos représentants ont à l'unanimité annulé par voie diplomatique les référendums français et hollandais. L'implication des peuples n'est pas seulement conforme à la démocratie, elle est nécessaire pour passer du contrôle réciproque à la volonté commune. Prenons le cas de l'Europe de la défense. On ne peut qu'y être favorable, mais dans une Europe sans orientation commune, le résultat décevra nécessairement, soit qu'on fasse du cosmétique européen et que les nations se réservent l'essentiel des moyens et de la décision, soit que les pays qui font encore un effort de défense important en profitent pour se défausser et renoncer. Le problème est qu'en Europe, la forme remplace souvent le fond. Ainsi, le traité de Maastricht proclame : « il est institué une Politique étrangère et de sécurité commune ». Institue-t-on une politique ? En pratique, cela donne un résultat analogue à celui de la politique de l'énergie : on a démantelé les monopoles nationaux, séparé la production et la distribution, comme si la concurrence suffisait à faire

une politique, en oubliant — on s'en aperçoit maintenant — ce qui commande l'avenir, les choix et les investissements. Faire vivre politiquement l'Europe, c'est d'abord la rendre plus conforme aux valeurs qu'elle proclame. C'est aussi, en mettant l'institution après les buts de l'institution, se donner les moyens de surmonter les réticences et arrières pensées qu'engendre la démarche semi-contrainte qui est actuellement la sienne.

Pour qu'il y ait une démocratie métanationale, il faut impliquer non seulement les gouvernements mais aussi les peuples. Cela suppose une remise à plat de l'institution européenne, rendant en somme celle-ci à ceux qui en sont la base et la substance, alors que ceux qui la gèrent se la sont appropriée. Si l'on veut aller dans cette direction, je vois comme un préalable qu'on organise une évaluation de l'Europe par les Parlements nationaux. Quand on parle d'évaluer l'Europe, on imagine spontanément une méga-commission formée de gens semblables aux pétitionnaires précédemment évoqués. Il y en a eu beaucoup de ce genre, pourquoi répéter ? L'urgence serait au contraire de déplacer vers les peuples le débat sur l'Europe. Ceci qualifie les parlements d'autant plus que ce sont eux, non pas les exécutifs, qui ont perdu le plus de pouvoir avec l'eupéanisation de la législation. N'est-ce pas à ceux qui ont payé d'examiner ce que l'on a fait de ce qu'ils ont sacrifié ?

Ensuite, il faudrait introduire dans le fonctionnement une dose de respect des dignités nationales. Ce qui est nécessaire pour surmonter les défiances actuelles. Nous avons tous, sauf les Britanniques qui y suppléent par la référence à la coutume, des constitutions qui sont notre loi suprême. Mais, désormais, devant les tribunaux, n'importe quelle décision européenne l'emporte sur la constitution du pays. Quand la diplomatie devient un moyen de gouverner n'y a-t-il pas abus ? Cela ne contrevient-il pas à la hiérarchie des normes consacrée ? Pour répondre à cet abus antidémocratique, je pense que l'on devrait accorder aux cours et conseils constitutionnels la possibilité de contrôler le droit dérivé européen en se référant aux textes dont ils ont la garde. Puisque tous les pays de l'Union se réfèrent aux mêmes principes démocratiques, nous devons penser que si les Tchèques, par exemple, invoquent les principes derniers de leur système juridique, ce sont des principes que, substantiellement, nous partageons, même s'ils en ont une lecture spécifique. Nous devons donc leur faire confiance et

si entre eux et la Cour de Luxembourg un différend intervient, cela peut se régler non pas autoritairement, hiérarchiquement, mais par discussion et ajustement consenti.

Encore faudrait-il non seulement donner aux peuples le sentiment qu'ils sont respectés, mais susciter aussi leur engagement. Cela peut se faire en introduisant de la diversité et même de la réversibilité dans le fonctionnement de l'Europe. Observons que, grâce à l'alternance des majorités, la réversibilité est essentielle dans le fonctionnement des démocraties. L'alternance est rendue possible par l'homogénéité du corps politique où chacun admet, à charge de revanche, que l'autre lui fasse la loi. Pour trouver entre nations un équivalent de la dialectique majorité/opposition, il faudrait introduire des possibilités d'exemption et de retrait dont la gestion serait la trame de la vie politique européenne.

Une Europe plus souple et diversifiée devrait nécessairement chercher le principe de son unité dans ses objectifs, non seulement ces objectifs chiffrés, dont on voit souvent mal la raison d'être, mais des choix stratégiques où s'incarnent les principes communs. C'est faute d'un effort pour définir ce à quoi elle tient, faute d'avoir élaboré une idée du service public ou de la concurrence équitable, que l'Europe s'est vouée au seul marché, étendant son emprise dans un désert de valeurs communes. L'élaboration des accords de fond ne relève pas de la négociation mais de la délibération, niveau de l'Europe qui reste à inventer, ce qui est impossible si l'on ne rompt pas avec un certain monolithisme institutionnel, lequel reflète une croyance, désormais démentie, à l'effacement proche des nations. N'est-il pas paradoxal d'ailleurs qu'un ou deux siècles après que le droit public a, au nom de la liberté des personnes, refusé de garantir et de rendre obligatoires les vœux perpétuels et les engagements irréversibles, on prétende y asservir des nations souveraines ?

Mon deuxième axe concerne la question déjà évoquée par mes prédécesseurs, du rapport de l'Europe à la mondialité qui la déborde. L'Europe est entrée dans la mondialité avec un bagage intellectuel et moral pauvre et peu cohérent : en somme la promotion illimitée des droits individuels, donc le droit d'acheter au moins cher et de spéculer tous azimuts, en supposant que la démocratie pouvait s'étendre de manière aussi simpliste et même en prétendant qu'il était possible, dans cette grande désorganisation, de limiter les inégalités et d'obtenir la non

nuisance, l'honnêteté et la transparence des transactions, à quoi les principaux acteurs du marché mondial n'ont aucun intérêt. À la limite nous préconiserions le cynisme tout en menaçant les cyniques de la prison.

Je crois que si l'on veut unir l'humanité, ou plutôt, puisqu'elle est en train de s'unir, donner un sens à l'union de l'humanité, il faut une éthique commune à quoi l'Europe devrait contribuer ; et je n'en vois pas d'autre que celle de la fraternité humaine, et non pas l'invisible, inconsistante et toute négative « ouverture », commerciale et autre, dont on nous rebat les oreilles. L'Europe doit viser haut, moralement. Malheureusement, la façon dont elle s'est faite l'a rendue vulnérable à la mondialité libérale et cynique, à l'idée que si l'on veut unir beaucoup de gens, on ne peut le faire que par le plus trivial. Au contraire, l'éthique de la fraternité suppose que le bonheur des uns est aussi celui des autres, et de même pour leur malheur.

Lenka Rovná

Je remercie Paul Thibaud pour sa contribution. Je voudrais demander si les conférenciers souhaitent eux-mêmes réagir à ce qu'ils ont entendu.

Petr Pithart

En mentionnant Tocqueville, notre collègue Jařab m'a fait penser que Tocqueville était justement celui qui nous manquait ici. Oui, c'était un penseur qui savait anticiper comme peu d'autres savent le faire. Je voudrais demander à tous ceux rassemblés autour de cette table ce que nous demanderions à Tocqueville. Qu'en attendrions-nous ? Comment exposerions-nous nos principaux problèmes à un homme doué de cette faculté de prédire l'avenir ? Pour en rester à des questions, puisque nous sommes dans un panel de discussion : quelles questions poser à Alexis de Tocqueville ?

Josef Jařab

Je pense qu'il possède toujours les réponses dans ses deux volumes. Je pense pouvoir dire que Tocqueville reste d'actualité, par exemple dans sa manière d'évoquer la nécessité d'un équilibre dans la société, équilibre qui peut être obtenu grâce à la comparaison continue des intérêts de tous les groupes intermédiaires, qui peuvent être, par exemple, des partis politiques mais aussi des membres de la société civile. Il convient de parvenir à cet équilibre nécessaire entre la société

civile, l'État et l'individu. Notre collègue Monsieur Thibaud a touché cela du doigt en se posant la question de savoir quelle est la situation aujourd'hui en Europe et dans les différents États européens. C'est là que se trouve bien sûr cette ingéniosité politique qui semble manquer encore à l'Europe ou aux représentants de notre Europe.

Je pense aussi que la fonction de la culture et de l'instruction est une fonction-clé chez Tocqueville. Tout comme Rousseau, il était convaincu qu'il est possible d'éduquer le citoyen. Il est tout simplement possible d'éduquer l'homme et ainsi de le former aussi comme citoyen. Or je pense que les systèmes d'éducation ne remplissent pas toujours cette fonction aujourd'hui. Les médias ne le font pas avec plus de succès — de ce point de vue ils sont plutôt contreproductifs. En outre, par leurs décisions, les hommes politiques en viennent parfois à réduire le potentiel culturel et formateur de l'éducation et de la culture, et renoncent ainsi à un instrument de grande force.

Puisque l'on m'a donné la parole, je voudrais rappeler une information qui m'a vraiment surpris. J'ai reçu ces jours-ci de la part du conseil de surveillance de la Magna Charta Universitatum de Bologne, dont j'étais membre jusqu'au printemps de cette année, une de ses nouvelles publications consacrée en détail à l'éducation et aux réformes scolaires en Turquie. Lorsque nous nous demandons si nous allons dire oui ou non aux Turcs, où en sont les Turcs au fond et où ils vont, il est peut-être tout à fait instructif de prendre connaissance des faits suivants : en 1960, il y avait en Turquie un peu moins de 60 000 étudiants. Aujourd'hui, leur nombre s'élève à 2,5 millions. Et 60 000 d'entre eux étudient dans des écoles à l'étranger : plus de la moitié aux États-Unis et le reste dans le monde entier. Je pense qu'il s'agit d'une telle force, qu'il s'agit d'un moment de renouveau, qui confirmerait ce dont a parlé Monsieur Thibaud, à savoir qu'il existe une différence entre la réaction au besoin du moment, à la situation donnée, et la réponse plus responsable et à plus long terme correspondant au besoin d'un changement plus profond au sein de la société. On parle en anglais de la différence entre « response » et « responsibility ». Les universités devraient maîtriser les deux. Mais c'est cette seconde mission qui est spécifiquement la leur, puisque les universités existent et fonctionnent dans la société et pour la société.

Tocqueville place justement l'espoir de la démocratie dans la culture et l'instruction. Lorsqu'il porte un regard à la fois admiratif et critique sur les États-Unis, il s'exprime prophétiquement d'une manière générale sur les possibilités, mais aussi sur les limites, et même les

risques d'une démocratie sans régulation. Il tend au fond vers ce qu'a aujourd'hui décrit avec beaucoup d'à-propos Fareed Zakaria dans son ouvrage *L'avenir de la liberté*, c'est-à-dire vers la constatation que pour une démocratie non libérale, la liberté personnelle n'est pas la valeur la plus précieuse et elle n'est donc pas non plus une certitude. Pour résumer en une dernière phrase : renier le droit à la liberté civique et refuser ses implications, ce n'est pas démocratique. Or considérer la démocratie comme un simple instrument ou un mécanisme de pouvoir, dont les opportunités surviennent à chaque nouvelle élection, c'est insuffisant.

Jean Louis Bourlanges

Je voudrais réagir, ce qui vous ne surprendra pas, à ce qu'a dit Paul Thibaud parce que je suis assez profondément choqué par la façon dont il aborde les choses. On peut discuter, avoir des appréciations différentes sur tel ou tel aspect qu'il a développé : il me semble, par exemple, un peu excessif de dire que l'Union européenne n'a réalisé que de petites choses. Une monnaie unique — on peut être pour ou contre, c'est un autre problème —, le grand marché intérieur, des règles de concurrence, ce n'est sans doute pas très excitant sur le plan de l'épopée, mais c'est quelque chose qui compte dans la vie des sociétés. Il me semble également qu'il est faux de dire que l'Europe ne fonctionne pas d'une façon démocratique, même s'il est très compliqué de faire fonctionner une démocratie multinationale. Nous avons un régime représentatif. Contrairement à ce que donne à penser M. Thibaud, les maîtres d'œuvre de l'Union européenne, ce sont les États. Ils n'agissent pas seuls mais rien ne se fait sans eux. Si je devais définir le projet européen sur le plan démocratique, je dirais qu'il s'agit d'appliquer aux États la même logique que Hobbes a essayé d'établir entre les citoyens, c'est-à-dire faire en sorte que l'État cesse d'être un loup pour l'État. Cela ne veut pas dire qu'il est moins puissant, qu'il n'existe pas ou qu'il est illégitime, mais qu'il agit dans des cadres définis par le droit. Et je crois par exemple que, sur l'indépendance nationale d'un pays comme le mien ou d'un pays comme la République tchèque, le fait d'être protégé par le droit est un auxiliaire de souveraineté et non pas une mise en cause de la souveraineté.

⁵ *Future of freedom: illiberal democracy at home and abroad* (2003) paru en français en 2003.

De la même manière, je crois qu'il est absurde de dire que le droit dérivé puisse être remis en cause par des décisions nationales. Si vous n'instituez pas la primauté du droit communautaire, c'est-à-dire du droit international, parce que je rappelle que dans tous les bons manuels de droit, le droit international est supérieur au droit national, puisque c'est un droit contractuel, vous vous interdisez simplement d'avoir un système de droit. On peut s'en passer mais on ne peut pas vouloir une chose et son contraire.

Avant de faire une remarque générale, je m'en permettrai une plus ponctuelle : il est tout de même très excessif de dire que c'est la haine de soi qui a poussé par exemple les peuples d'Europe et le peuple allemand à se retrouver. Il y a certainement une méfiance, une entente des « sur-moi », pour parler un langage pseudo-psychanalytique. Il y a certainement une volonté de tenir à distance des pulsions hostiles, des émotions trop fortes, négatives et agressives. Mais je crois que c'est précisément comme ça que les individus fonctionnent, et doivent fonctionner. Une personne est quelqu'un qui essaie d'introduire des valeurs, de la rationalité, une hiérarchie des valeurs dans ses comportements et qui ne se laisse pas aller à tous les débordements sexuels ou autres qui peuvent être les siens. Sur le plan des États, c'est la même chose. C'est vrai qu'il y a une histoire très dure entre la France et l'Allemagne, entre l'Allemagne et la République tchèque, entre l'Allemagne et la Pologne. Mais l'effort visant à dire que nous avons des choses en commun, même si nous avons des démons à faire reculer, ce n'est pas quelque chose qu'il faut traiter de façon négligeable.

Mais plus fondamentalement, et je terminerai par là, je crois dans mon exposé avoir montré toutes les raisons pour lesquelles j'étais très inquiet sur la nature du projet européen ; pourquoi j'en pressentais les faiblesses et j'en voyais les contradictions. Si je me suis retiré du Parlement européen, c'est pour cela et parce que je ne voulais plus entendre le discours de M. Thibaud, être obligé de dialoguer constamment avec lui, de me battre sur ce terrain-là. En même temps, je n'acceptais pas l'euro-béatitude d'un certain nombre de personnes. Mais ma critique fondamentale vis-à-vis de ce que dit M. Thibaud est la suivante : je crois qu'en réalité, quand il parle de démocratie métanationale, il ne propose rien. La fraternité et l'évaluation... C'est de la blague. En réalité il faut avoir le courage d'aller jusqu'au bout. Soit nous construisons, difficilement, malaisément, contradictoirement — j'accepte les critiques, je les formule moi-même — soit on estime que ce n'est pas possible, qu'il n'y a pas de réalité au-delà de la nation, que

c'est la nation qui est le cadre non seulement légitime mais exclusif de la vie démocratique et de l'organisation juridique. Tout le discours de M. Thibaud tend vers cela ; il doit l'assumer. Personnellement, je ne vois pas un monde composé de deux cents entités nationales de dimensions différentes, de puissances différentes, qui ne seraient soumises qu'à leur propre droit, car c'est finalement ce dont il s'agit. Je ne crois pas que ce soit le monde dans lequel nous devons vivre. Je crois aux peuples ; je crois à la force et à la légitimité des États ; je crois à la démocratie. Mais je crois que la lutte entre les États, leur affrontement est une composante de l'identité européenne. Je crois que ceux qui cherchent en gémissant, pour parler comme Pascal, à résoudre le problème historique de l'Europe... leurs efforts pour surmonter cela sont légitimes et nécessaires. Cher Paul Thibaud, je comprends que vous fassiez des critiques ; je les fais moi-même. Mais je trouve que votre discours n'est pas recevable, pour une raison simple, c'est qu'il ne débouche ni sur un discours de démocratie métanationale clairement présenté, ni sur l'acceptation de son contraire. Je vous remercie.

Lenka Rovná

Je vous remercie. Comme vous voyez, l'Europe est véritablement une Europe de la pluralité des opinions. Monsieur Thibaud souhaiterait répondre.

Paul Thibaud

Il y a des critiques de détails qui n'ont pas tellement d'importance. Je n'ai pas dit que l'Europe n'avait fait que de petites choses, j'ai dit qu'elle les avait faites petitement et selon une orientation trop négative, dans l'obsession de museler les nations. Et que la technique de l'engrenage, que je n'ai pas inventée, qui est décrite dans tous les livres de sciences politiques concernant l'Europe, en particulier ceux d'auteurs américains, a un certain nombre d'effets pervers, qu'elle butte actuellement sur une limite. Essentiellement qu'elle est contreproductive si l'on veut unir les volontés, former une volonté commune.

[Jean-Louis Boulanges : je ne vous ai pas du tout contesté sur ce point !]

Merci d'ajouter cela parce que c'est l'essentiel de mon propos et vous l'admettez. Nous n'allons pas nous disputer et jouer les rivalités d'amour-propre, cela n'a pas d'intérêt. Effectivement, pour une démocratie métanationale, je n'ai pas de plan tout prêt, moi aussi je

cherche. Mais je vois où ça butte, et c'est là que je cherche le remède : l'implication des peuples. Je suis aussi frappé par la crise des démocraties en Europe et je pense que l'Europe est en partie responsable de cette maladie à cause du désœuvrement imposé aux nations. Désœuvrement qui n'est pas de nature à les grandir, à favoriser le dépassement des mauvaises passions qui les menacent, comme elles menacent tout ce qui est humain.

La démocratie moderne, en Europe, s'est finalement constituée à travers la responsabilisation des peuples, par la confiance accordée au suffrage universel. Dans la France de 1860, beaucoup de personnes éclairées, y compris des républicains, pensaient que le suffrage universel était une sottise parce que les expériences de 1792 et de 1848 s'étaient soldées par une dérive révolutionnaire, une guerre civile puis la réaction bonapartiste. Pourtant, à l'usage, on s'est aperçu que l'exercice du suffrage universel, la participation à la souveraineté, bien que comportant des dangers, avait globalement un effet éducatif sur les peuples, permettait de dépasser les populismes, qu'on redoutait alors comme maintenant. La question actuelle est analogue : est-il acceptable, voire nécessaire de faire entrer les peuples dans l'Europe ? Quitte à leur donner un certain pouvoir d'obstruction, pouvoir qu'actuellement on ne leur concède que pour le bafouer.

En ce qui concerne le droit européen, je ne dis pas que le droit national doit l'emporter sur le droit international mais que le droit international n'a pas été conçu pour devenir une manière de légiférer sur tout. Ensuite, dans le cadre de l'Europe, la prépondérance du droit de l'Union doit avoir des limites. En particulier on ne doit pas traiter comme des chiffons de papier les constitutions nationales. Les mettre à l'abri permettrait une confrontation sur les principes de la démocratie en Europe, confrontation dont nous avons besoin pour que les peuples s'approprient l'Europe et la règle de droit. Je suis pour la règle de droit ; mais la règle de droit n'est pas révélée par un Vatican, elle est le fruit d'une pratique délibérative.

Vous avez dit que ce sont les gouvernements européens qui ont fait l'Europe. Certes, et cela me rappelle que dans un autre débat que nous avons eu sur le même sujet, j'avais eu cette formule sur Bruxelles : une coopérative de bureaucraties nationales. Vous aviez approuvé... Je n'ai pas dit autre chose aujourd'hui sinon que cela s'est fait au détriment des parlements nationaux. Quand les gouvernements se coalisent, deviennent-ils tout d'un coup supérieur aux parlements ? Que deviendrait alors notre héritage de procédures démocratiques ?

Je ne pensais pas avoir parlé contre vous mais votre réaction donne le sentiment qu'on ne peut critiquer l'Europe que si on est d'un bord, si on a partagé une idéologie qui n'a jamais été la mienne, celle de l'effacement imminent et salutaire des nations. Il est vrai que cela renvoie à un débat sur la nature historique de l'Europe que nous n'avons pas le temps aujourd'hui de pousser. Votre seconde intervention, bien que je vous sache un discutant franc et courtois, me paraît laisser entendre que je suis disqualifié pour émettre des critiques sur « l'Europe se faisant » bien qu'elles recoupent souvent les vôtres. L'opposition que vous avez essayé de surmonter dans votre première intervention, vous l'avez reconstruite en me répondant...

Lenka Rovná

Je me permettrais d'user de mon rôle de modérateur pour donner la parole aux citoyens européens ici présents et qui demandent la parole. Monsieur l'ambassadeur de la République tchèque en France, monsieur Fischer.

Pavel Fischer

Merci. J'aurais une question pour Jean-Louis Bourlanges. M. Pithart a parlé de questionnement. J'aimerais proposer une sorte de spéculation. Imaginons que le traité de Lisbonne est ratifié et que s'installe un président du Conseil européen, du Conseil de l'Union européenne. Jean-Louis Bourlanges pourrait devenir son conseiller, c'est-à-dire un nouveau Jean Monnet. Y aura-t-il une place pour un nouveau Jean Monnet, pour Jean-Louis Bourlanges ? Que conseilleriez-vous au prochain président ?

Jean-Louis Bourlanges

Pour que Jean Monnet ne fasse pas de bêtise, il faudrait surtout, tout de suite, qu'il s'adjoigne M. Thibaud pour le critiquer en permanence et lui éviter de dérapier.

Jean Monnet institutionnalisé, c'est la Commission dont le rôle est mal compris dans nos pays. On peut en critiquer les méthodes. Dans les techniques de dynamique de groupes, qui était à la base de la réflexion de Jean Monnet, il y avait l'idée, que j'ai développée tout à l'heure : les États ne sont en mesure de progresser, de bien discuter, qu'à deux conditions : d'une part, qu'ils aient quelque chose sur la table qui soit établi par une personne tierce, et qu'ils aient, d'autre part, des modes de décision — on appelle ça la majorité qualifiée — qui soient

suffisamment subtils pour éviter l'affrontement, pour éviter les mises en minorité injustifiées des États, pour obliger au consensus, pour empêcher des États de faire blocage. C'est la méthode Monnet. Et Jean Monnet, en 1950, n'a rien fait d'autre quand il a lancé la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Je ne suis pas tout à fait d'accord avec le traité de Lisbonne, non plus d'ailleurs qu'avec le traité constitutionnel. Si j'ai voté pour le traité constitutionnel, c'est parce que les partisans du non s'en prenaient en réalité au traité de Rome. Je suis pour le traité de Rome, ce qui explique d'ailleurs que le traité de Lisbonne ait été ratifié sans problèmes puisqu'en vérité, la critique fondamentale du peuple français, de ceux qui votaient non, était sur le traité de Rome, jugé anti-souverainiste par les uns, et trop libéral par les autres. Peu importe. Je me suis prononcé contre le traité de Nice parce que je trouve qu'en instituant un commissaire par État membre, on a détruit ce qui faisait l'autorité, l'unité, la force de la Commission, qui n'a jamais été de légiférer à la place des États, mais qui était d'introduire de la cohérence. Le pouvoir de la Commission, c'est essentiellement de proposer et de pouvoir retirer son texte si elle voit qu'il est défiguré. Ce n'est pas de lui en substituer un autre. La décision est prise par les États et maintenant, en codécision avec le Parlement. Je crois qu'on a considérablement affaibli la Commission qui devrait être selon moi un aréopage de peu de monde. Mais on peut discuter, il y a plusieurs manières de la faire fonctionner de façon à ce qu'elle ait de l'autorité.

Ce que je n'aime pas dans le traité de Lisbonne, c'est qu'on utilise des arguments, mensongers, qui étaient ceux de M. Chirac, de M. Blair et de M. Aznar, selon lesquels on allait tout simplifier, on allait donner une tête à l'Europe, on allait pouvoir dire à M. Kissinger quand il demande « *Europe, what's phone number?* » : « voilà, celui-là ». Et en réalité, vous le savez bien, on crée un système d'une extrême complication puisqu'on aura un Président du Conseil européen qui sera un individu. On aura, en marge de cela, une présidence tournante qui sera maintenue semestrielle. On aura le haut-représentant pour la politique extérieure qui sera fondamentalement le rival et du Président du Conseil européen et du Président de la Commission. On maintiendra le Président de la Commission et encore le commissaire au commerce extérieur. Tout cela compose un paysage qui n'est pas clair. Là est ma critique ; elle est très forte. Je ne sais pas si je rejoindrai, peut-être précèderai-je Paul Thibaud, en disant que ce qui n'est pas normal, c'est que les États effectivement se méfient. Ils ne se méfient pas d'eux-

mêmes ; ils ne se méfient pas les uns des autres ; ils se méfient d'une autorité commune qui aurait une légitimité comparable, par exemple, à celle qu'a eue M. Delors ou M. Monnet. Cela est extrêmement pervers aujourd'hui. Les États européens — et c'est là la seule critique que j'admette fondamentalement — font semblant. C'est ce que j'ai dit dans *Le Monde* en quittant le Parlement européen en décembre. C'est l'expression qu'a reprise Paul Thibaud il y a un instant. Ce que je reproche à l'Union européenne, ce n'est pas d'être perverse, ce n'est pas d'être nocive, ce n'est pas d'être invasive, mais c'est, à l'inverse, de faire semblant, de chercher à donner l'impression qu'elle est plus que ce qu'elle est.

Lenka Rovná

Je vous remercie. Je vais malheureusement devoir clore ce débat si animé et si intéressant car le temps qui nous était imparti est épuisé. Je voudrais ajouter que j'ai depuis le début une certaine réticence à poser la question des finalités de l'Union européenne. Il me semble à tout le moins que cette question devrait rester ouverte.

L'UNION EUROPÉENNE : QUELLES POLITIQUES COMMUNES ?

Přemysl Sobotka

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, dans ces lieux historiques du Sénat tchèque, d'accueillir cordialement les participants au colloque tchéco-français « Visions d'Europe » et parallèlement de constater avec plaisir que le Sénat tchèque redevient le lieu d'une telle discussion sur l'intégration européenne, discussion qui se tient à l'écart de l'étroite lutte politique tchèque actuelle et du jeu médiatique, et qui, au contraire, va s'efforcer de considérer avec un certain recul les problèmes européens. Afin d'y parvenir, nous devons prendre conscience de plusieurs choses fondamentales.

Ces derniers temps j'ai en effet le sentiment désagréable qu'au lieu d'une discussion, au lieu d'analyses du développement actuel de l'intégration européenne, prévalent des tendances à accélérer ce processus sans prendre le temps de la réflexion, sans que l'on soit parvenu à une avancée positive notable dans le règlement de problèmes essentiels comme le sont selon moi les questions relatives à la création d'une politique agricole, énergétique et de sécurité européenne commune, rationnelle et réellement fonctionnelle. Je ne vois toujours pas d'avancées positives marquantes, si tant est que l'on ne considère pas comme telles, par exemple, la directive sur la taille des pommes de terre, sur quelques centrales éoliennes ou sur le démontage des relations euro-atlantiques.

Un autre problème de l'intégration européenne est la question de sa bureaucratisation croissante qui s'efforce de masquer les problèmes avec d'autres problèmes que sont toutes ces normes sur des questions marginales. Les bureaucrates européens, pour lesquels étouffer le processus d'intégration européenne avec un flot de directives et de décrets relatifs au moindre détail de nos activités est justement le sens de la vie, deviennent un problème qui pourrait rapidement provoquer un rejet de l'Union. Lors de sa récente visite à Prague, le président de la Commission européenne José Manuel Barroso avait également évoqué le sujet, et complimenté le Sénat tchèque de suivre cette importante problématique.

Si la question des différents points de vue sur « la finalité du processus d'intégration européenne » constitue un des thèmes du

colloque d'aujourd'hui, je suggèrerais d'en discuter justement à partir des positions critiques et négatives qui ont cours. Nous parviendrons à assurer la prospérité économique des différents pays européens uniquement si nous ne camouflons pas les problèmes et ne collons pas l'étiquette de fauteurs de troubles à ceux qui veulent les résoudre. Tenons-nous en plutôt à la devise : « plutôt que de nous faire la leçon apprenons l'un de l'autre ». Ce serait profitable pour tout le monde. Je suis convaincu que ce colloque peut aussi concourir à prendre conscience de cela.

Je vous remercie de votre attention...

Jacques Rupnik (modérateur)

Je vous remercie, monsieur le président, pour ces propos introductifs. Et je vous remercie de nous donner la possibilité de mener cette discussion dans les murs du Sénat. Si les différents points de vue sur les finalités de l'intégration européenne sont notre thème, celui-ci ne se limite pas aux divergences tchéco-françaises mais aussi — comme nous l'avons constaté hier — aux divergences, par exemple, franco-françaises. Il est intéressant de souligner que les deux points de vue que nous avons pu entendre hier au cours de la discussion se retrouvent en effet dans le débat tchèque sur l'intégration européenne. Je souhaite que de semblables débats aient lieu au cours de cette séance.

Durant cette dernière décennie, l'Union européenne s'est consacrée à l'élargissement de l'Union et aux réformes de ses institutions. Aujourd'hui, l'Union élargie a la possibilité de se consacrer à la définition de ses priorités et de ses politiques, car elle fait face à de nouveaux défis et à de nouvelles menaces. La présidence de l'Union est justement l'occasion de les nommer et de déterminer ce que peut faire l'Union et ce que peuvent faire les États membres. Cela comporte un double écueil ou un double problème. D'abord, la présidence est de courte durée — un semestre — et les priorités ou les politiques doivent être à long terme. Et il n'en va pas seulement des priorités de l'État président l'Union mais aussi des priorités de l'Union elle-même. La rencontre d'aujourd'hui est donc l'occasion de mener un dialogue sur les priorités à long terme.

Je donne la parole tout d'abord à monsieur Vondra, ensuite à monsieur Jouyet avant que n'interviennent les autres participants du panel.

Alexandr Vondra

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, au nom du gouvernement tchèque, remercier vivement l'ambassade de France, en particulier monsieur l'ambassadeur Charles Fries, ainsi que tous ceux qui ont collaboré à l'organisation de ce colloque ou séminaire. Il nous procure une occasion unique de rencontrer l'espace d'un jour et demi l'élite politique française. Les noms de Hubert Haenel, Alain Finkelkraut, Daniel Vernet et d'autres encore parlent d'eux-mêmes, et il est formidable que ces messieurs soient en même temps accompagnés de responsables politiques qui participent activement aujourd'hui, sous le gouvernement du président Sarkozy, à la formation de la politique européenne en France, que ce soit Bernard Kouchner, ou Jean-Pierre Jouyet.

Les dates de ce colloque n'ont certainement pas été choisies au hasard. L'ambassade de France et l'Université Charles ont choisi une date à laquelle nous avons prévu depuis longtemps des négociations à Prague. La raison pour laquelle nous nous réunissons à Prague avec nos collègues suédois également est que nous allons achever aujourd'hui les travaux portant sur le programme commun de dix-huit mois des présidences française, tchèque et suédoise du Conseil de l'Union européenne. Ce programme ne sera pas adopté aujourd'hui. En juin, il sera encore soumis à l'approbation, de l'ensemble de l'Union. Il sera également débattu avec le trio appelé à prendre notre relais, c'est-à-dire les Espagnols, les Belges et les Hongrois. Mais c'est bien sûr l'occasion, comme l'a déjà dit Jacques Rupnik, de réfléchir au sens de la continuité de l'exercice dans les affaires européennes.

Je voudrais ajouter une chose : il peut parfois arriver — et les propos introductifs le sous-entendaient — que ces négociations représentent une lutte entre des intérêts nationaux divergents dont finit par naître le bon sens. Mais si vous aviez vu l'ambiance qui régnait hier lorsque nous avons pris ensemble l'avion à Bruxelles après la réunion du Conseil des affaires générales et des relations extérieures. Il y avait là Jean-Pierre Jouyet, Bernard Kouchner, Karel Schwarzenberg et Cecilia Malström, et la bonne humeur régnait à bord. Il ne s'agit donc pas seulement d'une lutte.

Et maintenant venons-en au thème de la conférence : « quelles politiques communes ? » Je crains que la tâche dont nous nous sommes chargés ce matin ne soit vraiment difficile. Mais cette tâche, c'est vous, les organisateurs de ce colloque qui nous l'avez fixée. Bien entendu, tous les organes de l'Union européenne et tous les États membres

cherchent dans leur travail quotidien des réponses concrètes à la question de savoir quelles politiques communes peuvent être menées. Lorsque le Conseil décide, lorsque la Commission prépare ses projets, lorsque le Parlement européen prend une décision en son sein, ils ne font rien d'autre que chercher des réponses concrètes précisément à la question « quelles politiques communes ? » C'est pourquoi je ne conçois pas le thème de la discussion d'aujourd'hui comme une question du style « quelles nouvelles politiques communes ? » ou « quelles politiques ne seront jamais communes ? » ou « quelles politiques communes supprimer ? ». Cela nous mènerait nécessairement à des réflexions ou à des rêveries qui dépassent le cadre de la politique « réelle » et pratique, le cadre des accords de principe en vigueur. Ce qui m'importe donc plutôt est le contenu des politiques communes, nullement leur énumération ou leur nombre. Il y a déjà un an de cela, lorsque nous avons commencé à préparer la République tchèque à sa future présidence, nous nous sommes posé sérieusement des questions similaires. Et peut-être formulerais-je aujourd'hui le résultat globalement en trois thèses qui pourraient être sommairement résumées ainsi : premièrement une politique commune doit poursuivre l'« intérêt commun » des Européens ou leur apporter une « valeur ajoutée ». Elle doit deuxièmement être adaptée au « contexte européen et mondial ». Enfin elle doit troisièmement répondre à « l'exigence démocratique ».

Tout d'abord, les politiques communes devraient être réellement conçues comme des politiques communes, comme des politiques qui expriment au maximum l'intérêt commun de la Communauté ou de l'Union. Cette affirmation n'est peut-être pas aussi triviale qu'elle semble l'être de prime abord. Il est naturel et légitime que chaque État membre s'efforce, lors des prises de décision, de faire valoir et d'imposer ses propres intérêts. Si toutefois, lors de la conception d'une politique, chaque État membre s'efforce uniquement de faire prévaloir son intérêt partiel ou particulier, sans égard pour l'intérêt de l'ensemble, il est évident que nous n'irons pas loin. Tout comme la vie en ménage, une communauté ne peut fonctionner que sur la base d'un compromis. C'est seulement dans la mesure où chaque position nationale tient compte également de l'intérêt commun que le résultat ne sera pas un *zero-sum game* (un jeu à somme nulle) mais une *win-win situation* (un jeu gagnant-gagnant).

Comment arriver à un tel résultat ? Il s'agit de ne pas avoir d'ambitions trop élevées là où une avancée de la politique commune ne promet pas une grande valeur ajoutée pour la communauté. C'est justement dans de telles situations que chaque État membre estime être contraint de jouer le *zero-sum game* vis-à-vis des autres. Évitions donc ces voies impraticables qui mènent à des impasses. À supposer par exemple que nous parvenions à une croissance économique plus importante de l'ensemble de la communauté par la voie des politiques fiscales nationales individuelles et de leur concurrence plutôt que par celle des volontés d'unification de l'assiette fiscale pour les impôts directs de toutes les différentes économies nationales de l'Union, pourquoi choisir la voie de l'unification ? Autre exemple : la fameuse affaire du Cassis de Dijon à la Cour européenne de justice a démontré que la voie de la reconnaissance réciproque des standards nationaux, et non pas celle de leur unification, était la voie efficace qui a mis le marché intérieur unique sur la voie dynamique de la croissance économique. Efforçons-nous donc toujours de bien estimer quelle valeur ajoutée potentielle pour la communauté offre réellement chaque nouvelle ambition, chaque nouveau projet, dans quelque domaine que ce soit. S'il n'apporte pas une grande valeur ajoutée, mieux vaut abandonner ce projet, puisqu'il mènerait à des affrontements de type *zero-sum game*. Inversement, là où nous voyons une importante valeur ajoutée pour la communauté, n'ayons pas peur de convaincre les autres ; n'ayons pas peur de nous engager puisqu'il s'agit d'une situation *win-win*. Mieux vaut donc avoir dans les politiques communes un nombre moins important d'ambitions et se concentrer sur celles qui offrent des gains plus importants pour l'ensemble.

Deuxièmement, nous devons bien analyser le contexte et la situation objective dans laquelle se trouve la communauté à un moment donné, et les graves défis auxquels elle est confrontée. Le monde change à un rythme accéléré par rapport à celui auquel nous étions habitués jusqu'à présent, tandis que les différentes politiques communes ont habituellement tendance à tomber dans l'inertie et à mener une vie autonome. Il nous faut donc être capables de formuler adéquatement les priorités politiques de la communauté, de les hiérarchiser, et tout cela avec beaucoup de souplesse. Nous devons aussi être capables — si cela est nécessaire — de réviser rapidement les politiques communes. Si nous avons le sentiment légitime qu'un iceberg à la dérive menace notre navire, ne commençons pas, en créant des politiques communes, par chercher quelle est la meilleure disposition

des chaises longues sur le pont. Pour éviter à l'Union européenne de connaître le sort du Titanic, concentrons toutes nos forces sur la résolution des problèmes essentiels actuels et à venir. C'est au demeurant ce que nous nous sommes efforcés de faire lors de la formulation des priorités de notre présidence, et c'est également ce que s'est efforcé de faire la présidence française, et ce que s'efforcera de faire après nous la présidence suédoise. Je suis convaincu que l'avenir montrera que nos trois pays ont choisi de façon responsable et pertinente les politiques communes qui forment leurs priorités durant leurs présidences.

Troisièmement, l'Union européenne est une communauté démocratique d'États démocratiques. Je suis heureux que le traité de Lisbonne accorde plus d'attention que les traités précédents à l'activité et au contrôle parlementaire, qu'il s'agisse du contrôle opéré par le Parlement européen ou de celui qu'exercent les parlements nationaux. Nous qui siégeons au Sénat savons bien quelle attention et quel soin la chambre haute de notre corps législatif s'efforce de consacrer à cette affaire. Cela devrait régler un grave problème que connaissait l'Union jusqu'à présent. Les difficultés relatives aux ratifications nationales des nouvelles versions des traités fondamentaux, de Maastricht jusqu'au traité constitutionnel, ont démontré que les habitants de l'Union et les corps législatifs nationaux perçoivent souvent le processus d'intégration et la création des politiques communes comme quelque chose qui leur est étranger, peu compréhensible, ou franchement hostile. Lorsque le traité de Lisbonne sera entré en vigueur, et lorsque tous les parlements auront appris à tirer profit de ses possibilités, le façonnage des politiques communes de l'Union, l'acquis communautaire et les autres avancées dans ce domaine ne devraient plus être perçus par la population et les parlements nationaux comme des surprises déplaisantes, ou même comme des mauvais coups de la part de Bruxelles. Au vu de ce phénomène, la République tchèque s'est efforcée, lors des négociations relatives au traité de Lisbonne, de faire en sorte que soit adoptée une déclaration sur la limitation des compétences permettant de restituer aux États membres, à certaines conditions, les compétences de l'Union qui se seraient révélées inutiles ou inutilisées. Les nouveaux rôles du Parlement vont toutefois faire peser de nouvelles exigences sur les organes de l'Union, lors de la création des politiques communes, comme sur les corps parlementaires eux-mêmes. Eux aussi devront apprendre à saisir qu'outre les intérêts nationaux, il existe quelque chose comme l'intérêt de la communauté. Il est d'autre part

essentiel que les citoyens apprennent eux aussi à percevoir cela. C'est un point très important et c'est pourquoi une politisation plus importante du travail de l'Union, lors de la création des politiques communes, devrait résolument mener à une plus grande démocratie, et non pas à une plus grande démagogie politique. Mesdames et messieurs, j'en suis ainsi revenu à ma réflexion initiale portant sur l'intérêt commun. Je vous remercie.

Jean-Pierre Jouyet

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de participer à ce colloque, qui nous permet d'échanger avec vous nos points de vue sur l'avenir de l'Europe. Il y a quarante ans, le printemps de Prague rappelait au monde que la République tchèque, à l'époque Tchécoslovaquie, faisait partie de « l'Occident kidnappé » et avait vocation à rejoindre le concert des nations démocratiques.

Aujourd'hui, cette même République, modernisée, est au cœur de l'Union européenne et se prépare à assumer sa présidence. C'est l'occasion d'approfondir un dialogue franco-tchèque qui est aujourd'hui d'une intensité exceptionnelle. Il est nourri par la volonté forte de la France de se rapprocher de l'Europe centrale, et en particulier de la République tchèque. Dans quelques semaines, à l'occasion de la visite du Président de la République française à Prague, nous signerons un accord de partenariat stratégique qui scellera cette relation nouvelle et donnera, j'en suis sûr, une forte impulsion à nos échanges dans tous les domaines.

Ce colloque est une illustration de cette nouvelle relation. Il atteste aussi que celle-ci ne se limite pas au niveau des exécutifs ou aux sujets inscrits à l'agenda des négociations dans les capitales européennes — à l'exemple de celle qui se déroule aujourd'hui dans un très bon climat, comme l'a souligné Alexandr — mais peut rassembler nos sociétés civiles. Je crois que c'est cela qui est le plus important. Le débat n'est pas seulement franco-tchèque mais aussi franco-français. Jean-Louis Bourlanges et Paul Thibaud l'ont montré hier. Il existe des visions différentes de l'Europe ; le débat se situe aussi au niveau tchéco-tchèque. Je crois que c'est l'apport principal de ce colloque de bien montrer que les débats qui existent à l'intérieur de chacun des pays contribuent aussi à faire vivre le débat européen entre intellectuels et représentants de la société civile.

Je voudrais également souligner que si nous pouvons parler ce matin de ces questions très politiques que sont les « finalités de l'Union », les « frontières », les « politiques communes », c'est un peu grâce au traité de Lisbonne. Jusque là, nos débats étaient dominés par les questions institutionnelles, des questions finalement assez techniques, à la vérité peu attractives pour l'opinion publique. Il était devenu difficile de parler du fond, de ce que nous voulions faire ensemble et des buts de notre union, aussi longtemps que ces questions n'étaient pas réglées. Avec le traité de Lisbonne, grâce aux efforts et à l'esprit de compromis de chacun, elles seront désormais derrière nous, dès que la ratification de ce traité aura été achevée dans les vingt-sept États membres, c'est-à-dire d'ici la fin de l'année.

Aborder une question aussi vaste que l'avenir des politiques communes n'est pas une tâche aisée, car il faut se projeter dans un horizon de cinq à dix ans, qui est beaucoup plus long que celui d'une présidence. Et c'est pour cela que dans le cadre de notre trio de présidences avec la République tchèque et la Suède, qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2009, nous aborderons également d'autres grands rendez-vous qui, au-delà des priorités de la présidence française, concerneront toutes les politiques communes. Des décisions sur les grandes orientations d'avenir de ces politiques pourront ainsi être préparées à un moment où l'Europe atteint le terme de sa législature puisque le Parlement européen sera renouvelé en juin 2009 et le mandat de la Commission européenne arrive à son terme entre juin et novembre 2009. Comment traiterons-nous ensemble ces exercices de revue des politiques communes sur cette période des cinq années à venir ?

Il faut d'abord avoir à l'esprit les grandes forces de l'Union européenne, dont nous devons pleinement tirer parti. Vous les connaissez tous. L'Union douanière, dont nous célébrerons bientôt les quarante ans, et qui a permis d'abolir les tarifs au sein de l'Union, le marché intérieur et les quatre libertés, la réunification du continent européen, une monnaie commune à plus de 320 millions d'Européens, la création d'un espace de sécurité sans frontières intérieures avec l'élargissement récent de Schengen, un dispositif unique de mobilité des étudiants avec Erasmus, pour ne citer que quelques-unes des plus belles réussites de l'Union européenne. Ce qui est frappant, c'est que, quelles que soient les critiques qui sont faites sur le mode de fonctionnement de l'Union européenne, elle reste un modèle d'intégration régionale unique au monde, dotée de valeurs

démocratiques et juridiques qu'elle affirme désormais explicitement dans un texte fondateur, celui du traité. L'Union reste un modèle profondément attractif. Ce n'est pas pour rien, qu'au-delà de la réunification du continent européen, nous avons toujours des débats sur l'élargissement, sur les frontières de l'Europe. Il y a une exigence d'Europe qui va de la Turquie à l'Ukraine en passant par la Moldavie et d'autres pays. Cela montre bien que l'Union reste un modèle attractif, et que, bon an, mal an, les convergences qu'elle produit, l'intégration qu'elle fabrique, conduisent, notamment pour ceux qui sont les derniers arrivés, à une élévation du niveau de vie et à un élargissement de la démocratie. Parce qu'elle est un modèle de réussite et de succès à travers ses grandes entreprises, l'Union européenne a suscité d'immenses attentes. C'est notre tâche d'y répondre et de concrétiser ces promesses d'avenir.

L'un de nos grands défis à venir est de nourrir les dynamiques qui ont fait les succès que je viens de rappeler. Cela suppose d'une part de rénover les politiques communes pour qu'elles puissent effectivement répondre à leurs objectifs, dans un contexte qui évolue de plus en plus rapidement et d'autre part de relever de nouveaux défis. Rénover ces politiques, c'est rénover ce qui est au cœur de la construction européenne, c'est-à-dire la cohésion et la solidarité.

La cohésion est la première des politiques européennes, et elle est devenue un objectif reconnu par le traité de Lisbonne. La programmation 2007-2013 a renouvelé l'articulation entre les deux objectifs de convergence et de compétitivité régionale, et s'est recentrée sur la stratégie de Lisbonne. Elle a ainsi dépassé l'opposition entre solidarité et compétitivité, et a enrichi cette politique d'un objectif de coopération territoriale. Elle a également renforcé la responsabilisation des États en matière de gestion et d'utilisation des fonds. Toutes ces évolutions sont positives mais nous devons nous interroger sur la façon dont la politique de cohésion contribue à la lutte contre le changement climatique, aux évolutions démographiques, aux migrations et au renchérissement de l'énergie.

Le concept de cohésion lui-même pourrait être précisé, pour intégrer d'autres dimensions que les seuls écarts de produit intérieur brut par habitant, qui reflètent imparfaitement la situation relative de nos différents États membres. Pourquoi ne pas y intégrer à l'avenir l'accès à nos grands réseaux, qu'il s'agisse de transports, d'éducation, d'Internet, de services de santé, qui sont des facteurs déterminants de compétitivité et de solidarité.

La seconde politique reste évidemment la politique agricole commune. La PAC d'aujourd'hui n'est plus celle d'avant 1992, qui produisait des excédents déstabilisateurs et ne tenait pas suffisamment compte de l'environnement. Aujourd'hui, les subventions à l'exportation sont en voie de disparition. Ces subventions à la production par agriculteur en Europe ne représentent que la moitié de celles allouées par les États-Unis. L'Union est le premier importateur agricole et garantit un accès privilégié aux pays les moins avancés. Les aides sont largement découplées et l'impact environnemental de la PAC s'est amélioré.

Mais l'agriculture aujourd'hui doit faire face à de nouveaux défis. L'offre est insuffisante pour nourrir 9 milliards d'individus en 2050. La surface agricole utile mondiale diminue et doit se partager entre les productions à vocation énergétique, alimentaire et non-alimentaire. En outre, les crises sanitaires et les aléas climatiques pèsent sur la production mondiale et inquiètent légitimement l'opinion européenne et l'opinion internationale. On doit rénover la PAC pour qu'elle contribue mieux d'une part à la sécurité alimentaire et sanitaire de l'Europe, et d'autre part à la résorption des déséquilibres alimentaires mondiaux. Cette agriculture doit aussi participer à la lutte contre les changements climatiques et à l'amélioration de notre environnement. C'est indispensable, puisque je le rappelle, 56 % de la population européenne vit encore dans des zones rurales.

Le troisième aspect est tout ce qui a trait à la compétitivité et au dynamisme économique de l'Europe. C'est la stratégie de Lisbonne, qui constitue le cadre de cette vision pour une Europe plus compétitive. Cette stratégie, dont le terme a été fixé à 2010, devra être prolongée après cette échéance, comme l'a demandé le Conseil européen en mars dernier, qui a également déterminé les grandes orientations à retenir pour le marché intérieur du XXI^e siècle.

La République tchèque a mené un intense processus de réformes depuis une dizaine d'années et on voit bien les progrès qui ont pu être accomplis grâce au dynamisme économique dans ce pays. La France joue également son rôle au niveau national. Notre Président de la République a engagé et mené à bien 55 réformes, depuis son élection il y a un an, qui entrent largement dans le cadre de la stratégie de Lisbonne car elles visent à accroître le taux d'emploi et le volume d'activités, à renforcer la compétitivité des entreprises, l'effort d'innovation et de recherche et à réformer le marché du travail dans le sens de la « flexisécurité » si cher au modèle européen actuel. D'autres

réformes sont en cours de discussion, notamment pour améliorer la concurrence commerciale, pour améliorer également notre enseignement supérieur ou pour rendre plus compétitive la fiscalité. Ces réformes permettent à la France de se mettre au standard européen et de rejoindre le groupe de pays qui, comme la République tchèque, jouent un rôle moteur dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Vis-à-vis de l'évolution de cette stratégie de compétitivité, il faut bien sûr renforcer l'économie de la connaissance, qui pourrait devenir une « cinquième liberté » au sein du marché intérieur. Cette nouvelle stratégie devrait s'orienter davantage vers les investissements dans les grandes technologies d'avenir, qu'il s'agisse des grands réseaux d'interconnexion de gazoducs, de lignes électriques, de techniques énergétiques sobres en carbone, de services spatiaux d'intérêt général, dans le prolongement de Galiléo⁶ et du Programme de surveillance globale pour l'environnement et la sécurité (GMES). Il est nécessaire de combiner innovations technologiques et sécurité énergétique par laquelle vous êtes légitimement concernés.

La stratégie ne devrait pas non plus négliger le volet social, qui pourra s'inspirer du nouvel agenda qui sera proposé très prochainement par le commissaire Špidla. Pour plaider en faveur d'une économie ouverte, il faut pouvoir démontrer à nos citoyens que nous les accompagnons concrètement dans la mondialisation. La crainte d'une mondialisation non maîtrisée reste en France le principal reproche fait à l'Union européenne et, au-delà des divergences domestiques qu'il a pu y avoir, elle reste à l'origine du « non » qui s'est exprimé au référendum de 2005. Il faut donc répondre à ces différentes interrogations et inquiétudes légitimes et aborder les questions des mobilités liées à la mondialisation sous toutes leurs formes, soit la mobilité sociale avec l'inclusion active, soit la mobilité géographique par l'extension d'Erasmus, et la formation continue tout au long de la vie.

Enfin, nos présidences, et en particulier les présidences tchèque et suédoise, auront la tâche de préparer l'adoption par le Conseil européen d'un nouveau programme quinquennal en matière de liberté, de sécurité et de justice pour 2009–2014. Il s'inscrira dans le cadre de deux grands défis, celui de la démographie et celui de la sécurité. La présidence française apportera une première contribution à ces réflexions à travers le Pacte européen pour l'immigration et l'asile, qui

⁶ Programme européen de radionavigation par satellite.

permettra, je l'espère, de dégager des lignes directrices communes et de renforcer la cohérence des politiques migratoires que nous menons au niveau national. L'élargissement tout à fait bienvenu de l'espace Schengen, à 23 pays maintenant, crée en effet une responsabilité commune en matière de contrôle des frontières, de lutte contre l'immigration illégale, de gestion des migrations économiques légales, dans le cadre de l'approche globale. Elle implique également la prise en compte des dimensions de développement, et suppose que nous sachions intégrer ces populations nouvelles, adapter nos services publics et favoriser leur accès à l'emploi.

Nous devons aussi protéger nos citoyens, que ce soit par la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, mais aussi en organisant mieux nos capacités de sécurité civile. Dans le domaine de la protection concrète de nos citoyens, nous devons également montrer plus d'efficacité pour lutter contre certaines catastrophes, telles que celle que vous avez connue ici même en 2002 avec les inondations qui vous ont affectés.

Nous devons enfin, dans ce cadre, continuer à moderniser notre espace juridique et judiciaire et favoriser la montée en puissance des bases de données telles que le casier judiciaire européen, le système d'information Schengen II, ainsi que le développement des capacités de Frontex, Europol et Eurojust.

Cette revue trop rapide des politiques internes de l'Union européenne est étroitement liée à la vision du rôle de l'Europe dans la mondialisation. L'essentiel est peut-être de comprendre que la force de l'Union, et la clé de son influence dans le monde, résident dans la polyvalence de ses actions, dans la polyvalence de ses politiques et qu'il doit y avoir un volet externe dans toutes les politiques communes qui sont conduites par l'Union européenne. L'Europe ne sera utile au monde que si elle est sûre d'elle-même et de ses missions. Jean Monnet disait que « nous n'avons pas fait l'Europe uniquement pour les Européens ; nous l'avons faite pour parvenir à une gouvernance mondiale, car c'est là l'objet de toutes nos préoccupations ».

L'Europe doit tout d'abord, conformément à ses missions et valeurs, relever le défi de la paix. L'Union doit y contribuer par son engagement dans la lutte contre la pauvreté, avec son aide au développement qui représente plus de la moitié des aides versées au niveau mondial.

Notre engagement en faveur de la paix se manifeste également dans notre politique européenne de défense. Née dans les Balkans en 2003, elle atteint peu à peu le seuil de maturité. La présidence française proposera de renforcer la complémentarité entre la PESD et l'OTAN et d'actualiser à cette fin notre stratégie de sécurité. Nous devons tirer le bilan des dix-sept opérations qui ont été conduites jusqu'à présent et auxquelles la République tchèque a largement participé. Nous devons aussi faire en sorte de disposer de moyens opérationnels renforcés et de coopérations en termes d'industrie de défense beaucoup plus efficaces que cela ne l'est aujourd'hui. Telle est notre ambition, que nous essaierons de partager avec nos partenaires au cours de notre présidence.

Un atout important de l'Union dans ses relations internationales, dans son rôle d'acteur global, est la force et la profondeur de notre marché intérieur. Un chiffre en atteste très clairement : aujourd'hui la valeur moyenne des fusions-acquisitions en Europe, qui témoignent d'ailleurs de l'attractivité du sol européen, s'élève à 380 milliards d'euros, soit quasiment le double de celles qui sont réalisées aux États-Unis. C'est-à-dire qu'en termes d'intégration économique, d'intégration des entreprises, vous avez là véritablement un socle qui n'a rien à envier à celui des États-Unis. L'Union doit donc, dans ce cadre, s'affirmer pour devenir une sorte de *rule maker*, c'est-à-dire un espace qui exporte ses normes, qui exporte ses standards techniques, notamment en matière de télécommunications, qui exporte ses réglementations, notamment dans le domaine comptable qui est si important au vu de ce à quoi ont mené les dérèglements dans la crise des *subprimes* depuis l'été dernier, ainsi que ses normes dans le domaine social ou environnemental. Il faut donc développer un véritable volet externe de la stratégie de Lisbonne dont la mise en œuvre devrait être évaluée au même titre que les programmes nationaux de réformes. Au niveau international, nous devons également nous comporter de manière réaliste, comme le font nos autres grands partenaires américains chinois et russes et combiner l'ouverture avec une exigence de réciprocité.

L'Europe doit par ailleurs conserver sa longueur d'avance, qui a toujours été exemplaire, sur le plan des valeurs, sur le plan des politiques qui sont conduites. C'est le cas avec les discussions qui auront lieu sous la présidence française et qui constituent notre première priorité : le paquet « énergie/climat ». Lors de l'importante conférence de Copenhague en 2009, l'Europe doit être prête à faire des efforts tout à fait considérables pour réduire le niveau des émissions de

dioxyde de carbone de 20 % d'ici 2020. Mais elle ne pourra le faire en préservant sa compétitivité que si nous arrivons à traiter correctement le phénomène de « fuite de carbone », qui peut naître de l'asymétrie des engagements des États dans la réduction des émissions, en proposant un accord international et des réponses alternatives respectueuses des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Autre défi, enfin, c'est la sécurité de nos approvisionnements énergétiques. Après avoir mené à bien la réforme de notre marché intérieur de l'énergie, je l'espère d'ici quelques semaines, nous devons mettre en place une véritable diplomatie énergétique. L'ancien directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Claude Mandil, estime que d'ici 2030, 80 % de notre consommation dans l'Union sera d'origine fossile, et que nous dépendrons de sources externes pour 65 %, soit des deux tiers aux trois quarts de nos besoins. Il est évident que la sécurité énergétique doit être au cœur de l'action internationale de l'Union, au cœur de sa diplomatie commune, en particulier dans nos relations avec la Russie.

Mesdames et Messieurs, la solution n'est pas, en toute chose, toujours et partout, « plus d'Europe ». Mais, pour chacun des sujets qui ont été abordés, par Alexandr Vondra ou par moi-même, je suis convaincu que l'action européenne renforce celle des États membres, et leur donne les outils et les leviers nécessaires pour agir, se renforcer mutuellement, et en tirer des bénéfices communs. C'est le cas notamment en matière de formation et le fait que nous soyons réunis ce matin, avec nos origines et nos sensibilités diverses en témoigne. Il y a une formation, un creuset européen qui se développe. Pour entretenir cette dynamique et pour peser sur le cours du monde, l'Europe doit toujours être en mouvement. Telle est sa vocation, pour être utile à un monde en quête de repères et de stabilité.

Nous devons moderniser nos politiques traditionnelles, l'agriculture, la politique de cohésion. Nous devons donner à l'Union les moyens de son ambition pour préparer l'avenir, stimuler la mobilité de ses citoyens et faire face aux nouveaux enjeux que sont le vieillissement démographique, la sécurité énergétique, la sécurité de ses citoyens dans une Europe réunifiée, y compris dans sa composante balkanique. Ces nouveaux enjeux ne peuvent être traités que dans le cadre d'une vision ambitieuse de l'Europe dans la mondialisation.

Je sais combien la République tchèque, la France et la Suède, au-delà de leurs présidences, auront à cœur de travailler dans ces directions, car nous sommes chacun conscients que l'Europe du futur,

celle de 2010, de 2015, se construit aujourd'hui. Nous devons être lucides et responsables à l'heure venue et donner à l'Europe des moyens à la hauteur de ses ambitions. Nul doute que ce ne sera pas le défi le plus facile à relever dans la prochaine décennie.

Je vous remercie.

Jacques Rupnik

Merci beaucoup, monsieur le Ministre, de nous avoir présenté le lien entre les ambitions des présidences et les ambitions de l'intégration à plus long terme. Vous avez parlé de réformer les politiques, et notamment les politiques de cohésion en trouvant un équilibre entre le principe de compétitivité et de solidarité. Au vu des priorités des deux présidences, des différences de sensibilité apparaissent déjà. Le slogan de la présidence tchèque, c'est « l'Europe sans barrières », c'est-à-dire une Europe qui s'ouvre à la compétition internationale, qui s'ouvre à la compétition dans la mondialisation. Je ne sais pas s'il s'agit du slogan officiel de la présidence française, mais je crois vous avoir entendu, dans un débat, parler de « l'Europe qui protège ». Dans les sondages, pas seulement en France mais dans la plupart des pays européens, les citoyens attendent aussi une Europe qui les protège face à certains effets de la mondialisation. On sent là deux accents un peu différents, « l'Europe sans barrières », et « l'Europe qui protège ». Comment concilier ces deux priorités, ces deux impératifs européens ? Ce serait ma réaction et je donne la parole aux intervenants.

Lenka Rovná

J'aurais une question pour monsieur le ministre Jouyet. Je voudrais lui demander en quoi le fait que nous soyons en train de ratifier le traité de Lisbonne influence la présidence française. Qu'est-ce que cette ratification signifie pour la présidence française et comment la perçoit-elle ?

Hubert Haenel

Ce que je retiens des interventions, en particulier de celle du Président du Sénat, est particulièrement important, et il faut y être tout à fait attentif : il existe un risque permanent de voir le fonctionnement de l'Europe s'éloigner du citoyen ; il faut avoir toujours à l'esprit quelle est la finalité de l'Europe. Dans ce qu'a dit M. le Premier vice-président du

Gouvernement Vondra, se pose la question-clé du contrôle démocratique de l'Union européenne. Je reviendrai sur ces thèmes à l'occasion de mon intervention. Je crois qu'il faut faire très attention de ne pas « laisser filer l'Europe ». Il faut la contrôler.

Luděk Sefzig

J'aurais deux questions, dont une pour monsieur le secrétaire d'État Jean-Pierre Jouyet. Je voudrais l'interroger sur la « communautarisation » de la politique migratoire. Nous en discutons souvent ici-même et il en a fait mention dans son discours. Pour nous, membres du Parlement d'un État national, c'est un domaine particulièrement sensible parce que, après la ratification du traité de Lisbonne, les pouvoirs de contrôle passeront du niveau national à celui du Parlement européen. Ma question est donc de savoir s'il ne craint pas qu'avec ce passage, on ne prenne le risque que les décisions des institutions européennes, à savoir essentiellement du Conseil et de la Commission, ne se coupent trop de la réalité et que des problèmes puissent se poser, notamment lors de l'adoption des politiques migratoires.

Quant à ma seconde question, elle est à l'attention de mon collègue monsieur Vondra. Je voudrais savoir s'il estime qu'il est possible de construire la cinquième liberté, à savoir une liberté de connaissance, une économie commune de la connaissance, sans qu'il soit nécessaire de créer un mécanisme pour la protection de la propriété intellectuelle.

Jacques Rupnik

Merci, monsieur le sénateur. Je sais que monsieur le Ministre doit partir au plus vite, mais il a la possibilité de réagir à certaines de ces questions.

Alexandr Vondra

Je m'excuse de devoir vous quitter. J'ai une entrevue dans quelques minutes. J'hésite d'ailleurs à vous dire avec qui... J'ai en fait un entretien avec le maire d'Istanbul.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit Jacques Rupnik : oui, ce n'est certainement pas à moi qu'il revient d'expliquer le slogan français. Nous avons fait connaître il y a longtemps notre slogan « Une Europe sans barrières ». Bien entendu, nous ne nous attendons pas à ce qu'il soit appliqué à cent pour cent comme nous l'entendons. Mais avec notre

slogan, nous envoyons un signal. Si nous ne mentionnions pas la suppression des barrières, il ne resterait que la protection. Je pense qu'il s'agit de trouver un équilibre, qui ne peut être un équilibre que si nous affirmons clairement notre position. Il est significatif que le président de la Commission européenne José Manuel Barroso nous a fait compliment de notre slogan en de nombreuses circonstances. En fin de compte, l'Europe sans barrières, c'est l'idée originelle sur laquelle l'intégration européenne a grandi, tout du moins du point de vue intérieur. Nous ne nous attendons pas bien entendu à ce que notre slogan se matérialise à cent pour cent, nous entendons cependant trouver un compromis.

Pour ce qui est de la question de savoir si nous voulons plus ou moins d'Europe. Je dirais que nous devons absolument veiller à ce qu'en Europe ne se produise pas un trop grand effet de ciseaux entre la façon de penser de la majorité des Européens et celle des élites, des hommes politiques, des bureaucrates, souvent aussi du monde des affaires, bref de tous ceux qui vivent de l'Union et pour lesquels celle-ci est une opération avantageuse. Si l'écart est trop important, nous nous exposons à de graves problèmes.

Concernant la troisième remarque de Luděk Sefzig sur la mise en œuvre d'une économie commune de la connaissance : elle n'aura probablement pas lieu. Bien entendu, la cinquième liberté dont on parle est une chose à laquelle il vaut la peine d'aspirer, indiscutablement. Mais ne nous faisons pas d'illusions. Une première ouverture, à très court terme, mènerait à des déplacements prononcés d'un endroit vers un autre. Cela peut être clairement prouvé, documenté. C'est pourquoi je dis « oui » à la cinquième liberté, mais que les quatre libertés fondamentales soient remplies auparavant. Quel est le sens d'ouvrir demain en grande pompe la cinquième liberté, celle des connaissances, ou l'espace européen de la recherche et tout ce qui s'y rapporte, tandis que l'Allemagne, l'Autriche et d'autres pays encore continuent de s'opposer à l'ouverture et n'entendent pas ouvrir leur marché normal du travail, pas même dans les deux prochaines années, bien qu'il s'agisse là de l'une des quatre libertés fondamentales sur lesquelles repose l'intégration ? Bien entendu, la protection de la propriété intellectuelle constitue aussi probablement un élément important de ce problème.

Merci de votre attention.

Jacques Rupnik

Je remercie monsieur le Vice-premier ministre de nous avoir consacré de son temps, d'avoir répondu à nos questions avec beaucoup de pertinence, et je donne maintenant la parole à monsieur Jouyet afin qu'il puisse à son tour répondre aux questions.

Jean-Pierre Jouyet

À la question que vous avez posée, M. Rupnik, je crois que chacun comprend bien à quoi correspond la volonté de la République tchèque, et Alexandr Vondra vient de le rappeler : vous avez encore à faire face à un certain nombre d'obstacles sur le marché intérieur puisque l'accès au marché du travail est encore réglementé. Dans le cadre d'une Europe réunifiée, la République tchèque souhaite légitimement lever ces obstacles et bénéficier de la mondialisation. C'est cela l'Europe sans barrières. D'un autre côté, on évoque l'Europe qui protège. C'est l'Europe qui est un projet citoyen, une Europe qui est sûre. Nous ne sommes pas pour une Europe protectionniste ; je vous le dis de la manière la plus claire, nous sommes aussi pour une Europe ouverte. Si nous faisons des réformes aujourd'hui, c'est que nous voulons nous adapter à un environnement qui est plus ouvert. Nous souhaitons effectivement mettre fin à un certain nombre d'entraves qui affaiblissent la compétitivité de l'Union européenne. Nous disons « oui » à l'Europe ouverte et « oui » à une Europe qui est en mesure de promouvoir, comme le font les autres, ses normes, ses standards, ses intérêts. Nous n'avons pas à être dépendants, ni dans le domaine énergétique, ni dans le domaine spatial, ni dans le domaine technologique. Nous devons, comme l'a dit M. Vondra, et je suis heureux qu'il l'ait souligné, savoir aussi défendre la propriété intellectuelle. C'est donc une Europe ouverte que nous voulons, une Europe sans complexes et une Europe qui sait défendre ses intérêts sans complexes. C'est aussi ce que nous demandent les citoyens européens. Ils n'attendent pas que nous fassions une théologie de l'ouverture, mais que nous fassions en sorte que cette ouverture n'aille pas de pair avec la ruine d'implantations d'activités industrielles, de services. Je crois que les deux, objectivement, sont conciliables.

Je voudrais également répondre à Alexandr Vondra que la cinquième liberté complète les autres et ne les concurrence pas. Quand vous renforcez la liberté de la connaissance, la société de la connaissance, vous favorisez la mobilité, vous favorisez les accès au travail, vous favorisez l'interpénétration, une meilleure interconnexion

dans différents réseaux entre l'Europe centrale et l'Europe occidentale. C'est l'intérêt de tous de faire en sorte d'élargir les libertés encore au niveau européen.

Pour répondre à Lenka Rovná sur la ratification et les priorités : les priorités de la présidence française sont les priorités européennes et nous avons essayé de faire en sorte, comme chacune des présidences, que ce ne soient pas des priorités nationales. La lutte contre le changement climatique, c'est un rendez-vous que l'Europe a préparé pour 2009. Nous savons que c'est sensible, ici en République tchèque. Nous essayons de faire en sorte que cela soit allié à la compétitivité. Nous comprenons bien les difficultés. La présidence française s'emploiera à chercher différents équilibres pour que l'Europe se retrouve en position pour bien négocier lors de l'importante conférence de Copenhague en 2009 et au rendez-vous également important de 2008 à Poznań en Pologne sur ces enjeux climatiques.

Nous avons aussi évoqué l'immigration. En France, on croit que c'est un simple problème idéologique. Ce qui me frappe le plus depuis que j'ai pris mes fonctions, c'est que c'est au contraire un problème concret de gestion des flux migratoires qui est commun à tous les pays d'Europe. Il ne s'agit pas d'en faire une compétence communautaire. Il s'agit déjà de franchir une première étape, de dégager des convergences et des lignes directrices communes et d'assurer la cohérence de nos vingt-sept politiques migratoires, car la politique d'un État a des conséquences sur tous les autres États membres. Il s'agit aussi de rassurer nos concitoyens, pour montrer que nous prenons nos responsabilités. Cela veut dire faire converger des règles de bon sens en ce qui concerne le contrôle des frontières de Schengen et la concertation avec les pays d'origine. Certes, l'origine des flux migratoires varie selon les États membres. Vous avez un certain nombre de vos voisins qui ont des frontières assez longues avec l'Asie centrale. Nous en avons avec la Méditerranée. Mais c'est bien du même enjeu dont il s'agit. Il faut également avoir conscience que notre continent européen vieillit et organiser en conséquence les flux de migrations légales.

La troisième priorité a été imposée par les calendriers. C'est celle qui est relative à l'agriculture, à l'alimentation. La donne a changé, on le voit bien au niveau international. Quelle qu'ait été la présidence, elle aurait été chargée de la rénovation de la Politique agricole commune (PAC), parce que depuis 2005, il a été prévu que l'on fasse un bilan de

cette politique au second semestre 2008. Il n'y a pas, là-dessus, de demande de la part de la France. C'est une exigence du calendrier européen.

La quatrième priorité, c'est la défense. Je vous renvoie au sommet de Bucarest et aux échanges que nous avons eus avec les États-Unis, qui eux-mêmes ont manifesté un intérêt pour l'Europe de la défense. Nous devons nous parler, et ce de manière claire.

Je remercie mon ami le sénateur Haenel et le Président du Sénat tchèque d'avoir évoqué la question du contrôle démocratique. Ce sont ceux qui contrôlent, c'est-à-dire les parlementaires, qui sont les plus à même de parler du contrôle démocratique en Europe. Le traité de Lisbonne apporte des réponses sur ce point. Ses avancées sont doubles. C'est d'une part l'élargissement des pouvoirs du Parlement européen, et, d'autre part, le renforcement du contrôle des parlements nationaux. Et il est vrai que l'une de nos principales préoccupations est de faire en sorte que l'Europe soit plus compréhensible, mieux acceptée par les citoyens. De ce point de vue, renforcer les liens entre les parlements nationaux et la prise de décision parlementaire, dans le cadre de ce traité, est un « plus » extrêmement important et va dans le sens du partage entre ce qui doit relever du niveau communautaire, de l'intégration, et ce qui doit rester au niveau national, conformément au principe de subsidiarité.

Jacques Rupnik

Merci beaucoup monsieur le Ministre. Nous allons passer à la deuxième partie de notre panel. Je donne tout de suite la parole au sénateur Haenel.

Hubert Haenel

Mesdames et Messieurs,

On s'interroge beaucoup sur les compétences de l'Union européenne comme si on avait l'impression que plus l'Europe s'occupe de ce sujet, mieux c'est. Cela est faux. Il ne faut pas donner le sentiment à nos concitoyens que l'Europe peut tout faire. Au contraire, l'Europe ne peut pas tout faire, et ne doit pas tout faire. Évidemment il y a eu un changement à l'occasion des referendums français et néerlandais. Pendant la campagne électorale, où j'étais un farouche partisan du « oui », puisque j'étais membre de la Convention, pendant les 120 réunions que j'ai pu faire dans ma région en Alsace, mais aussi dans la France entière, j'ai entendu « l'Europe en fait trop » dans un

certain nombre de domaines, mais aussi « L'Europe n'en fait pas assez », dans d'autres domaines, et aussi « on ne sait plus qui fait quoi ». Pour moi, cela fut un choc, car ceux qui émettaient ces critiques étaient des partisans du « oui ». Cela m'a fait regretter l'ambiance qui régnait pendant la Convention présidée par M. Giscard d'Estaing. Au début de celle-ci, on avait l'impression que les bons Européens étaient à Bruxelles, à la Commission, à la direction générale de la Commission et au Parlement européen — je caricature évidemment — et que les mauvais étaient dans les capitales européennes. C'est en tout cas ce que j'ai ressenti et nous avons dû nous battre pour faire reconnaître leur juste place aux parlements nationaux. À tel point que, alors que nous avions déjà trouvé notre juste place dans le Traité constitutionnel, le traité de Lisbonne nous en a accordé encore un petit peu plus.

Ce colloque sur deux jours organisé ici à Prague, « Visions d'Europe », aurait aussi pu s'appeler « Regards croisés » : regards croisés de nos amis tchèques et regards croisés des Français. Je crois qu'à un moment donné bien entendu ces regards se rejoignent, mais pas nécessairement sur tout. Vous avez eu raison de le dire, M. le Président du Sénat, nous devons veiller, comme on veille le lait sur le feu, à ce que l'Europe, c'est-à-dire les institutions européennes, ne s'éloigne pas du citoyen.

En effet, il y a toujours trois questions fondamentales qu'il faut garder à l'esprit quand on réfléchit sur l'Europe, quand on en débat, quand on signe des textes concernant l'Europe. La première, c'est un peu le thème de cette fin de matinée : qui sommes-nous, nous les Européens ? D'où venons-nous ? C'est le problème de l'identité. Où allons-nous ? Et pourquoi sommes-nous ensemble ? Pour quoi faire, et comment le faire ? Ce sont les trois questions fondamentales qui ont déjà été abordées et qui vont être abordées pendant le temps de ce colloque.

La question « quelles politiques communes pour l'Europe ? » est une des questions de base de la construction européenne, peut-être encore plus essentielle aujourd'hui que par le passé. Il s'agit de dire ce que nous voulons faire ensemble, de préciser aussi le sens du projet européen et de répondre à la question « où allons-nous ? ». On pourrait me demander pourquoi j'aborde cette question, alors que la réponse se trouve dans les traités. Il devrait suffire de lire les traités, les traités passés et celui de Lisbonne. Mais il ne suffit pas de lire les traités revus et corrigés. Nous savons que les choses ne sont pas simples parce que les traités sont loin d'être clairs. Ils sont parfois à l'image des

communiqués diffusés à l'issue du Conseil européen. On a quelques pages et bien malin celui qui retrouve le fil directeur de ce qu'a voulu décider le Conseil européen. On constate que les objectifs assignés à l'Europe sont très larges, et ils couvrent pratiquement tous les domaines. Si l'on considère les pouvoirs d'action qui sont ensuite reconnus à l'Union, on constate qu'ils sont au contraire, eux, très encadrés.

Pour mener une politique commune, il faut ensuite des moyens financiers. Ici également l'action de l'Union est très encadrée, avec d'une part un plafond de ressources, et d'autre part une programmation pluriannuelle des dépenses.

Par ailleurs, quand on parle des politiques communes, la question du mode de décision ne peut être éludée. Avoir une politique commune, c'est gérer ensemble un domaine dans la durée, ce qui suppose de prendre un certain nombre de décisions. Lorsqu'il faut obtenir l'unanimité, les décisions peuvent être longues et difficiles à prendre et le résultat est de portée plutôt réduite. Enfin, même lorsque toutes les conditions pour avoir une politique commune sont réunies, il reste à régler le point le plus délicat qui est de savoir jusqu'où doit aller cette politique commune. C'est la question de la subsidiarité et de la proportionnalité sur laquelle je vais revenir.

Ainsi, même dans une période où on ne songe plus à bâtir un nouveau traité, la question « quelles politiques communes pour l'Union » s'avère une question complexe et sensible, une question qu'il faut tout de même bel et bien aborder. Pour ma part, je l'aborderai en vous proposant tout d'abord rapidement un retour en arrière. Car cette question des politiques communes a été un des thèmes centraux de la Convention sur l'avenir de l'Europe. La Convention avait pour mission — quelle ambition ! — de refonder la construction européenne dans le contexte de l'après Guerre froide. Elle était donc amenée à se poser la question de ce que les États membres voulaient faire ensemble. Autrement dit, il fallait revoir, réexaminer, le champ des politiques communes. Ce réexamen apparaissait également nécessaire dans un but de clarification.

Les citoyens constataient, et ils l'ont dit notamment en votant « non » en France et chez nos amis néerlandais, qu'ils avaient une Europe « touche à tout ». Ils percevaient un brouillage des compétences, et avaient l'impression qu'on ne savait plus « qui fait quoi » et donc

« qui est responsable de quoi ». Il fallait donc réexaminer à la fois le domaine des politiques communes et clarifier la répartition des responsabilités.

Sommes-nous parvenus à clarifier les responsabilités ? Un peu seulement. Des idées audacieuses ont été lancées, mais elles ont été rejetées par la Convention. C'est le cas, par exemple, de l'idée de réaliser une liste négative de compétences, qui aurait clairement indiqué les domaines où l'Union ne doit pas intervenir, ou encore la proposition de supprimer l'actuel article 308 du Traité qui permet à la Communauté d'intervenir sous certaines conditions dans des domaines pour lesquels elle n'a pas reçu de compétence. Finalement, la Convention s'est bornée à placer les compétences en trois catégories : les compétences exclusives, les compétences partagées et les compétences d'appui. Pour ce qui est des deux catégories extrêmes de compétences, les compétences exclusives et les compétences d'appui, c'est assez clair. La difficulté vient des compétences partagées, où la situation peut constamment évoluer lorsque l'Union intervient. À tout moment, le partage des responsabilités peut changer.

Le réexamen du champ des politiques communes a été beaucoup plus significatif. Certes, il ne s'est fait que dans un seul sens. Quelques conventionnels avaient demandé qu'on débattre de compétences qui pourraient être restituées aux États membres. Cette idée n'a pas été retenue. Cependant, l'essentiel était d'adapter le champ et les modalités des politiques communes aux enjeux fluctuels de la construction européenne. Sur cet aspect, je crois que la Convention, puis les négociateurs du traité de Lisbonne ont bien répondu à la question.

Le premier besoin auquel il fallait répondre était celui d'une capacité d'action extérieure de l'Union. Il fallait que l'Union soit mieux à même de défendre ses intérêts et de promouvoir ses valeurs. Or c'est bien ce à quoi nous sommes parvenus grâce à plusieurs changements que tout le monde connaît : l'élargissement des compétences de l'Union en matière de politique commerciale commune, l'attribution à l'Union de la personnalité juridique, les nouveaux pouvoirs du Haut représentant, la présidence stable et le renforcement de la politique commune de sécurité et de défense.

Est-ce qu'on pouvait aller plus loin ? Je ne le crois pas. Nous ne sommes pas prêts à ce qu'on prenne à la majorité qualifiée de grandes décisions en matière de politique étrangère et de défense. Nous l'avons vu à propos de l'affaire irakienne et plus récemment avec le Kosovo. Au demeurant, est-ce que le renforcement de cette politique extérieure de

l'Union doit être conçu et apprécié à partir des critères traditionnels de la puissance pour essayer de construire une super puissance européenne ? Quoi qu'il en soit, je crois que la Convention est allée aussi loin qu'il était possible de le faire dans le contexte actuel.

Une deuxième grande attente, des Français mais aussi des Tchèques, est la coopération judiciaire et policière. Là encore, la Convention, le traité constitutionnel, puis le traité de Lisbonne ont répondu partiellement mais déjà d'une bonne façon aux questions que se posaient nos concitoyens : le renforcement d'Europol, le renforcement d'Eurojust, la possibilité, sous certaines conditions, de mettre en place un parquet européen, mais aussi celle d'avoir recours à la majorité qualifiée et surtout aux coopérations renforcées. Je n'insiste pas sur ce point.

Enfin, la troisième grande attente à laquelle il fallait répondre concernait la gouvernance économique et sociale de l'Union. Le traité de Lisbonne redéfinit les objectifs de l'Union. La concurrence libre et non faussée n'y figure plus tandis qu'y figure désormais le devoir pour l'Union, dans ses relations avec le reste du monde, d'assurer la protection de ses citoyens. Le Ministre Jouyet vient d'expliquer quelle était l'approche française.

Le Traité donne une valeur juridique à la Charte des droits fondamentaux. C'est quelque chose de très important. Une clause sociale horizontale, c'est-à-dire applicable à toutes les politiques de l'Union, est également insérée. Elle impose la prise en compte des exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau d'éducation, de formation et de protection de la santé. Par ailleurs le traité contient des évolutions importantes concernant les services d'intérêt général. D'autres dispositions économiques et sociales doivent être mentionnées. L'attribution de nouvelles compétences à l'Union en matière de santé publique, d'espace, de recherche, d'énergie, de protection civile lui confère une base qui n'existait pas dans le passé.

Une organisation spécifique de la zone euro est mise en place et il nous paraît clair que l'Europe a besoin d'une gouvernance économique et d'une meilleure coopération entre les institutions.

Au total, il me semble que les travaux de la Convention puis le traité de Lisbonne ont donné une réponse suffisante à la question de l'étendue des compétences de l'Union, du champ des politiques communes. Cependant, les citoyens continuent à juger que l'Europe en

fait trop ou que l'Europe n'en fait pas assez. C'est la raison pour laquelle, il est bon — même si je crois que les gouvernements n'y tenaient pas trop et le Parlement européen non plus — que l'on donne la possibilité aux parlements nationaux non seulement de contrôler l'action de leur gouvernement, mais ensemble, d'avoir un pouvoir de contrôle sur la subsidiarité. C'est le « carton jaune », « carton orange » et « carton rouge ». Ce sont des possibilités nouvelles. Encore faut-il, mes chers collègues, que nous nous organisions au niveau des parlements nationaux non pas pour donner le sentiment que notre rôle est d'empêcher, mais que nous sommes là pour comprendre ce que veulent les instances de Bruxelles parce que nous représentons une légitimité complémentaire de celle du Parlement européen, du Conseil, ou de la Commission. Nous sommes en train de nous organiser ; nous avons été mandatés à Ljubljana pour que la présidence française fasse des propositions, après avoir consulté les parlements des différents pays de l'Union.

La question de la subsidiarité n'est pas une question abstraite. Elle est présente, par exemple, lorsqu'on discute de la TVA. Est-ce que c'est à l'Union européenne de fixer le taux de TVA sur la fiscalité du coiffeur ou des restaurants ? Non, parce que même si j'habite en Alsace, je ne vais pas passer de l'autre côté de la frontière, le Rhin, pour aller me faire coiffer de l'autre côté ou me restaurer de l'autre côté sous prétexte que la TVA en Allemagne est inférieure à la TVA française.

Les parlements nationaux sont un moyen d'instituer un relai entre les citoyens et l'Europe. Jusqu'à présent, *mea culpa*, que l'on soit sénateur ou député, on bottait en touche. « Il y a un problème, c'est la faute à l'Europe ». À l'avenir, lors des réunions électorales pour être élus députés ou sénateurs, les électeurs auront le droit de demander pourquoi nous avons laissé passer telle disposition, alors que nous avons un carton jaune, un carton orange et un carton rouge. Les parlementaires nationaux vont devoir se mouiller et ne pourront plus avoir cette excuse « c'est la faute à Bruxelles ». Est-ce que les parlements nationaux seront à la hauteur de ce nouveau rôle ? Je crois que nous allons mettre un point d'honneur à faire en sorte que ce dispositif fonctionne au mieux, non pas pour empêcher l'Europe d'évoluer, d'avancer, de se développer, mais pour être étroitement associés.

En conclusion, je dirais que l'Europe devrait se rallier au slogan « faire moins mais mieux », se concentrer sur les grandes questions et laisser davantage respirer les États.

On parle souvent d'Europe plus proche des citoyens mais je crois que cette notion n'est pas toujours bien comprise. Une Union proche des citoyens, c'est une Union où les décisions sont prises le plus près possible des citoyens. Ce n'est pas une Union où l'échelon européen se mêle des questions de proximité. Les citoyens européens ne souhaitent pas que l'Union se mêle de certaines questions au seul motif qu'elles sont importantes pour eux. Ils veulent qu'elle agisse lorsqu'elle est le bon échelon d'intervention. Et seulement dans ce cas. C'est en se concentrant sur ses vraies compétences, reconnues par nos concitoyens que l'Europe, ou l'Union européenne, sera effectivement plus proche des préoccupations des citoyens. Dans le traité de Lisbonne, il y a donc des dispositions intéressantes. J'ai insisté sur le rôle des parlements nationaux eu égard aux critiques entendues lors de la campagne référendaire française. Il faut savoir, dans chaque décision, si le contrôle démocratique a pu réellement s'exercer. Je crois que les contrôles que nous exerçons déjà, grâce à M. Barroso, sous le contrôle de la subsidiarité, sont un bon signe pour qu'à l'avenir les parlements nationaux et donc les citoyens de chacun de nos pays, aient leur juste place dans le fonctionnement de l'Union.

Jacques Rupnik

Je remercie monsieur le sénateur et je laisse sans transition la parole à un autre sénateur, monsieur Luděk Sefzig, du Sénat de la République tchèque.

Luděk Sefzig

Mesdames et Messieurs,

Lorsque j'ai écouté, hier, l'allocution du Premier vice-président du Sénat, Petr Pithart, et noté sa nette préférence pour le fonctionnement des institutions plutôt que pour l'élaboration de finalités et de visions, c'est avec plaisir que j'ai constaté la similitude de ma position personnelle quant à la signification d'une vision ou d'une finalité pour le développement de la société. Il n'est pas inintéressant de remarquer que nous sommes parvenus à une conclusion similaire en empruntant des voies probablement différentes. Cette opposition aux discours stériles sur l'élaboration de visions artificielles est le résultat d'un tout autre cheminement chez moi que chez Petr Pithart, maître de conférences habilité et docteur en droit, possédant des connaissances approfondies d'histoire et une riche expérience d'études et de discussions sur le thème de l'homme et de son avenir, conscient qu'un

nombre important de facteurs et souvent d'accidents peuvent facilement modifier cette finalité. En tant que chirurgien, la mise en retrait de la théorie au profit du fonctionnement et de la fiabilité d'un système m'est incontestablement plus proche. Il y a déjà plusieurs années de cela, je m'étais promis de ne plus perdre de temps avec les visions et au contraire de me consacrer à l'étude des mécanismes fonctionnels et dynamiques de la marche de la communauté afin de préserver des impasses le processus de décision. Le bon fonctionnement de chaque système dépend de la qualité et de la précision de sa rétroaction. La période où j'ai obtenu mon premier mandat de sénateur était en cela extrêmement intéressante. Dans les meilleures années de notre vie et après des décennies de privation de liberté, les portes de l'Europe occidentale se sont ouvertes à nous. Nous voulions non seulement découvrir le fonctionnement des Communautés européennes et devenir membres de cet ensemble prospère, mais aussi enrichir l'Europe en train de s'intégrer de notre expérience centre-européenne complaisamment oubliée, expérience du socialisme et de l'économie planifiée. Nous souhaitions prévenir du danger que représente l'ingénierie sociale, où la « démocratie » remplace facilement la démocratie, c'est-à-dire où la dictature de la majorité se fait aux dépens de la minorité assortie d'une inacceptable privation de la liberté.

Personne ne doute du fait qu'une théorie qui n'est pas vérifiée par une expérience, par la pratique, est une mauvaise théorie. La ratiocination et les meilleures visions de l'avenir de l'UE, sans prospérité réelle de la société, constituent une perte de temps et des efforts inutiles. Après le sommet de Laeken, tandis que les négociations sur notre candidature à l'UE culminaient, nous participions parallèlement aux discussions sur les réformes institutionnelles au sein de l'UE. Nous ne pouvions pas encore voter à la Convention, mais nos représentants pouvaient déjà intervenir dans la discussion, comme ils n'ont pas manqué de le faire. Il est évident que la question tout à fait fondamentale pour le fonctionnement des liaisons complexes entre les États nationaux traditionnels et l'ensemble supranational est la question du niveau auquel le processus d'arbitrage doit se dérouler.

Issus de la sphère religieuse, les principes nécessaires de la proportionnalité et de la subsidiarité sont très particuliers et permettent de déterminer, sur le plan politique, le niveau de décision qui est le plus efficace et donc le plus souhaitable. Permettez que je m'arrête un instant sur ce mécanisme, car c'est principalement grâce à lui que peuvent être déterminés la portée et le niveau d'une politique commune.

Il n'est pas inintéressant de constater que les expériences européennes pratiques de mise en œuvre du principe susmentionné sont très réduites. Le principe de subsidiarité, qui est l'emblème, le navire amiral de la force des parlements nationaux dans le traité réformateur de Lisbonne, est un tigre de papier plutôt qu'un instrument efficace d'arbitrage permettant d'éviter que ne s'accumulent les tensions entre les citoyens, les communes, les régions, les États nationaux et au final aussi au sein de l'UE.

On s'accorde généralement sur le fait que les critères d'évaluation possèdent un contenu politique et que seule la procédure d'arbitrage peut être évaluée par le pouvoir judiciaire. Or ce sont justement les critères politiques qui suscitent souvent une incompréhension réciproque, lorsque les hommes politiques de gauche voient dans le principe de subsidiarité un moyen leur permettant de ménager leurs propres efforts et de se décharger de leur responsabilité. Ils misent sur une intégration plus forte, tenant le raisonnement considérablement simplificateur selon lequel plus nous sommes grand, plus nous sommes forts et puissants et plus facilement nous obtenons de meilleurs résultats. Dans le socialisme, cela mène à ce qu'on appelle le centralisme démocratique. Inversement, la droite a conscience que la démocratie est construite par l'individu et que la délégation des pouvoirs limitant la liberté est le prix le plus élevé qui puisse être payé. C'est pourquoi déléguer la décision à un niveau supérieur correspond au sacrifice le plus grand : la limitation de la liberté. À Prague, dans le quartier de Malá Strana, à proximité du bâtiment du Sénat, vivait Jan Neruda, poète et écrivain, qui a écrit : « Si chacun de nous est fait de granit, alors la nation sera un roc ». La force véritable d'un ensemble doit être mesurée à l'aune de la force de ses différents éléments — ceux-ci, bien entendu, ne devant pas se gêner. C'est une bonne source d'inspiration pour déterminer les politiques communes.

Nous ne devons pas oublier que nous avons célébré l'année dernière le projet européen le plus réussi — la signature des traités de Rome et la création d'un espace économique commun libéralisé et de saine compétition. Ce serait certainement un oubli grossier de ne pas rappeler ce document et cet héritage. La Communauté européenne originelle du charbon et de l'acier s'est révélée bénéfique grâce à sa dimension pacifique, certes, mais surtout parce qu'elle a généré un grand espace commun d'activités économiques et qu'elle est devenue très compétitive à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe. Même si on comparait parfois devant le tribunal de la Cour de justice européenne

pour des détails, des points particuliers, personne aujourd'hui ne met en doute l'existence de cet ensemble.

Il n'est donc pas compliqué de définir le postulat général des politiques communes. L'efficacité et la valeur ajoutée qu'elle génère sont les justes critères de la création d'une politique commune, et non pas les visions conceptuelles emphatiques. L'exemple de la politique énergétique commune le montre bien. Si les différents États n'étaient contraints que par des directives européennes et si l'efficacité d'une approche commune n'était pas évidente, la politique énergétique commune n'aurait probablement jamais vu le jour. De même, si la politique agricole commune est en perte de vitesse, c'est parce qu'elle ne génère qu'une faible valeur ajoutée, non seulement du point de vue social mais aussi du point de vue du produit intérieur brut.

La subsidiarité et la volonté de créer une politique commune évaluée sur la base de critères politiques, sont un processus dynamique et à double sens. Les processus à sens unique ne nous en imposent pas, à nous médecins — ils ne représentent au fond qu'un vieillissement — tandis que les actions réversibles sont remplies de forces régénératrices. Je sais bien que le droit international tire sa force du principe du contrat qui fournit un catalogue de pouvoirs et une liste de mécanismes pactisant. Bien entendu, beaucoup d'eau coulera encore sous les ponts avant que nous apprenions à utiliser les procédures dynamiques d'évaluation qui ménagent la possibilité de remettre l'arbitrage à son niveau d'origine sans que personne n'ait le sentiment qu'il s'agisse d'un retour en arrière. Au contraire, chacun se rendra compte qu'est ainsi évitée une accumulation de tensions qui mèneraient à une crise.

Mesdames et messieurs, permettez-moi encore d'évoquer brièvement ce que la Commission chargée des affaires de l'Union européenne du Sénat étudie actuellement. La Chambre haute tchèque n'a pas un caractère régional. Nous sommes avant tout les gardiens de l'ordre constitutionnel dans notre pays, et c'est pourquoi nous nous intéressons plus aux affaires européennes générales que par exemple aux négociations sur le budget européen. Outre une discussion continue sur la subsidiarité, nous nous efforçons, en collaboration avec la COSAC (Conférence des organes spécialisés dans les affaires européennes), de préconiser une communication effective avec la Commission européenne de telle manière que n'apparaissent pas des politiques communes qui seraient difficilement acceptables pour certains États. Il est ainsi

possible de rendre plus efficace le processus législatif de l'Union, de limiter le déficit démocratique et d'augmenter la légitimité de la décision.

Ces dernières années, nous nous penchons également sur la question de la « communautarisation » de la collaboration pénale en matière de justice et d'affaires intérieures. Nous regardons la disparition de ce qui est appelé le troisième pilier avec des craintes quant à la poursuite de l'intégration européenne au vu des risques d'apparitions de groupes populistes centrifuges dans les différents États. Je n'ai pas ici de craintes fondamentales pour la République tchèque. C'est avec certaines craintes que nous considérons la Cour de justice européenne qui, selon le traité de Lisbonne, devrait également intervenir en cas de litige dans les affaires pénales, et ce bien qu'elle n'ait été créée à l'origine que pour les litiges relevant de la concurrence économique. Roman Herzog, l'ancien président de la Cour constitutionnelle fédérale allemande, nous a inspirés dans l'affaire de la création éventuelle d'une Cour de compétence chargée du jugement des litiges de compétences car ceux-ci pourraient s'avérer bien réels après l'adoption du traité réformateur. Une cour composée *ad hoc* de juges constitutionnels des différents pays membres de l'UE pourrait être un instrument efficace du pouvoir judiciaire pour la protection des États membres face au risque de voir leurs compétences exagérément limitées.

Comme vous l'avez probablement remarqué en écoutant ma brève contribution, les sénateurs tchèques préfèrent régler les principes généraux plutôt que de cataloguer les politiques communes européennes. S'ils ne sont donc pas nécessairement des visionnaires, cela ne signifie pas qu'ils ne réfléchissent pas aux principes théoriques. Merci de votre attention.

Jacques Rupnik

Merci, monsieur le sénateur. L'accent que vous avez mis sur le principe de subsidiarité n'est au fond pas très éloigné de ce qu'a affirmé le sénateur Haenel, à savoir que l'Europe doit se concentrer sur l'essentiel. Le dernier mot, *last but not least*, revient à madame le professeur Lenka Rovná de l'Université Charles.

Lenka Rovná

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais me concentrer avec vous sur trois idées principales dont je voudrais dégager quelques conclusions. Je regarderai tout

d'abord comment nous en arrivons à déterminer ce qui est commun et donc européen. Mon argument repose sur la théorie selon laquelle ce n'est qu'à travers notre « tchéquité » — c'est-à-dire dans notre particularité — que grandit notre appartenance à l'Europe. Le deuxième thème est consacré à la manière dont se crée ce qui est commun. Ma thèse est que Bruxelles n'existe pas. Je regarderai enfin quel est l'impact de ces facteurs sur les politiques communes et aborderai la nécessité de conserver l'héritage d'une pensée sociale et culturelle européenne, avant de proposer une politique commune d'éducation civique. Pour conclure, je voudrais prendre une certaine distance par rapport à ce qui a déjà été dit et esquisser les raisons pour lesquelles je pense que nous continuons de raisonner selon des catégories du passé, celles d'une division stricte en deux niveaux de communication — nationale et européenne — qui en réalité est devenue floue et sera insoutenable à l'avenir.

Penchons-nous donc sur le premier thème. Qu'est-ce que signifie « commun » ? En utilisant le mot « commun », nous envisageons un ensemble d'entités qui partagent quelque chose. L'Union européenne constitue une communauté d'États membres et de citoyens. Je suis convaincue que pour pouvoir raisonner et percevoir les choses de manière commune, et donc dans notre cas de manière européenne, nous devons comprendre également notre existence civique et nationale. Dans la mesure où nous participons à un colloque tchéco-français et que je m'exprime ici en qualité de Tchèque, je voudrais montrer comment grâce à la compréhension de notre « tchéquité » nous pouvons comprendre aussi notre appartenance à l'Europe. Dans notre histoire tortueuse, nous avons souvent été confrontés à ce phénomène. Nous lisons parfois que notre appartenance à l'Europe, et par conséquent notre loyauté à son égard, est en contradiction avec notre identité nationale. Comme si l'identité européenne démolissait la conception de l'État national. Pouvons-nous appréhender l'identité — comme le disent les politologues et monsieur le Vice-premier ministre en a également parlé aujourd'hui — comme un *zero-sum game*, à savoir que le vainqueur ramasse tout ? Je penche pour une compréhension de l'identité dans laquelle l'individu est doté de nombreuses strates identitaires, dans laquelle il est avant tout lui-même, un être humain unique, tout en ressentant une appartenance à tous les horizons de son existence et une intégration dans une communauté humaine qui possède de nombreux cercles.

Dans son ouvrage *Méditations d'été*, Václav Havel s'est exprimé sur ce point d'une très belle manière : « Mon chez-soi est la maison dans laquelle je vis, la commune ou la ville où je suis né ou dans laquelle je me suis établi. Mon chez-soi est ma famille, l'univers de mes amis, le milieu social et spirituel qui m'entoure, ma profession, mon lieu de travail. Mon chez-soi est aussi, bien sûr, le pays dans lequel je vis, la langue que je parle, l'atmosphère spirituelle qui règne dans ce pays et qui se concrétise par sa langue. La langue tchèque, la façon tchèque de percevoir le monde, l'expérience historique tchèque, la façon tchèque d'être courageux ou lâche, l'humour tchèque, tout cela est indissociablement lié à cette couche de mon chez-soi. Mon chez-soi est donc aussi ma façon d'être tchèque. » Et il continue plus loin : « Puis mon chez-soi c'est aussi l'Europe et mon appartenance à ce continent et, finalement, cette planète, sa civilisation et le monde entier. »⁷

Ainsi, le fait d'appartenir à l'Europe, n'implique pas pour moi de renoncer à d'autres composantes de mon identité. Elle fait partie de mon identité globale. Adhérer à l'Europe, c'est adhérer aux valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'État de droit et de respect des droits de l'homme, de refus de la discrimination, de tolérance, de justice, de solidarité. Il est possible de relire dans cet esprit l'histoire tchèque : ce sont les traits fondamentaux de l'identité et de la culture tchèque qui ont rapproché le pays de cet horizon européen.

Il me faut cependant signaler les écueils que rencontrent les réflexions de nombreux auteurs et qui se trouvent résumés dans la citation d'un contemporain et opposant de Masaryk, le professeur Josef Pekař, tirée de son ouvrage sur le sens de l'histoire tchèque⁸ : « Le sens de l'histoire tchèque est que les Tchèques, à chaque fois qu'ils sont parvenus à un niveau élevé de liberté et d'indépendance, les ont aussitôt eux-mêmes renversées par manque de modération et de raison, et ce dans le domaine de la vie politique comme dans celui de la vie spirituelle. » Pour préciser où Josef Pekař veut en venir, je lui emprunte une autre citation tirée du même ouvrage : « De cela découle également la leçon selon laquelle là où l'ardeur de l'amour patriotique est allée au devant et s'est unie aux progrès éducatifs et moraux de l'Europe, nous avons grandi ; là où elle a faibli ou disparu, nous avons péri. » Dans un

⁷ Václav Havel, *Méditations d'été*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1992 (éd. Originale 1991). Traduction de Jan Rubeš.

⁸ *Smysl českých dějin* (1928).

vocabulaire actuel, nous pourrions traduire cela ainsi : que la défense de nos intérêts nationaux tchèques n'est possible qu'à l'intérieur de l'Europe et qu'au fond l'Europe est notre intérêt national. La participation à ses progrès, non seulement éducatifs et moraux, mais aussi économiques, politiques et culturels, est le défi d'aujourd'hui. Ce n'est que lorsque nous serons réellement nous-mêmes que nous pourrons être un digne partenaire des autres. C'est la réponse à la première thèse visant à savoir ce qui est commun. Le commun n'existe qu'à partir de ce qui est unique et émane au fond du *credo* de l'Europe : « *unity in diversity* », l'unité dans la diversité. Je ne veux pas utiliser le slogan naïf et passé en proverbe, mais il n'y a pas de petites nations, il n'y a que de petits individus.

Comment toutefois pouvons-nous participer ? Et j'en arrive ainsi au deuxième thème relatif à la manière dont se crée ce qui est commun. Je me suis ici permis l'affirmation osée que Bruxelles n'existe pas. J'ai paraphrasé la déclaration du Premier ministre Margaret Thatcher qui a affirmé que la société n'existe pas dans sa citation bien connue « *there is no such thing as society* ». Toutes les deux allent à l'extrême. Je voulais de la sorte faire partager mon expérience de membre de la Convention qui a préparé la constitution pour l'Europe, comme cela a déjà été évoqué par monsieur le sénateur Haenel, mais aussi les nombreuses années que j'ai passées à observer l'organisme européen.

Les différents États membres opèrent dans un espace politique européen commun que, d'un côté, ils contribuent à former et qui, de l'autre, les influence. Tous les États membres de l'Union s'efforcent, par l'intermédiaire des institutions européennes, de défendre leurs intérêts nationaux et de parvenir à un accord commun le plus proche possible de leur position. Ils créent ainsi une politique européenne. Après avoir trouvé une solution commune, ils transfèrent ce consensus à leur ordre juridique et à la politique pratique. Se produit ainsi une domestication de la politique européenne ainsi qu'une européanisation de la politique nationale. C'est ainsi qu'apparaît — comme cela se dit de manière pas très positive — un compromis bruxellois qui n'enchant personne mais avec lequel chacun doit être en mesure de vivre. Cela ne change rien au fait que ce sont justement avant tout les représentants des États membres qui participent à ce processus multidimensionnel de création de politiques, en tant qu'acteurs décisifs intervenant à de nombreux niveaux. Le fameux adage que nous entendons souvent dans tous les pays membres « ce n'est pas nous, c'est Bruxelles » ne reflète pas la réalité. J'ai toujours envie de répondre : « mais vous y étiez bien et vous

y avez participé. Pourquoi ne vous présentez-vous pas devant vos électeurs et ne leur expliquez-vous pas ? » L'Europe n'est rien d'autre que l'ensemble des États membres qui décident ensemble de leur sort.

J'en arrive ainsi à ma troisième thèse qui se rattache au thème du panel d'aujourd'hui sur les politiques européennes communes. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de mettre au pas à tout prix les politiques, de se forcer à faire les choses ensemble et de décider uniquement à un niveau supérieur, c'est-à-dire au niveau européen, lorsque nous pouvons traiter ces questions plus efficacement à un niveau inférieur, local, régional ou national, comme l'a déclaré monsieur le sénateur Sefzig. Toutefois, si je pouvais intervenir en *deus ex machina*, je me consacrerai au domaine de l'éducation. Ce qu'a écrit Masaryk dans son ouvrage *Notre crise actuelle* sera toujours valable : « On peut régner avec le pouvoir, mais on ne peut pas diriger. Seul le savoir donne un pouvoir politique opérant vivement et organiquement. Le savoir est le pouvoir. » C'est la raison pour laquelle je voudrais parler de cette question particulière qu'est l'éducation civique.

La richesse de la pensée et de l'héritage culturel européens, le principe civique et de solidarité, sont les principaux apports de l'Europe à la civilisation mondiale. Ils sont également contenus et devraient être contenus dans les autres visions de l'Europe. Il faut qu'ils fassent partie de l'éducation de ses citoyens. Je souhaiterais également que les Européens connaissent et comprennent le mécanisme complexe de l'administration européenne afin qu'ils puissent être des citoyens réellement co-responsables et puissent faire valoir activement leur citoyenneté, afin qu'ils sachent en tant qu'électeurs quels pouvoirs ils transmettent à leurs représentants légaux et quel usage ceux-ci en font à tous les niveaux d'administration, donc au niveau européen. C'est dans ce sens que je considère notre réunion enrichissante, comme une rencontre intellectuelle de citoyens responsables de la marche future de notre projet européen commun, rencontre de personnes qui doivent participer à l'éducation ultérieure d'eux-mêmes et des autres et, pour reprendre à nouveau les propos de Masaryk, « opposés à la fermeture politique et culturelle, à l'arriération, à l'ignorance ».

En conclusion, je voudrais attirer l'attention sur le fait que je suis consciente d'avoir mené ici un combat d'arrière garde. La postmodernité que nous vivons ne se situe pas seulement à l'échelle locale, nationale et européenne mais aussi dans le monde global. La globalisation politique se réfère à de nouveaux styles d'administration à l'échelle globale et au rôle grandissant d'acteurs n'appartenant pas à l'État, et ce avant tout

grâce aux technologies modernes et au mode global de communication qui passe justement en dehors de la structure de gouvernement. La globalisation juridique souligne le rôle du droit international et l'ouverture du contexte international. Les marchés globaux, les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle grandissant, ce qui augmente la dépendance économique des pays et des continents. La globalisation culturelle entraîne la formation d'une culture supranationale, une interpénétration sociale et le multiculturalisme. L'espace global ouvert, formé par les nombreux réseaux de communication ne correspond plus à l'échelle d'arbitrage des systèmes politiques des États membres et de l'Union européenne. Il convient de prendre également cela en compte. L'apport de ce qui est commun en Europe devrait être la défense de l'humanité, le respect réciproque, la prospérité et la dignité humaine. Ceci est selon moi non seulement un héritage européen mais aussi une vision de l'Europe toujours valable.

Merci de votre attention.

Jacques Rupnik

Je remercie madame le professeur Rovná pour sa très belle allocution qui a commencé avec le lien entre la « tchéquité » et l'appartenance à l'Europe, et s'est terminée avec le lien entre l'Europe et la globalisation.

Je me permets d'ouvrir la discussion : Jean-Louis Bourlanges s'est manifesté.

Jean-Louis Bourlanges

Traditionnellement, on entend que l'Europe ou l'Union européenne ne fonctionne pas de façon satisfaisante parce qu'elle n'est pas démocratique et qu'elle se mêle de tout. Je crois que c'est très largement inexact. Je crois, et cela a été décrit, qu'on peut difficilement avoir un système plus démocratique qu'un système où la Commission est nommée par les États membres et le Conseil européen, et investie par le Parlement européen ; un système dans lequel la législation est fabriquée par les gouvernements légitimes et les parlementaires européens, et où la règle de droit définie en commun est contrôlée par une cour de justice composée de juges désignés par les États. Je pense que là n'est pas du tout le problème. Je comprends le problème des parlementaires nationaux qui est tout à fait intéressant. Ils exprimaient une frustration importante. Mais M. Haenel sera d'accord avec moi si je

constate que dès qu'on a mis les parlementaires nationaux en association avec les parlementaires européens dans le cadre de la Convention, tout un ensemble de malentendus s'est dissipé. Les parlementaires nationaux connaissaient moins l'Union européenne que les parlementaires européens. Ceux-ci ont donc joué un rôle moteur. Je crois qu'on a été aussi loin que possible sur ce point. Car le problème des parlements nationaux c'est qu'un parlement national ne réclame pas le pouvoir pour les différents parlementaires nationaux mais pour son parlement national. Or on ne peut pas faire dépendre la législation européenne des vingt-sept décisions de chaque parlement national, cela mènerait à une confusion. D'où la mise au point de ce système « carton jaune », « carton orange », « carton rouge » évoqué par Hubert Haenel. C'est un problème qui est, maintenant, je crois, vraiment réglé. Quand on regarde en revanche les compétences de l'Union européenne, on s'aperçoit que contrairement à ce que disent et les partisans et les adversaires de l'Union européenne, ces compétences restent très limitées. Les partisans disent : « Nous sommes dépositaires de l'avenir, l'Union européenne va prendre tout en main. » Les adversaires disent : « On nous dessaisit par une machine infernale ». La vérité c'est que les compétences de l'Union européenne restent limitées. Elles sont pour l'essentiel la normalisation économique, la concurrence, le commerce extérieur et l'agriculture. Le reste c'est en plus. Je rejoindrais ici ce qu'a suggéré Paul Thibaud hier. Il est impossible de créer une véritable adhésion à un projet sur des compétences, très importantes certes, mais qui sont faiblement politiques. Le problème de l'Europe c'est qu'il y a un décalage entre un appareil institutionnel puissant très démocratique et une double incertitude. La première incertitude concerne ce que l'Europe fait — elle se mêle de beaucoup de choses mais qu'a-t-elle vraiment en charge, à part les domaines que j'ai cités ? La deuxième incertitude concerne ce qu'est l'Europe — qu'est-ce qui la définit par rapport à ce qui n'est pas l'Europe ? Et c'est cette double incertitude, sur l'identité et sur la mission spécifique de l'Union européenne, bien d'avantage qu'un problème de concentration des pouvoirs et d'absence de démocratie, qui explique en grande partie la frustration des Européens. Ce dont nous souffrons, c'est d'abord d'une crise de la volonté de mise en commun.

Je vous remercie.

Jacques Rupnik

Merci pour cette observation très importante, surtout ici à Prague, où on donne souvent l'impression que le pouvoir de Bruxelles est un pouvoir considérable. Il est considérable, mais dans le domaine de la réglementation économique, du marché et du commerce. Mais Bruxelles a peu de pouvoir en politique. Il y a là, effectivement, encore beaucoup à faire. Or c'était l'objet de la constitution européenne, de la Convention et de sa réflexion pour savoir si l'Union aurait une dimension politique à la mesure de sa puissance économique.

Paul Thibaud

Un seul mot. Je rejoins Jean-Louis Bourlanges. Le problème de l'Europe c'est non pas un déficit démocratique mais un déficit de politique.

Jacques Rupnik

Je constate, après le débat d'hier, la grande convergence de vues entre Paul Thibaud et Jean-Louis Bourlanges. Monsieur Přebáň.

Jiří Přebáň

Je me ferai volontiers juriste vététaire et demanderai à Monsieur le Sénateur Haenel : si nous poursuivons au sein de l'Union européenne l'intégration dans les domaines de la justice, de l'immigration et de la police, cela suppose une fiction juridique importante : que ce processus approprié de droit, celui que nous appelons en Grande Bretagne *Due Process of Law*, soit similaire et similairement appliqué dans tous les pays membres de l'Union. Pensez-vous que cette fiction soit déjà une réalité et que le niveau des juges et des policiers français et roumains ou des juges et des policiers bulgares et britanniques soit tel que nous puissions réellement poursuivre l'intégration progressive dans ce domaine ?

Hubert Haenel

Il est vrai que cette différence de niveau des policiers, des magistrats qui ont été déployés et qui continuent à mettre en œuvre le processus d'intégration justice / affaires intérieures / sécurité pose problème. Une convergence est nécessaire et c'est un des objectifs du travail effectué par les différents pays. Mais on ne pourra pas créer demain de toutes pièces un parquet européen, par exemple, à vingt-sept, parce que culturellement, nous ne sommes pas au même niveau et

que nous n'avons pas vécu le même passé. Les pays qui ont été dans la zone communiste soviétique ont des habitudes qui sont tout à fait différentes des nôtres. Il faut dépasser ce point-là.

Je voudrais aussi répondre à Jean-Louis Bourlanges. Comme la méthode conventionnelle associe des parlementaires nationaux et des parlementaires européens, ils s'appriivoisent et commencent à se connaître et finissent par faire du meilleur travail ensemble. Ensuite, qu'est-ce que le contrôle de la subsidiarité ? Il s'agit de dialoguer avec la Commission. On lui demande : « nous ne comprenons pas cela ; veuillez vous expliquer. » C'est une bonne chose pour les deux parties.

Enfin, oui, je suis d'accord avec Jean-Louis Bourlanges, le problème dont souffre l'Europe, est celui d'une crise de la volonté de mise en commun.

Luděk Sefzig

J'ai seulement une remarque très brève concernant ce qu'a mentionné ici Monsieur le professeur Přebáň. Je souscris tout à fait à ce qu'il a dit. À ce propos, cette chambre même [le Sénat tchèque] est le lieu le plus sensible des négociations sur le traité de Lisbonne parce que, comme notre collègue Jean-Louis Bourlanges le rappelait, les députés et les sénateurs des parlements nationaux sont sans doute plus proches des citoyens que les députés européens et *de facto* que le Parlement européen lui-même. Il suffit de voir son mode de scrutin ; chaque eurodéputé représente un nombre différent de personnes, ce qui confère à chacun un poids différent. On peut douter jusqu'à un certain point que cette assemblée possède la structure d'un parlement. Le Parlement européen ne rappellerait-il pas plutôt un conclave, le conclave pontifical, qu'un véritable parlement ? Le poids d'un député maltais y est totalement différent de celui d'un député allemand et les députés y sont souvent élus sur la base de politiques non pas européennes mais proprement locales. Une question se présente à nous : avons-nous réellement une nation politique européenne dans laquelle la force majeure et la plus responsable serait justement celle du Parlement européen ?

Sur ce que disait Monsieur le professeur Přebáň une question se pose. Nous sommes sur ce point très prudents, afin de ne pas transférer avec trop de complaisance notre pouvoir de contrôle au Parlement européen. Ce transfert aura lieu, probablement. Nous exigerons néanmoins certains mécanismes de contrôle, si ce n'est pas possible

directement auprès de la Commission européenne, au moins auprès de nos propres gouvernements, c'est-à-dire de l'exécutif. C'est une idée sur laquelle nous travaillons.

Lenka Rovná

Je voudrais attirer votre attention sur un thème qui a été discuté ici toute la matinée, à savoir la question des déficits démocratique et politique. Monsieur le Vice-président du Gouvernement a parlé d'un creusement des écarts entre citoyens et élites politiques européennes. J'envisagerai le niveau situé en-dessous de celui considéré par monsieur le sénateur Sefzig, et passerai des Parlements nationaux aux électeurs eux-mêmes. Je redoute en effet une certaine simplification du mode actuel de communication. Je rappellerais ce que j'ai évoqué ici précédemment, à savoir l'éducation à la citoyenneté, afin que le citoyen, dès le plus jeune âge, sache quelle structure de direction ou de gouvernance fonctionne au niveau local, national, européen et même global et comment il peut réellement faire valoir ses droits et toutes ces belles choses nobles dont j'ai parlé ici et qui font partie de l'Europe. Merci.

Jacques Rupnik

Merci mille fois à tous les intervenants. Je ne tenterais pas de longue conclusion, seulement peut-être deux mots. Premièrement : réfléchir sur les hommes politiques européens et sur les présidences de l'Union européenne est en fait une bonne occasion pour nous de faire le point sur ce que nous attendons au juste de l'intégration européenne, et aussi sur ce que nous lui apportons. Et deuxièmement, présider l'Union signifie, tout au moins pendant une demie année, être obligé ou s'efforcer de « penser européen ». C'est donc un défi pour ceux qui auront à présider l'Union européenne, les Français et les Tchèques au cours de la prochaine année.

Le panel suivant est directement lié à notre discussion puisqu'il concerne la question des frontières de l'Union européenne. Cette question est peut être — du moins pour moi — la plus intéressante et la plus importante pour l'avenir. Définir le projet européen signifie aussi poser la question des frontières de l'Union européenne.

L'UNION EUROPÉENNE : AVEC OU SANS FRONTIÈRES ?

Lukáš Macek (modérateur)

Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux remerciements qui ont déjà été adressés aux organisateurs, qui ont réuni ce colloque et qui ont assuré la participation d'intervenants éminents.

Lorsque j'ai réfléchi à la manière d'introduire ce panel j'ai pris conscience que justement la meilleure introduction avait déjà été faite lors du panel d'hier sur la finalité de l'Union européenne, où pratiquement tous les orateurs dans une plus ou moins grande mesure ont effleuré la question des frontières extérieures de l'Union européenne. Cela montre tout à fait clairement que le thème des frontières extérieures de l'Union est un des thèmes-clés qui animent pour ainsi dire le débat public européen actuel, et c'est une chose relativement nouvelle. Or pendant longtemps, ce thème n'a pas tenu le haut du pavé. Il y avait là certains antécédents : le veto du Général de Gaulle quant à l'accession de la Grande Bretagne au marché commun était sa manière à lui d'inciter à la réflexion sur les frontières de la communauté européenne ; le rejet de la candidature marocaine rappelait également qu'il serait nécessaire un jour de se poser la question des frontières extérieures. Cependant, jusqu'au milieu des années 1990, s'il était question de frontières dans le processus d'intégration européenne, il s'agissait plutôt de la suppression des frontières intérieures ; la question des frontières extérieures restait pour ainsi dire marginale. Ce n'est pas un hasard si aujourd'hui ce thème arrive au premier rang. C'est très lié au grand élargissement des années 2004-2007 et aussi au processus constitutionnel interrompu. Voilà le thème de notre séance que je me permets simplement de présenter rapidement.

Ce panel a cette grande qualité qu'il regroupe des points de vue très différents. Je dois exprimer mes vœux aux organisateurs qui ont eu le courage d'organiser un panel si complet. Souvent le débat sur les frontières et l'élargissement de l'Union européenne souffre d'un trop haut degré de technicité. Il est souvent réduit à des questions relativement techniques, aussi je pense qu'il est très bien que notre panel commence à partir d'un tout autre point de vue et qu'il soit mené par le philosophe Alain Finkielkraut qui introduira dans ce débat plus de

distance et plus de profondeur, ce qui est assurément très important. C'était un très bon choix non seulement parce qu'Alain Finkielkraut est un des philosophes et intellectuels français contemporains les plus importants, mais aussi parce que ce colloque est également un dialogue entre la France et la République tchèque, et Alain Finkielkraut est un intellectuel qui depuis longtemps conduit ce dialogue entre la France et l'Europe centrale. C'est un lecteur attentif de Patočka, de Václav Havel ; quelqu'un qui très tôt — et l'un des rares en France — a reconnu l'importance de la dissidence en Europe centrale et celle de la tradition philosophique centre-européenne pour l'Europe.

Nous aborderons ensuite, après cette introduction philosophique et cette vue approfondie, une approche peut être plus actuelle et plus factuelle de la question grâce tout d'abord à l'intervention du premier des deux représentants des médias que nous avons aujourd'hui dans ce panel. Le thème des frontières est particulièrement sensible dans l'opinion publique en Europe et je pense qu'il est très important que nous ayons ici un représentant français et un représentant tchèque du monde des médias qui contribuent très fortement à la formation de l'opinion publique sur cette question sensible. Le deuxième orateur sera donc Monsieur Adam Černý qui est un commentateur et un analyste de longue date de l'actualité européenne pour de nombreux et prestigieux médias tchèques.

Monsieur le professeur Jiří Přibáň, qui est professeur à l'Université de Cardiff, introduira dans ce dialogue franco-tchèque une tonalité anglo-saxonne sans aucun doute rafraichissante et aussi un point de vue d'expert, de spécialiste de philosophie du droit, de sociologie du droit ce qui donnera incontestablement une autre dimension à notre débat.

Enfin, un quatrième orateur interviendra, Monsieur Daniel Vernet. Il nous apportera le point de vue d'un homme à la longue et riche expérience dans les médias français en tant que journaliste du prestigieux quotidien *Le Monde* dont il fut correspondant dans de nombreux pays, pas seulement européens.

Je prie Monsieur Alain Finkielkraut de bien vouloir prendre la parole.

Alain Finkielkraut

À la question « qu'est-ce que l'Europe ? », une quantité impressionnante de philosophes, de sociologues, de journalistes, de parlementaires, de gouvernements et de citoyens européens répondent qu'il n'y a pas de réponse et qu'il n'en faut surtout pas. L'Europe, disent-ils, n'est rien de tangible, et ce rien, loin de constituer un handicap, est le mandat de l'Europe, sa vocation, sa vertu tardive et cardinale. Ainsi, le français Jean-Marc Ferry définit-il l'Europe comme une identité dont le principe consiste dans la disposition à s'ouvrir à d'autres dispositions. Une identité autrement dit, qui n'a rien d'identitaire. Une identité sans « fil à la patte », et qui, si elle se jette à corps perdu dans l'exploitation touristique de son patrimoine, refuse avec la dernière énergie d'en être tributaire. Plus explicite et plus radical encore, le sociologue allemand Ulrich Beck proclame la non-européanité de l'Europe : « Être européen, c'est précisément ne rien devoir à son origine, c'est être déraciné de soi ». Et c'est donc substituer les exigences du cosmopolitisme à celles de la fidélité. « Seule une image de l'homme et de la culture non-anthropologique, anti-ontologique, radicalement ouverte, mérite d'être appelée européenne » écrit Ulrich Beck. Bref, l'Europe n'a pas son lieu dans l'être. Elle ne se laisse ni réduire à son histoire, ni circonscrire par la géographie. Et pour Beck, comme pour Jean-Marc Ferry, ou pour les plus engagés des Européens d'aujourd'hui, ce désancrage, ce retournement de l'esprit critique européen contre toute incarnation de l'Europe dans un territoire distinct procède du traumatisme d'Auschwitz. « Le souvenir européen radicalement autocritique de l'Holocauste ne détruit pas l'Europe, il la constitue », affirme solennellement Ulrich Beck. Et ceci encore : « si nous voulons exhumer la conscience originelle du cosmopolitisme au fondement du projet européen, la mémoire collective de l'Holocauste en constitue l'archive la plus évidente ». La forme apocalyptique prise dans les camps de la mort par l'exclusion de l'Autre appelle, dans cette optique, la venue d'une humanité que ne romprait aucune séparation intérieure. Et l'Europe ayant été le lieu du crime, il lui revient de donner l'exemple, c'est-à-dire d'expié le crime en effaçant le lieu. Il lui incombe de divorcer d'avec elle-même, de n'admettre pour identité que le désaveu de toute capture identitaire, de choisir pour ne plus se mettre en situation d'exclure, la voie rédemptrice de l'indétermination. Fuir éperdument le spécifique, l'inscription, la domiciliation, l'appartenance : telle est la mission civilisatrice et d'abord auto-civilisatrice que s'assigne l'Europe de ce qu'on appelle en France le « devoir de

mémoire ». Et c'est fort de cette définition par la non-définition que les partisans de l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne ont accusé leurs adversaires de se laisser envahir par la rhétorique ténébreuse, voire diabolique, de la provenance. « Ceux qui veulent laisser les Turcs hors de l'Union européenne découvrent l'enracinement de l'Europe dans l'Occident chrétien » observe sarcastiquement Ulrich Beck. Et cet enracinement, à ses yeux, est une chute — et mieux, une rechute. Se poser seulement la question de savoir si la Turquie fait partie de l'Europe, si en d'autres termes ce pays n'est intervenu que du dehors dans le concert européen ou s'il partage les expériences qui ont façonné le vieux continent et qui lui ont donné sa physionomie particulière — le christianisme, mais aussi la Renaissance, la Réforme, la contre-réforme, les Lumières, le romantisme — ce n'est pas faire œuvre d'élucidation, c'est, comme disent en France les gardiens de la bonne conduite intellectuelle, franchir la ligne jaune, ce n'est pas appliquer le devoir de mémoire, c'est le trahir et avec lui l'idéal cosmopolitique en oubliant que l'Europe elle-même ne fait plus partie de l'Europe, et que cet envol la tire, une fois pour toutes, des ornières de sa sanglante histoire. Ainsi, le « plus jamais ça » de l'Europe né des deux guerres mondiales est-il devenu peu à peu et il en est certes toujours plus important, un « plus jamais soi ». Vacuité substantielle, ouverture radicale, telle est la formule de ceux qui ne veulent plus jamais tomber dans le péché mortel du partage entre les nôtres et les autres.

Il n'y a apparemment rien à redire à l'exercice de cette vigilance. L'Europe doit tout faire pour empêcher le retour de ses vieux démons. Mais s'y prend-elle bien ? Qu'en est-il réellement de cette proclamation d'ouverture. Prenons l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne. Enfermer l'Autre dans l'alternative entre l'inclusion et l'exclusion, ce n'est pas le respecter en tant qu'Autre, c'est militer activement pour un monde sans altérité. C'est vouloir établir, sous l'égide du droit, de l'économie, et de la morale, l'empire du même. Je ne suis rien, donc je suis tout. Hors de moi point de salut, mon royaume est sans limites, affirme paradoxalement l'Europe autocritique, pénitentielle, post-nationale, et en quelque sorte post-européenne. De même que l'enfer, comme on dit, est pavé de bonnes intentions, on peut dire aujourd'hui que l'amour-propre européen est pavé de repentances. La faculté substantielle a pour corollaire non l'ouverture, mais la clôture et la méconnaissance de l'étranger. Et l'effacement des frontières, qui sont inspirées par l'unité et l'hospitalité, gonfle la grenouille européenne aux dimensions de la planète. À cette xénophilie

sans xénos s'ajoute l'exercice d'une mémoire oublieuse de tout ce qui n'est pas crime. Au nom d'Auschwitz, le droit remplace l'histoire. L'Europe comme expérience et comme destin est remplacée par l'Europe procédurale, et le chauvinisme du présent installe son règne sur les reliques du nationalisme et de l'égoïsme. Avant nous le déluge ! Avant notre combat inlassable contre toutes les discriminations, se donnaient ensemble ou alternativement libre cours sur le sol de l'Europe le racisme, l'antisémitisme, la misogynie, l'homophobie, la colonisation, l'esclavage. Très avant nous, Périclès pouvait bien s'exclamer « notre régime est une démocratie parce que le pouvoir y appartient au plus grand nombre et non à une minorité », nous savons que les femmes, que les métèques, que les esclaves n'étaient pas comptés dans le plus grand nombre et nous savons aussi que les Grecs appelaient barbares tous ceux qui ne parlaient pas leur langue, asile unique du logos. Pour toutes ces raisons, on s'en souvient, les ministres européens réunis à Luxembourg, ont rejeté la proposition de faire figurer cette citation de Périclès en exergue au traité, ou à la constitution de l'Union européenne.

L'Europe de la mémoire est donc une Europe de la table rase. L'Europe de l'ouverture est une Europe fermée à tout ce qui n'est pas elle, ici et maintenant. Sans doute serais-je moi aussi captif de ce mensonge déconcertant si je n'avais eu la chance de rencontrer, et le désir d'écouter jusqu'au bout, la pensée d'Europe centrale. Là en effet s'est maintenue, jusqu'à une date récente, une autre idée de l'Europe, et une autre partie de la mémoire. C'est en lisant en 1983 l'article de Milan Kundera « Un Occident kidnappé, la tragédie de l'Europe centrale » que j'ai été profondément ébranlé et définitivement affecté par cette différence.

Voici comment s'ouvre cet article : en 1956, au mois de septembre, le directeur de l'agence de presse de Hongrie, quelques minutes avant que son bureau ne fût écrasé par l'artillerie russe, envoya par télex dans le monde entier, un message désespéré sur l'offensive déclenchée contre Budapest. La dépêche finit par ces mots : « nous mourrons pour la Hongrie et pour l'Europe ». Que voulait dire cette phrase ? Elle voulait certainement dire que les chars russes mettaient en danger la Hongrie et avec elle l'Europe. Mais dans quel sens l'Europe était-elle en danger ? Les chars russes étaient-ils prêts à franchir les frontières hongroises en direction de l'Ouest ? Non ! Le directeur de l'agence de presse hongroise voulait dire que l'Europe était visée en elle-même. Et qu'il était prêt à mourir pour que la Hongrie restât

Hongrie et restât l'Europe. L'invasion de Budapest par les chars soviétiques a porté un coup fatal au communisme en dévoilant la réalité totalitaire. Mais, dit Kundera, cette phrase n'a pas été comprise, car c'était l'époque, 1956, de l'émergence du Tiers-monde, et de la lutte des peuples colonisés d'Asie et d'Afrique pour leur indépendance. L'idée que la civilisation européenne put être faible, périssable, menacée, et que la compassion envers sa fragilité nous révéla sa beauté car, comme le dit Simone Weil, « nous sentons vivement que des choses vraiment belles doivent être assurées d'une existence éternelle mais ne le sont pas ». Cette idée ne trouvait aucune place dans l'entendement politique occidental. Et la phrase du directeur de l'agence de presse de Budapest n'était pas mieux comprise, douze ans plus tard, en 1968, durant cette époque insurrectionnelle où, comme l'a dit Miloš Forman, à Paris on se battait pour planter le drapeau rouge alors qu'à Prague on se battait pour le retirer.

Et que dire d'aujourd'hui ? La France commémore à grands coups de cymbales les barricades qui ont, croit-elle, fait du boulevard Saint-Michel le centre du monde. Certes, on ne croit plus à la révolution. On n'attend plus le grand soir. La prise du Palais d'hiver a cessé d'être à l'ordre du jour. Mais on aime à se souvenir qu'il y a quarante ans la jeunesse a détrôné l'âge d'or et s'est présentée comme l'âge de la plénitude, non comme celui de l'inachèvement. On célèbre le triomphe de la spontanéité sur l'effort, de l'autosuffisance juvénile sur les médiations nécessaires pour penser par soi-même, du culte de la vie enfin sur l'amour du monde et de l'Europe comme monde. La vie est jeune, le monde est composé de plus de morts que de vivants. À quoi bon les morts, leurs points-virgules, leurs subjonctifs, leurs futurs antérieurs, leurs alexandrins, leurs culs serrés et leurs prises de tête. On se veut aujourd'hui les héritiers de la liquidation de l'héritage, et on le fait savoir en fêtant bruyamment cette grande exclamation printanière, « professeurs vous êtes vieux, votre culture aussi » et en négligeant, ou pire encore en annexant le printemps polonais des étudiants, qui la même année défiaient le pouvoir en jouant *Les Aïeux* de Mickiewicz⁹ — oui *Les Aïeux*, et non pas les ados — ou l'extraordinaire efflorescence théâtrale, cinématographique, littéraire, philosophique du long printemps de Prague.

Je me sens en porte-à-faux dans mon propre pays parce que j'ai essayé de passer d'un printemps à l'autre, et que mon grand repère

⁹ *Dziady* (1823).

soixante–huitard n'est pas la photographie de Jean–Paul Sartre assis aux pieds de Daniel Cohn–Bendit mais la parution de *La Plaisanterie*¹⁰. Bref il me semble avoir compris la phrase si peu rock'n'roll du directeur de l'agence de presse de Budapest. Et je me dis à la lumière de ce qu'est l'Europe centrale, ou plutôt de ce qu'elle était avant la grande uniformisation, que si le crime occupe désormais tout l'espace de la mémoire, et que si l'Europe décolle elle–même sans la moindre nostalgie, c'est parce que la culture, ce grand, lourd et long détour par les œuvres, cette façon d'aller voir chez les morts, entre les livres, entre les tombes, ce qu'il en est de nous–mêmes, du monde et de la vie, qui définissait autrefois l'humanisme européen, n'a plus aucune importance en Europe. Dans un rapport comportant 314 mesures ou décisions pour libérer la croissance, et remis récemment au Président de la République française par une commission internationale d'experts placée sous la direction de Jacques Attali, il est dit et répété à plusieurs reprises que l'organisation actuelle de l'enseignement est mauvaise parce qu'elle met en avant l'application des enfants à mémoriser les connaissances académiques au lieu de faciliter le développement des aptitudes linguistiques, informatiques, artistiques, sportives et créatives. L'Europe n'a pas le temps ni le désir de regarder derrière elle. D'autres tâches plus urgentes la requièrent : l'adaptation à l'économie mondialisée, l'accès sur Internet à toutes les informations disponibles, la satisfaction des consommateurs. Cette Europe hyperconnectée croit sincèrement que c'est par humanité qu'elle se déprend de son identité et renie ses propres frontières. C'est en réalité par défaut d'humanisme. Merci.

Lukáš Macek

Je remercie Alain Finkielkraut d'avoir présenté ces analyses si fortes sur l'identité européenne et les frontières de l'Europe. Et aussi d'avoir mis en évidence l'intérêt pour l'Europe occidentale de l'expérience centre–européenne. Le colloque d'aujourd'hui est une belle occasion pour ces deux parties de l'Europe de dialoguer. Je prie maintenant M. Adam Černý de prendre la parole.

¹⁰ De Milan Kundera, paru en 1967.

Adam Černý

Mesdames et Messieurs,

Prendre la parole après la précédente intervention n'est pas facile et il ne reste au journaliste que je suis qu'une seule possibilité : essayer d'être concis. Aussi, ferai-je des commentaires, plutôt qu'un tableau aussi ample et aussi varié que celui d'Alain Finkielkraut.

À la question : « l'Europe avec ou sans frontières ? », nous devons évidemment commencer par constater qu'aucune réponse ne peut esquiver la question du rapport avec le projet européen original, qui était d'assurer la paix sur notre continent. Cette certitude semble souvent échapper à notre attention, et ce, paradoxalement, à cause de la méthode que les pères fondateurs de l'Europe ont choisie et préconisée. Jean Monnet et Robert Schuman ont recommandé de poursuivre l'intégration européenne par l'intermédiaire de l'intégration économique qui semble être parfois une fin en soi.

De plus, il est nécessaire de rappeler que l'élargissement de l'Union européenne à vingt-sept membres, encore récent et pas totalement assimilé, a fait revenir dans le débat les questions sur le sens et les modalités de l'intégration européenne. Il n'est pas surprenant que ce soit surtout les membres fondateurs de l'Union qui se posent le plus souvent ces questions et que l'énumération des nouvelles politiques communes, par exemple dans les domaines de la défense, de l'énergie ou de l'immigration, ne suffise pas à apporter une réponse. Ces réflexions de fond sur l'Union européenne ne peuvent pas éviter la question qui nous intéresse dans ce panel : jusqu'où l'Union européenne peut et doit-elle s'élargir ?

Ce débat ne concerne pas seulement les membres de l'Union européenne. Comme l'a révélé le débat tumultueux précédant les dernières élections parlementaires serbes et leurs résultats serrés, on ne peut exclure qu'atteigne désormais ses limites une des caractéristiques les plus significatives du projet d'intégration européenne, à savoir sa force d'attraction envers son entourage et sa capacité à modifier cet entourage par une force douce. Il est d'autant plus important de savoir si cette hypothèse est fondée que cette force douce était, jusqu'à ce jour, l'instrument le plus efficace de la politique étrangère européenne. Je pense que c'est Jacques Rupnik qui a écrit que l'élargissement de l'Union européenne fonctionnait selon une logique de stabilisation de son entourage sur la base de la promesse que cet entourage entrerait dans l'Union. Sur la base de cette promesse, les pays de l'Europe centrale et de l'Est se sont résolus à des réformes, qui autrement

auraient été menées beaucoup plus lentement, voire pas du tout. Cet apport incontestable fonctionne selon la même logique de réconciliation qui se trouvait jadis au cœur du rapprochement de l'Allemagne et de la France, ennemis héréditaires. Malgré cet apport incontestable, on ne peut pas faire abstraction des doutes qui ont accompagné ces derniers temps le processus d'élargissement et dont nous trouvons l'expression dans les résultats négatifs des référendums sur le traité constitutionnel européen en France et aux Pays-Bas, et dont nous trouverions les traces dans d'autres pays.

La chute du Mur de Berlin, non seulement permit de réunir les deux parties de l'Europe séparées par la guerre froide, mais fit aussi émerger la question des frontières territoriales de l'Union européenne. Une telle question ne se pose pas facilement, en particulier en Europe centrale. Timothy Garton Ash, dans son *Histoire du présent*¹¹, mentionne une recherche universitaire qui, après avoir opéré le recouvrement des différentes définitions de l'Europe centrale — au nombre de seize, il me semble — est arrivée à la conclusion remarquable que, si ma mémoire ne me trompe pas, seuls le Portugal et la Norvège n'appartiennent pas à l'Europe centrale.

Aussi, dans les nouveaux pays membres, ceux qui pensent que l'Union européenne est trop complexe et éloignée de ses citoyens soulèvent la question sous la forme d'un jeu de logique pour amateurs de paradoxes : ne serait-elle pas devenue trop complexe et éloignée des citoyens, en particulier parce qu'elle s'est élargie à de nouveaux pays membres ces dernières années ? Ce dilemme ainsi présenté n'est pas une simple plaisanterie d'amateurs de controverses. En effet, lorsqu'on appelle à la raison ceux qui pensent que même le Kazakhstan, par exemple, pourrait entrer dans l'Union, un dilemme difficilement résoluble apparaît. Je me permettrais de le formuler ainsi : si l'Union européenne se trace des frontières — et il est incontestable qu'elle ne peut pas s'élargir indéfiniment — elle risque ce faisant de renoncer à son outil le plus efficace pour stabiliser et influencer son entourage le plus proche. Mais si elle ne trace pas ses frontières, elle risque de devenir toujours plus floue puis ingouvernable.

Un début de réponse à ce dilemme se trouve dans le projet initial de l'intégration européenne. Ce projet ne contestait nullement l'existence des États-nations et de leurs intérêts parfois divergents.

¹¹ *History of the present* (1999).

L'apport révolutionnaire des pères fondateurs, c'est une manière d'apprendre à accorder ces intérêts, et surtout un engagement à ne pas résoudre les différends liés à ces intérêts par un conflit armé.

Aussi, le premier défi — comment s'accommoder d'une Union européenne élargie et plus grande ? — est d'apprendre à vivre avec un nombre plus grand et plus fréquent d'intérêts distincts. Le nombre de ces intérêts ne va pas forcément s'accroître car, dans le monde actuel, à côté de l'Union européenne largement tournée sur elle-même, existent de vieilles puissances et de nouvelles puissances en expansion. On voit ici poindre une conception des frontières de l'Europe. Cette idée, les Tchèques pourraient et devraient la rappeler à ceux dont ils partagent désormais le destin européen, eux qui en ont pris le mieux conscience, et le plus douloureusement, ce fameux mois d'août 1968. À chaque fois que nous avons cessé de nous occuper de notre devenir, quelqu'un d'autre a commencé à s'y intéresser, contre notre propre volonté.

Je vous remercie.

Lukáš Macek

Je remercie Adam Černý pour son intervention qui a très bien articulé le thème de ce panel avec la discussion de ce matin au cours de laquelle la question de l'aliénation de l'Union européenne aux yeux des citoyens a été souvent évoquée. Il y a ici incontestablement des liens avec le débat sur la finalité. Son intervention a donc très bien démontré l'interpénétration de nos trois panels. Je prie maintenant Monsieur Jiří Přibáň de bien vouloir introduire cette tonalité anglo-saxonne avisée.

Jiří Přibáň

Avant tout, je vous remercie vivement pour votre invitation à cette conférence au sein de cette société estimable, d'excellences, de ministres, de sénateurs, d'acteurs constitutionnels, d'experts. J'ai presque envie de vous interpeler par les mots de concitoyennes et de concitoyens de l'Union européenne parce que, chers invités, il me semble que l'idée de la citoyenneté est, somme toute, la plus importante de tout le projet européen et de l'Union européenne. Mais avant d'aborder l'idée de citoyenneté, permettez-moi une remarque : ce n'est pas l'esprit anglo-saxon que j'apporte ici mais, puisque je vis au Pays de Galles, c'est l'esprit celtique.

Pendant longtemps, l'Union européenne n'eut pas de voisins mais seulement des pays candidats. C'était son grand problème. Ceci est en train de changer, en particulier en réaction aux deux derniers élargissements et à l'état des négociations d'accession avec les autres pays candidats. Autrement dit, le thème des frontières, des territoires, renvoie à un problème de gouvernance, à la question générale de la capacité de l'Union européenne à se maîtriser : jusqu'à quel point l'Union européenne est-elle capable de se maîtriser elle-même dans sa forme institutionnelle actuelle ?

Toutefois, avant que nous ne commençons à parler de l'Union européenne, il serait bien de dire qu'il existe une différence essentielle entre la société européenne et l'Union européenne. L'Union européenne est une organisation politique. Il existe un préjugé tenace selon lequel la société est quelque chose qui est organisé selon une hiérarchie, de façon centrale, d'après une certaine forme politique ou étatique. Les universitaires aiment bien cette idée, de même que les hommes politiques, ces derniers aimant à croire qu'ils dirigent une telle société. Dans la réalité, la société est plus complexe. Elle est constituée d'une série de systèmes transversaux et sans hiérarchie, qui ne connaissent pas la notion de frontières territoriales. C'est le cas par exemple en économie, dans l'éducation et les sciences. Je donnerais un exemple : l'un des meilleurs sportifs et travailleurs migrants du marché européen, Thierry Henry, était-il y a peu encore considéré comme la *star* de la Première ligue d'Angleterre. Aujourd'hui, ça ne va trop bien pour lui en Espagne ; il va donc peut-être rentrer en Angleterre, mais il joue en même temps dans l'équipe de France. — Mais qui s'intéresse encore à une équipe nationale, puisque ces ligues jouent un football de si haut niveau ? — C'est du sport. De même, l'euro n'est pas limité seulement à l'Union européenne, mais il est devenu une monnaie globale, la plus importante avec le dollar, le franc suisse et la livre britannique — qui aujourd'hui chute si affreusement. La science aussi est un système global. La science européenne fait partie de la science globale. Vous pouvez rencontrer des savants européens non seulement à Oxford ou dans les universités françaises d'élite, mais aussi à Berkeley, à Sydney et partout ailleurs. C'est dans ce contexte que nous devrions saisir la question des frontières de l'Union européenne.

Le problème des frontières relève d'une décision politique de l'Union européenne. Nous ne devrions pas le comprendre comme un problème culturel, mais vraiment comme un problème de contrôle politique, de capacité politique à organiser et à gouverner dans un

espace déterminé. Peut-être que le problème de l'appartenance de la Turquie à l'UE n'a rien à voir avec la religion — christianisme *versus* islam — qui est évidemment un grand thème et le restera à l'avenir, parce que nous savons que les sociétés européennes échouent totalement dans l'intégration des premières et même des deuxièmes et troisièmes générations d'immigrés des pays musulmans. Concrètement, il s'agit plutôt, avec la Turquie, d'un problème de respect des droits de l'homme, de conformité à des critères économiques, d'harmonisation entre le droit européen et le droit turc. Finalement, il s'agit aussi de cette question terre-à-terre, tout à fait pratique : si la Turquie, avec ses cent millions d'habitants, devient membre de l'Union européenne, avec l'organisation institutionnelle actuelle, l'équilibre géopolitique ne basculera-t-il pas immédiatement et l'Allemagne, par exemple, à ce jour pays plus peuplé, ne verra-t-elle pas son poids s'amoindrir ?

Si nous parlons ensuite des frontières territoriales extérieures — et il n'est certainement pas politiquement incorrect que l'Union européenne se pose la question de savoir qui est voisin et qui est candidat –, nous devons évidemment parler des pays qui sont prêts à cent pour cent mais qui ne veulent pas devenir membres de l'Union européenne, comme la Suisse ou la Norvège. La Norvège fait partie des pays qui ont le plus haut niveau d'harmonisation du droit national avec le droit européen. Néanmoins, les Norvégiens restent en dehors de l'Union européenne et ils tirent partie de leur position neutre peut-être même jusque dans la diplomatie. Il y a donc plus que la hausse du prix du pétrole qui les avantage.

Vue de l'intérieur, l'Union européenne possède certes une certaine homogénéité historique et culturelle minimales. Nous devons avoir quelque chose en commun ; c'est ce qu'ont évoqué Alain Finkielkraut et d'autres. Il n'est pas possible de construire l'Union européenne comme quelque chose qui n'aurait rien à partager, que ce soit l'année 1968 ou des projets d'avenir. Mais le trait caractéristique de l'Union européenne, c'est vraiment l'hétérogénéité. Je soupçonne n'avoir été invité ici, ni pour mes travaux de théorie du droit, ni pour mon éventuel esprit anglo-saxon, mais plutôt parce que je traverse ces frontières trois fois par an, avec ma voiture japonaise, partant de cette vieille périphérie de l'Union européenne, passant par le centre — non pas un empire du centre, mais simplement par cette grande Allemagne — pour atteindre la « nouvelle Europe ». Dans l'espace Schengen, vous n'êtes contrôlés par aucune police et pourtant vous savez immédiatement dans quel pays vous vous trouvez. Je ne pense

pas seulement aux installations sanitaires sur les aires de repos. Je pense aussi aux panneaux de signalisation, à la façon dont les gens se comportent au volant les uns avec les autres. Ainsi, l'hétérogénéité est le propre de l'Europe. Finalement, même les écouteurs utilisés à cette conférence sont un exemple de cette hétérogénéité, bien qu'aujourd'hui — et c'est un peu impoli — même les étudiants français participant au programme Socrate parlent anglais avec leurs collègues italiens, portugais et allemands. L'anglais devient donc réellement la première langue de l'Union européenne, que nous le voulions ou non, et ce n'est sûrement pas à cause de la Grande-Bretagne ; c'est simplement lié à l'Internet et aux changements culturels qui se sont produits ces trente dernières années.

S'agissant d'hétérogénéité, je voudrais encore évoquer le cosmopolitisme et le projet cosmopolite de l'Europe. J'avoue que ce projet me dérange et je n'en parlerai pas à un niveau philosophique mais plutôt à un niveau sociologique. C'est en effet un rêve dangereux de parler de l'Union européenne comme d'une avant-garde cosmopolite qui inspire la globalisation politique. Nous pouvons nous demander qui nous sommes, mais à un niveau social nous savons toujours que l'universalisme cosmopolite, dans sa définition, recouvre l'humanité entière et ne laisse personne en dehors. C'est un beau rêve normatif mais, comme nous le savons de la société, toute tentative pour définir l'identité collective implique de distinguer entre « nous » et « eux ». Si nous sommes nous les Européens, nous ne pouvons plus être Africains, Chinois ou Américains. La paix cosmopolite signifie la fin de la politique, et n'est pensable que comme un cimetière collectif, comme nous l'a appris Kant. La paix perpétuelle est en vérité un thème ironique. Kant ne voulait pas de politique cosmopolite. Kant était conscient que le cosmopolitisme n'est pas réalisable en tant que projet politique. La paix perpétuelle, c'est vraiment cette image de cimetière qui servait d'enseigne à la fameuse auberge hollandaise de son essai. Même un philosophe allemand peut être ironique.

La politique en revanche... qu'est-ce que la politique ? Le différend quotidien, le conflit et la revendication des intérêts collectifs. Aussi, vaut-il mieux définir l'identité européenne comme un différend que nous entretenons au sujet de cette identité : un différend culturel mais avant tout politique. Sans doute le pire exemple de cosmopolitisme agressif fut-il l'appel de Habermas et de Derrida au public européen pendant la campagne de protestations citoyennes contre la guerre en Irak. Je ne veux pas aborder ici la question de la guerre en Irak ; je

pense que c'était inqualifiable, mal calculé, vraiment une mauvaise guerre. Mais au-delà du bien-fondé des raisons de l'opposition à la guerre, Habermas a livré une interprétation politique et culturelle partielle de la soi-disant « nouvelle Europe » en affirmant soudain qu'elle n'avait pas atteint le niveau du noyau de l'avant-garde de l'intégration européenne. Au nom du cosmopolitisme, nous avons été témoins d'un mépris culturel et une soi-disant Europe de second rang est apparue. Et même nous, qui avons protesté contre la guerre en Irak, nous sommes tombés dans la position décrite de façon très éloquente par l'écrivain hongrois Péter Esterházy : « Jadis j'étais un Est-européen. Après, ils m'ont promu Centre-européen. C'était le bon temps (même si pour moi personnellement ça ne l'était pas vraiment), il existait des rêves centre-européens, une vision et des idées d'avenir... Il y a quelques mois, je suis devenu Nouvel-européen. Mais avant même d'avoir pu m'habituer à cette condition, avant même d'avoir pu la refuser, je suis devenu Européen de second rang. C'est comme quelqu'un qui a vécu toute sa vie à Mukachevo : il n'a jamais quitté Mukachevo et pourtant il a été Hongrois puis Tchécoslovaque, ensuite citoyen de l'Union soviétique et encore citoyen de l'Ukraine. Nous devenons donc cosmopolites dans notre propre ville. »

Comme l'ont justement remarqué Ralf Dahrendorf et Timothy Garton Ash, on peut difficilement situer la naissance de la société civile européenne à un moment de dissension politique. Ils proposent en revanche avec justesse de faire dériver l'identité européenne du grand élargissement de l'UE de 2004. Comme nous le savons, en 2004 s'est effectué un vaste élargissement qui fut très problématique (du point de vue des anciens membres bien sûr). Cet élargissement a renforcé et consolidé la situation de fait qui existait déjà en Europe, et que nous appelons l'Union européenne à plusieurs niveaux ou à plusieurs vitesses. L'hétérogénéité proprement politique, mentionnée plus haut, conduit à ce qu'on appelle en anglais la *multi-level governance* ou gouvernance à plusieurs niveaux. Cette gouvernance à plusieurs niveaux a déjà été codifiée dans le traité de Maastricht, puis dans celui d'Amsterdam, enfin dans le traité de Nice. La Convention l'a aussi traité et finalement nous sommes à ce jour les témoins de l'aménagement de ce principe même dans le traité de Lisbonne. Aujourd'hui, il est tout à fait courant dans les milieux universitaires et même politiques de parler de l'Union européenne ou de l'intégration européenne comme d'une intégration différenciée. Nous savons qu'il y a des pays qui ne font pas partie de la zone euro, nous savons que Schengen ne s'applique pas à

tous les pays, que l'adhésion à la Charte des droits fondamentaux ne concerne pas tous les pays, et donc que même la collaboration dans le domaine de la défense ou de la politique énergétique ne concerne pas toute l'Union européenne.

L'intégration différenciée révèle aussi une frontière interne importante, celle qui sépare les organes constitutionnels des États membres des institutions européennes. Il s'agit du principe célèbre de la souveraineté partagée, à la fois fondement et pierre d'achoppement du fonctionnement de l'Union. Cette frontière est le signe même de la différence entre la rationalité instrumentale du système bureaucratique de l'Union européenne, tel qu'il a été édifié à partir des années 1950 par Jean Monnet et les pères fondateurs, et la légitimité démocratique originelle des institutions constitutionnelles des États membres de l'Union européenne.

Bien sûr, la démocratie est le fondement de la construction de l'Union Européenne. Nous savons cependant aussi que l'Union européenne souffre d'un réel déficit démocratique. Je ne suis pas un adepte des critiques gratuites du système bureaucratique. Bien au contraire. Ce que Jean Monnet et les juges de la Cour de Justice européenne sont parvenus à faire au cours des années 1950 et 1960 est admirable. C'est un exemple remarquable de la façon dont la légitimité instrumentale, la raison instrumentale, parvient à être bénéfique et stabilisatrice. Certes, cette légitimité a de graves effets de dépolitisation. En cela je suis tout à fait d'accord avec Monsieur Thibaud : en fin de compte, le déficit de l'Union européenne n'est pas un déficit démocratique mais politique. Selon le modèle classique conventionnel, nous sommes sensés compenser l'efficacité instrumentale de l'Union européenne par des éléments démocratiques. Pour ma part, je pense naturellement que le rapport ambivalent entre l'élite européenne et les citoyens doit être radicalisé.

Puisque nous sommes à Prague où Sigmund Freud a donné des conférences à une certaine époque... Freud est l'auteur d'une métaphore très laide, très sanglante, à savoir que la civilisation commence au moment où les fils tuent leur père. Je ne veux pas appeler ouvertement à une sorte de meurtre symbolique des pères fondateurs de l'Union européenne, tel que Jean Monnet. Mais si nous voulons une Europe citoyenne, peut être devrions-nous radicalement réévaluer les racines du projet européen et nous débarrasser de celles qui le fondent en tant que projet bureaucratique, législatif et économique. C'est aussi la seule manière de nous défendre des ethnonationalistes et des

populistes du type de Viktor Orbán, Jörg Haider, des frères Kaczyński et d'autres qui se font les défenseurs de la démocratie contre la bureaucratie européenne. Nous devons construire systématiquement un espace européen démocratique et civique.

Par conséquent, si l'Union européenne a des frontières, et elle devrait en avoir, celles-ci devraient être définies par une culture civique, c'est-à-dire une culture politique, et par la reconnaissance des mêmes droits fondamentaux. C'est là la tâche majeure pour laquelle il est nécessaire de réanimer non seulement la tradition française, mais tchécoslovaque aussi, et celle de la République tchèque — la tradition de la république en tant que chose publique. Imposer une définition civique des frontières de l'Union européenne, ce n'est pas du cosmopolitisme, c'est imposer la citoyenneté. Imposer cette définition civique implique certainement aussi, entre autres, une solidarité civique mutuelle. En cela, Habermas et d'autres ont raison. Actuellement, par exemple, les nouveaux pays membres de l'Union européenne puisent dans les fonds européens, tandis qu'à dessein ils maintiennent un faible taux d'imposition afin d'attirer les investisseurs étrangers. Nous devons nous demander jusqu'à quel point il est conforme à la solidarité européenne d'attirer des investissements et en même temps de tendre la main ? Cette question fonctionne évidemment dans l'autre sens : selon certaines statistiques il semble que la vache française ou espagnole est aujourd'hui plus dotée en subventions européennes que le chômeur letton ou slovaque. Ce n'est pas, là non plus, un exemple de solidarité civique. Il apparaît ainsi que si nous voulons avoir une Europe civique, nous devons radicalement reconstruire jusqu'à son mode de fonctionnement, à son niveau le plus instrumental.

Je vous remercie de votre attention.

Lukáš Macek

Je remercie monsieur Přibáň pour sa contribution celtique. Finalement le patrimoine celte est peut être l'un des socles primitifs de l'identité européenne. Je le remercie aussi pour avoir apporté dans notre débat toute une série de thèmes nouveaux, dont certains éléments morbides comme le cimetière et le meurtre du père, mais dans tous les cas je le remercie vivement pour cette intervention très riche qui fait avancer notre débat.

Je me permets de donner la parole à monsieur Daniel Vernet.

Daniel Vernet

Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs de m'avoir invité à cette discussion extrêmement intéressante et faire trois petites remarques préliminaires avant de me lancer dans mon propos.

Concernant la question des frontières, il est bien clair que nous ne parlons pas des frontières intérieures de l'Europe. On pourrait parler de ces dernières parce que finalement, elles n'ont pas disparu partout. J'ai constaté en arrivant ici à Prague, à l'aéroport, que la République tchèque faisait partie de l'espace Schengen depuis le 30 mars de cette année et que c'est seulement à ce moment-là que les contrôles de police ont été supprimés. D'autres pays ne font pas partie de l'espace Schengen tout en étant membre de l'Union européenne. Parfois, certains pays qui participent à Schengen ont la tentation de rétablir, pour telle ou telle raison, souvent pour des périodes extrêmement courtes, mais de rétablir tout de même les contrôles aux frontières. Ma deuxième remarque est que, en faisant très attention de ne pas tomber dans la catégorie de l'Européen sans mémoire, sans domiciliation, donc sans identité dont a parlé Alain Finkielkraut, je dois dire que je suis incapable de répondre à la question qui nous est posée, « l'Europe avec ou sans frontières ? ». Troisième remarque préliminaire : sans doute est-ce une déformation professionnelle, mais je voudrais me situer sur le terrain sur lequel s'est positionné mon collègue Černý, sur un terrain disons plus politique et moins philosophique.

Cette question « l'Europe avec ou sans frontières ? » me semble suggérer que les intérêts stratégiques à long terme de l'Europe comme puissance ne coïncident pas avec la nécessité de la construction de l'Europe comme puissance. Quelles sont ces nécessités pour construire une Europe qui soit une puissance et qui ait un rôle dans le monde ?

On peut soutenir que s'il n'y a pas de frontières à cette Europe, à cette construction de l'Europe, l'intégration ne se poursuivra pas. Depuis longtemps dans l'Union européenne, et dès avant dans la Communauté européenne, on parle de la contradiction, du dilemme, entre approfondissement et élargissement. Quand nous étions optimistes, nous expliquions que les deux termes ne s'excluaient absolument pas, et qu'au contraire ils se renforçaient l'un l'autre. Grâce à l'approfondissement, on pouvait élargir sans faire courir de risque au niveau d'intégration atteint par l'Europe. On pouvait aussi entendre que l'élargissement poussait à l'approfondissement parce qu'on ne pouvait pas élargir si on n'avait pas approfondi. En fait, on n'a jamais résolu ce

dilemme ; on ne l'a jamais dépassé ; on l'a plutôt repoussé à chaque fois, sans essayer de trouver une solution.

Ce refus de s'attaquer à cette question, à cette contradiction entre l'élargissement et l'approfondissement, a mené à la situation actuelle où il semble qu'une grande majorité des opinions européennes soient favorables à ce qu'on appelle une pause dans l'élargissement. On peut même soutenir que l'élargissement de 2004 a eu des conséquences sur ces opinions, sur la position de certains électeurs dans les pays fondateurs de l'Union européenne, par exemple en France, quand il s'est agi de voter pour ou contre la constitution européenne. Bien qu'un consensus se fasse autour de la nécessité de faire une pause dans l'élargissement, il est clair qu'on ne peut pas l'arrêter parce que des pays qui appartiennent à l'espace géographique européen, et même à l'espace culturel européen, souhaitent entrer dans l'Union européenne ; on ne peut donc pas refuser leur adhésion. C'est par exemple le cas des Balkans, en particulier des Balkans occidentaux, peut-être même au-delà. La question de la Turquie a été posée. J'y reviendrai tout à l'heure. Mais la question de l'Ukraine se posera un jour. Les Géorgiens aussi frappent à la porte de l'Union européenne. Que faire ?

En même temps, apparaît une prise de conscience que cet élargissement est, en effet, sans fin. Il aboutira à une dilution de l'Union européenne, de l'intégration européenne telle qu'elle existe aujourd'hui. Non seulement l'intégration va stagner, mais il n'y aura pas non plus de nouvelles politiques communes. La volonté politique commune dont il a été question ce matin se manifesterait de plus en plus difficilement à cause de l'hétérogénéité croissante de cette Union européenne. Non seulement on peut craindre une stagnation, mais on peut craindre aussi une espèce de « détricotage » des politiques actuelles.

Si nous souhaitons donc une intégration qui conduise l'Union européenne à être une puissance qui joue un rôle dans le monde, il est nécessaire de fixer des limites à cet élargissement. Or certains partenaires extérieurs, et d'ailleurs parfois aussi certains partenaires intérieurs, membres de l'Union européenne, ne seraient pas défavorables à un élargissement continu parce que, soit il interdirait de poursuivre l'intégration — c'est le point de vue nos partenaires intérieurs — soit il favoriserait nos interlocuteurs de l'Est, du grand Est ou du grand Ouest.

En même temps, et c'est mon deuxième point, les intérêts stratégiques à long terme, me semble-t-il, imposent que l'on

réfléchisse aux élargissements futurs de l'Union européenne. Tout à l'heure, un intervenant a dit que l'Union européenne avait auparavant des candidats et des voisins et que c'était un problème. Je dirais qu'aujourd'hui son problème est d'avoir des voisins et de devoir décider ce qu'elle va faire avec ces voisins. Jusqu'à maintenant, la politique qui a été menée pour traiter ces questions de voisinage a été l'intégration. C'était l'élargissement de l'Union européenne et dans une certaine mesure on peut affirmer que cette politique d'élargissement, la politique qui a été menée jusqu'à maintenant, est une grande réussite et peut-être la seule réussite de la politique extérieure européenne. Je me souviens d'avoir été ici à Prague il y a une dizaine d'années. C'était aussi sous une présidence française. Il y avait un séminaire qui avait été organisé par l'Ambassade de France, par le ministère des Affaires étrangères, par les services de la Commission à Bruxelles, sur la question de l'élargissement, et en particulier de l'intégration de la République tchèque à l'Union européenne. Mais la question était d'une certaine manière très différente de celle que l'on peut se poser aujourd'hui concernant l'intégration d'autres pays.

Cette politique d'élargissement a contribué d'une manière essentielle à la stabilisation de l'environnement de l'Union européenne. À ce titre, je crois qu'elle a été dans une large mesure irremplaçable. Mais ce que l'on appelle aujourd'hui la politique de voisinage ne peut absolument pas remplir le même rôle que remplissait auparavant la politique de l'élargissement. Nous avons des voisins dont certains frappent à la porte de l'Union européenne, avec plus ou moins d'insistance selon les cas, par exemple la Turquie, dont il a été question, mais aussi l'Ukraine ou la Géorgie. Je n'ai pas de réponse définitive à cette question, mais je crois que l'on doit s'interroger pour savoir si les intérêts stratégiques de l'Union européenne ne doivent pas l'amener à envisager l'intégration de ces pays en son sein. On fera bien évidemment de nombreuses objections. Je n'ai pas besoin de les rappeler ici en ce qui concerne la Turquie : pensons au système politique turc, aux droits de l'homme, à la démographie de la Turquie, etc. Par rapport à l'Ukraine ou à la Géorgie, une participation, une intégration de ces pays dans l'Union européenne poserait la question des relations de l'Union européenne avec la Russie. Mais en même temps certains observateurs, certains politologues pensent, et j'ai tendance à partager cet avis, que l'intégration de l'Ukraine dans l'Union européenne, c'est-à-dire dans l'Europe occidentale, serait non pas une provocation vis-à-vis de la Russie, mais au contraire une chance pour la

Russie, pour l'occidentalisation de la Russie. Je crois qu'en termes de puissance, d'intérêts stratégiques de l'Union, cette dernière n'a pas intérêt à avoir autour d'elle une espèce de zone tampon. En même temps, on ne peut pas passer sous silence les problèmes qu'une telle stratégie implique. Nous sommes donc toujours confrontés à ce dilemme. Pour conclure sur une note extrêmement négative et pessimiste, je dirais que la définition d'une frontière pour l'Europe, pour l'Union européenne, est à la fois nécessaire et impossible.

Lukáš Macek

Merci beaucoup pour votre intervention. Je propose que nous prenions des questions de la salle.

Question du public

Je voudrais réagir aux propos d'Alain Finkielkraut sur cette tentative de définir une Europe sans définition. Le fait que cette identité européenne est devenue très mouvante, ouverte, transnationale, permet certes à l'Europe de dépasser les traumatismes de son histoire et les préjugés à l'égard de l'extérieur, envers la Turquie par exemple. Cependant, cette définition ne permet pas de faire la translation identitaire opérée par le directeur de l'agence de presse hongroise, selon lequel en touchant la Hongrie, l'ennemi blessait l'Europe elle-même. Pensez-vous donc que l'on puisse définir une Europe sans frontière ? À mon avis cela n'a pas de sens.

Ensuite, j'aurais encore une question pour monsieur Jiří Přebáň. Le Republicanisme européen est évidemment fascinant ; c'est une belle idée. J'y adhèrerais volontiers. Mais à vrai dire, qu'est-ce que cela peut représenter pour nous ? Habermas parle de patriotisme constitutionnel, mais envisage des procédures, des mesures juridiques. Or, si j'ai bien compris, Jiří Přebáň souhaite mettre un peu de côté ce point de vue législatif et se vouer plus nettement à ce républicanisme. C'est donc un projet plus exigeant que celui d'Habermas. Mais je ne sais pas ce que cela signifie. Je vous remercie.

Jiří Schneider¹²

J'aurais deux questions. La première pour monsieur Finkielkraut : l'Europe a certes peut-être chassé ses vieux démons. Mais comment peut-elle se défendre contre les nouveaux démons ?

¹² Directeur chargé des programmes au Prague security studies institute.

Dans son intervention, monsieur Vernet a supposé que l'Europe n'était pas obligée de se construire en tant que puissance. Mais en réalité, il peut sembler vain de s'interroger sur ce point puisque l'Europe est perçue de l'extérieur en termes de puissance. Certes, certains États gardent les attributs de leur puissance — comme l'appartenance au Conseil de sécurité — mais ils en ont perdu le statut. L'Europe, en revanche, ne dispose pas d'un système de gouvernance intérieure qui lui permettrait d'agir en tant que puissance.

Question du public

Je me permettrais un commentaire sur le terme employé par le professeur Přebáň « déficit politique ». J'adhère pleinement à l'idée que l'Europe souffre non pas d'un déficit démocratique mais d'un déficit politique et qu'il est indispensable d'introduire une plus grande compétition politique au niveau européen. Cependant, l'introduction d'un véritable système politique européen remettrait en question le rôle directeur dont disposent aujourd'hui les États nationaux. Dans un système parlementaire européen, par exemple, le Conseil des ministres ne serait plus que la deuxième chambre du Parlement européen. Or cela est, d'après moi, aujourd'hui impossible. Comment pouvons-nous réaliser cette compétition politique d'un point de vue institutionnel et finalement même politique ? Merci beaucoup.

Alain Finkielkraut

Je suis très perturbé par la première question parce que tout mon exposé, de la première ligne à la dernière, ne pouvait à mes yeux ne s'entendre que comme une critique de cette définition de l'Europe par la non définition, une critique des propos ou des propositions de Jean-Marc Ferry. Quand j'ai opposé la phrase du directeur de l'agence de presse de Budapest, telle qu'elle était citée par Kundera, à cette désincorporation de l'Europe, c'est bien parce que, en quelque sorte, j'avais choisi mon camp, et que c'était celui-là. Et j'ai dit pour finir que si l'Europe décollait d'elle-même avec une telle facilité, ce n'était pas, comme elle pouvait le croire, parce que progressait en elle le sentiment d'humanité, mais parce que, précisément, nous connaissons une éclipse de l'humanisme, au sens que ce terme a pris en Europe à la Renaissance. Il y a là un malentendu que j'ai du mal à m'expliquer.

Deuxième question. Oui, au fond, je crois qu'on pourrait caractériser la différence de sensibilité, entre 1945 et la chute du Mur du Berlin, entre l'Europe occidentale et l'Europe centrale et orientale, en

disant que l'une, l'Europe occidentale, était préoccupée par ses démons et l'autre, l'Europe centrale et orientale, était préoccupée par ses ennemis. Vigilance contre les démons, vigilance contre les ennemis. Cette vigilance contre les ennemis a pu faire naître en Europe centrale et orientale un patriotisme particulier, celui que Simone Weil a défini comme le patriotisme de compassion : tendresse pour une chose belle, précieuse et périssable. Et j'aime le mot « chose » parce que ce ne sont pas, certainement, des valeurs. Il y a une positivité. Il me semble qu'aujourd'hui, cette tendresse pourrait et devrait être étendue à toute l'Europe. Non pas parce qu'un nouvel ennemi totalitaire menace, mais parce que le véritable démon européen, ce n'est pas le fascisme renaissant. C'est, pourrait-on dire, l'angélisme. L'Europe est en proie à une sorte de tentation de l'angélisme. Angélisme, effectivement, parce que nous n'avons plus de corps ; nous sommes comme des anges. Nous ne sommes que des valeurs, insubstantielles. Et là on pense immédiatement à Montaigne, à Pascal et à la formule : « qui veut faire l'ange, fait la bête ». Et c'est aussi ce que j'ai essayé de montrer dans cette courte communication. L'Europe, au départ, a aggravé le dualisme, l'opposition métaphysique entre l'intelligible et le sensible, en se mettant tout entière du côté de l'intelligible. En n'étant plus rien que des droits, les droits de l'homme, donc des idéaux. Mais en fin de compte cela débouche sur quoi ? On le voit dans l'adoration de 68, cela débouche sur le culte de la vie : la vie et l'énergie, idéalisme et vitalisme, cette association étrange. Voilà ce qui remplace aujourd'hui l'humanisme européen. Et ce n'est pas sans rapport avec la question des frontières — même si cette question peut être abordée en termes politiques — parce qu'une Europe qui aurait oublié, qui aurait laissé disparaître sa tradition humaniste, une Europe définie seulement par le vitalisme et l'idéalisme, n'a aucune raison de s'arrêter quelque part. On peut trouver des raisons d'opportunité. Il y aura des gens qui diront que l'opportunité demande d'accueillir la Turquie parce qu'il est trop tard maintenant pour dire « non » à la Turquie ; ça la vexerait. Il y a des gens qui diront : « non, on ne doit pas, parce que l'Europe se diluerait et ne pourrait pas être une Europe puissance ». Mais des raisons de fond sont de plus en plus difficiles à affirmer dans un contexte où l'Europe s'est en quelque sorte séparée de sa tradition humaniste.

Jean-Louis Bourlanges

Je suis très sensible à l'analyse d'Alain Finkielkraut sur la rupture entre le projet européen et cette notion d'enracinement, de domiciliation dans l'histoire, dans l'espace, dans le charnel, dans le concret de la vie. Je crois que le danger d'universalisation abstraite est un danger tout à fait réel. Je voudrais aller au-delà mais je ne pense pas qu'on puisse y aller. Quel serait, cher Alain, ce particulier qui ne serait pas national et qui serait légitime ? Quel serait ce particulier qui reconnaîtrait la différence mais ne sacrifierait pas les discriminations. J'avoue avoir une certaine difficulté à me le figurer. Je crois qu'effectivement, quand les Français et les Allemands en 1950 ont décidé de se rapprocher, ils se sont rapprochés autant sur des valeurs humanistes de caractère universel, que sur ce qu'il y avait de commun, en particulier, aux Allemands et aux Français. Si bien que l'Union européenne me semble aujourd'hui osciller entre deux archétypes, deux modèles. D'un côté les « États unis d'Europe », c'est-à-dire un ensemble, certes fédéral et composite, mais un ensemble compact doué d'une volonté forte, et présent dans un concert de puissances. De l'autre, le modèle inverse, qui vous surprendra peut-être, Mesdames et Messieurs, « l'union postale universelle ». C'est-à-dire quelque chose qui n'a pas de frontières, qui est essentiellement consacré à la gestion technique et disposant d'instruments spécialisés. Or il me semble aujourd'hui, et c'est un peu dans le droit fil de ce que dit Alain Finkielkraut, que les « États unis d'Europe » supposeraient qu'on reporte le particulier politique du national sur l'europpéen — ce n'est pas évident. L'union postale universelle suppose en revanche que l'on évacue le politique de l'europpéen et qu'on laisse effectivement la particularité dans le domaine national : c'est le modèle Brown ou Thatcher. Bien que les Européens ne fassent pas explicitement de choix — parce qu'ils détestent les choix explicites —, il me semble qu'ils s'orientent lentement, inévitablement, vers l'union postale universelle ; c'est un peu ce que suggère Daniel Vernet.

Lukáš Macek

Je propose de rassembler deux questions : celle concernant le projet républicain et celle sur le conflit entre le principe intergouvernemental et la réduction du déficit politique qui a été de nouveau critiqué par certains intervenants. Je donne la parole à

Monsieur Přibáň, parce que ces questions lui ont d'abord été adressées, mais ensuite bien sûr je demanderai à chacun des intervenants qu'ils réagissent.

Jiří Přibáň

Tout d'abord sur le thème du républicanisme. Ce minimum commun aux citoyens de l'Union européenne est bien sûr dans les droits fondamentaux. Comme nous le savons, la Charte des droits fondamentaux, qui ne fait pas partie du traité de Lisbonne mais figure dans le droit communautaire, donne un minimum d'informations sur ce qui fait de nous des citoyens de l'Union européenne et nous permet de revendiquer nos droits. Je pense que c'est, d'un point de vue pratique, infiniment important. Nous n'avons pas besoin d'appeler cela du patriotisme constitutionnel ; le renforcement de l'élément civique commence par ces mesures tout à fait concrètes et pratiques. À cet égard, je ne concevais pas la remarque faite à monsieur le sénateur Haenel concernant l'intégration de la justice et de la police, uniquement comme une critique dissimulée, mais avant tout comme un exemple de déficit concret, où il nous manque une jurisprudence européenne et en général quelque chose qui permette que les plus hautes instances juridiques communiquent avec la Cour européenne de justice. C'est d'ailleurs la condition nécessaire pour construire des droits civiques. Quand il existe entre la Cour européenne de justice d'un côté et les plus hautes instances juridiques de l'autre une certaine rivalité, une collaboration constitutionnelle finit par être nécessaire. La collaboration judiciaire est importante également pour l'interprétation et l'application des droits inscrits dans la Charte.

Le déficit politique est un grand sujet et j'ai déjà souligné plusieurs fois que je n'ai jamais voulu qualifier l'eurocratie de bureaucratie incontrôlée. Le projet de l'Union européenne est vraiment né comme projet de neutralisation. Il s'agissait de neutraliser les dangers modernes liés à l'État-nation et les ambitions coloniales et postcoloniales. À cet égard, l'Union européenne est un succès absolument prodigieux. Puisque nous sommes ici, dans la « nouvelle Europe », prenons l'exemple du plan Balladur de 1994-1995 qui amena autour de la table de négociation les gouvernements nationalistes de Hongrie et de Slovaquie. Ce fut un énorme succès pour la diplomatie française qui est devenue en même temps le schéma européen de la diplomatie préventive après les catastrophes d'ex-Yougoslavie. Certes, ce projet de neutralisation comporte des risques énormes parce que

quiconque se pose en démocrate combattant l'UE peut devenir un nouveau guide politique. Nous sommes en effet, aujourd'hui en Europe, témoins du fait que le populisme remplace l'absence de politique européenne, mais aussi de politique nationale. Cette croissance du populisme en Europe centrale mais aussi en Europe de l'Ouest me remplit d'inquiétude.

Paul Thibaud

Je voudrais justement m'inscrire dans la ligne de M. Přebáň, à propos de la notion de « grand-citoyenneté ». Comment définit-on la citoyenneté européenne ? Puisque c'est ce que nous devons partager avec ceux qui sont dans l'Union et ceux qui y entreront. C'est une question que l'on pose toujours en termes de droit. Les droits de l'homme ne sont pas spécifiquement européens. Ils ont une origine européenne, américaine, occidentale en tout cas, mais ils ne sont pas spécifiques et ne nous aident donc pas. Alors que l'idée de concitoyenneté, qui suppose des obligations réciproques, très concrètes, est une idée qui pourrait viser à réguler l'extension de l'Union européenne. En particulier, il y a un droit auquel pour ma part j'attache énormément d'importance, c'est le droit de libre installation dans tous les pays de l'Union, installation personnelle ou droit de fonder une entreprise. C'est tout à fait important. Voulons-nous, oui ou non, devenir concitoyens des Turcs ? Faisons-nous confiance au peuple turc pour agir dans des conditions qui nous sont acceptables ? Il faudrait poser clairement cette question. Au lieu de nous demander si, historiquement, les Turcs nous sont proches ou s'ils reconnaissent les droits de l'homme : c'est une manière de poser la question tantôt trop ethnique, tantôt selon un critère trop universel. La citoyenneté est justement un élément intermédiaire. Définir la citoyenneté européenne, c'est définir un mode de fonctionnement politique de l'institution européenne. Dans les débats sur les traités européens, par exemple — nous en avons eu deux d'assez chauds en France —, les partisans du oui, ramenaient toujours la citoyenneté à un ensemble de droits et non pas à un rapport entre des personnes donc entre des peuples. C'est une perte de substance du projet européen qui fait qu'on est incapable de lui fixer des limites. Il faudrait travailler à redonner de la substance à cette citoyenneté. Ce qui pose au fond la question qui figure dans un texte de Diderot, je crois, sur le droit naturel : « Que nous devons-nous les uns les autres ? »

Lukáš Macek

Je vous remercie pour votre intervention. Je crois que cette question de confiance est fondamentale. Elle ne se pose pas seulement envers les Turcs. Après tout, on a entendu un sénateur français, Jean-Luc Mélenchon, dire qu'il n'avait rien à faire des Lithuaniens qu'il n'avait jamais vus. Avant de poser la question envers les Turcs, on peut se la poser entre Français et Portugais, entre Portugais et Tchèques ou Tchèques et Roumains. Monsieur Finkielkraut.

Alain Finkielkraut

Je voudrais revenir à ce terme de citoyenneté et, en réponse à la question que m'a posée Jean-Louis Bourlanges, parler de ce particulier qui constituerait notre bien commun, légitime à nous autres Européens. Oui, je crois qu'il y a un concept qu'il faut introduire et placer au cœur de notre réflexion, pour ancrer la citoyenneté justement. C'est la civilisation. C'était le concept central, névralgique, d'un certain nombre de penseurs de ce qu'on appelait « l'autre Europe ». L'autre Europe n'était pas autre. C'était l'Europe qui se pensait comme civilisation. L'on se souvient de la parution du livre d'Huntington, sur *Le choc des civilisations*¹³. Du scandale qu'il a causé, du contre-sens dont il a fait l'objet — contre-sens très révélateur puisqu'on pensait qu'Huntington appelait à la guerre des civilisations alors qu'au contraire il appelait l'Amérique à l'abstention totale. Il disait : si la Chine s'empare d'un territoire, ne nous en mêlons pas car finalement cela nous attirerait les plus grands ennuis. Parce que, disait-il, nous avons changé de paradigme. Le paradigme du XX^e siècle était idéologique. Le paradigme du siècle qui s'annonce, depuis la chute du Mur de Berlin, est culturel. On n'est pas dans l'époque des guerres idéologiques mais des conflits de civilisations qui risquent d'être plus redoutables encore et qui demandent donc une extrême prudence de la part de la civilisation occidentale. Mais le mot de civilisation a été vécu, pour des raisons que j'ai essayé d'énoncer, comme une véritable obscénité. Or en réalité, ce paradigme était déjà utilisé par un certain nombre de penseurs d'Europe centrale. J'ai cité Kundera, je cite maintenant Miłosz. Les textes de Miłosz, dans *La Pensée captive*¹⁴, sont extrêmement clairs. Sa lecture de

¹³ Samuel P. Huntington, *The Clash of civilizations*, paru sous forme d'article en 1993 dans la revue *Foreign affairs* puis comme monographie en 1996, traduction française de 1997.

¹⁴ Czesław Miłosz, *Zniewolony Umysł*, (1953), traduction française de 1953.

Conrad aussi. Il dit : le terme de civilisation, nous ne pouvons pas l'utiliser. Traumatisés que nous sommes par le XX^e siècle, nous essayons de remplir le vide par des statistiques. Mais non, la civilisation, cela existe. L'enjeu totalitaire, c'était aussi une question de civilisation. Oui ou non, l'Europe se conçoit-elle aujourd'hui comme civilisation ? Le demeure-t-elle ? Se sent-elle responsable de la civilisation qu'elle a été ? Veut-elle la continuer ? Et à quel prix ? Ce sont des questions préjudicielles. Mais je constate premièrement qu'on a beaucoup de mal à les poser, parce qu'on a l'impression qu'elles risquent d'amener nécessairement la guerre des civilisations. Si nous sommes une civilisation, c'est qu'il y en a d'autres. S'il y en a d'autres, elles vont se rencontrer. Par opposition à cela, naît ce que j'ai appelé cette xénophilie sans xenos. Il n'y pas de civilisation, il n'y a que des valeurs. L'Europe comme civilisation, c'est autre chose que l'ensemble des valeurs européennes, bien sûr. L'Europe continue-t-elle à prendre soin de ce qu'elle a été ? Ce n'est pas par hasard que j'ai cité le rapport de Jacques Attali sur la libération de la croissance. D'abord parce que c'est une commission internationale d'experts qui s'est réunie et parce que l'insistance était mise sur l'avenir. Il s'agit d'enseigner l'avenir. Jacques Attali sur le perron de l'Élysée s'est retourné vers les photographes et a brandi comme... — c'est une vraie tautologie selon Roland Barthes — comme la clef, la résolution de tous les problèmes, sa clef USB qui contenait 314 réponses et annonçait en même temps la fin du livre. Il parle de la créativité des enfants qu'il faut développer, encourager, faire épanouir tout de suite. Dès lors en effet, on a la preuve que l'Europe ne se conçoit plus comme civilisation. Parce que l'une des caractéristiques de la civilisation européenne, c'était que les textes antérieurs ont quelque chose à nous dire et que ce ne sont pas, certainement, des textes religieux. Donc l'une des composantes de l'identité européenne, c'est la culture, et c'est de l'avoir érigée en bien suprême à partir de la Renaissance. De tout cela, il me semble qu'il n'est plus question, d'où l'embaras où l'on est au moment de tracer des frontières. En effet, s'il y a une civilisation européenne, on voit à peu près ses contours. S'il n'y en a plus, toutes les frontières sont arbitraires. C'est là le grand paradoxe : on met fin à l'impérialisme européen en préconisant un « inclusionisme » européen sans limites.

Lukáš Macek

La partie tchèque du panel désirait encore réagir rapidement. Nous aborderons ensuite la question de l'Europe comme puissance qui était initialement adressée à Monsieur Vernet.

Adam Černý

Je pensais en fait évoquer directement la question de l'Europe comme puissance. Il est tout à fait évident que le projet dont a parlé M. Bourlanges comme l'une des deux alternatives — les États unis d'Europe, un certain projet fédéral — s'efface en ce moment à cause principalement du récent élargissement. Mais je pense qu'il est loin de disparaître de la scène pour toujours. Je voudrais le rattacher au propos par lequel j'ai terminé mon intervention, à savoir que si l'Europe ne s'occupe pas d'avoir une influence dans le monde, de participer en quelque sorte à cette politique mondiale, quelqu'un d'autre viendra de l'extérieur s'occuper d'elle. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne le projet européen. Qu'il ait une tendance neutralisante ne signifie pas qu'il élimine les conflits armés entre les États particuliers et les interventions armées en tant que telles. Ce serait bien sûr une fiction.

Enfin, l'Europe a évidemment des dispositions pour se comporter en tant que puissance. En premier lieu, nous le voyons dans le domaine économique. Dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Europe fonctionne de façon tout à fait fiable. Du point de vue de la politique de défense, cela semble différent. Deux États, la France et la Grande Bretagne, détiennent en effet 50 % des capacités. On ne pourrait donc pas passer outre les décisions d'un de ces deux États. Ces difficultés conjoncturelles, je le répète, ne signifient nullement que l'Europe ne doit pas se préoccuper de fonctionner en tant que puissance. Merci.

Jiří Přebáň

Alain Finkielkraut a parlé de civilisation qui est une notion très ambivalente et parfois même dangereuse. Peut-être que si nous réduisons cette civilisation d'un cran en la rapprochant ce qu'on appelle en anglais *civility* (civilité), nous verrons qu'il existe un lien certain entre la culture politique concrète et les vertus citoyennes. En ce qui concerne cette citoyenneté, je suis tout à fait d'accord qu'elle doit s'établir avec le

droit qui est fondamentalement important pour l'avenir de l'Union européenne, et j'aurais peut-être là une suggestion pour notre législateur : supprimez enfin la citoyenneté exclusive pour les citoyens tchèques.

Daniel Vernet

D'abord je voudrais répondre brièvement à la question relative à l'Europe puissance. J'ai dit que l'Europe ne pouvait pas être une puissance s'il y avait un élargissement sans fin de l'Union européenne, mais qu'en même temps, les élargissements auxquels on a assisté en 2004 et 2007 n'étaient pas les derniers. Cette contradiction est prégnante.

Le deuxième point concerne les puissances traditionnelles que vous avez évoquées. Elles sont au nombre de dix ou douze, dont certains ont le droit de veto au Conseil de sécurité des Nations unies. C'est un des problèmes auxquels se heurte la création d'une Europe en tant que puissance. Dans l'état actuel du développement d'une politique extérieure commune, on comprend très bien que la France et la Grande-Bretagne veuillent garder leurs droits particuliers. Mais en même temps, cette volonté est un obstacle au développement d'une politique extérieure commune plus intégrée, faisant partie de cette volonté commune dont il a été question.

Je suis presque tenté d'intervenir sur le point qui a été soulevé par Alain Finkielkraut concernant la civilisation et le rôle que l'Europe de l'Est a joué dans, si j'ai bien compris, la défense de la civilisation européenne au temps du totalitarisme. Je me demande si ce que vous avez dit ne nous conduit pas à une réflexion assez pessimiste, finalement. La fin de la frontière — puisque tant qu'il y avait la frontière du rideau de fer on ne se posait pas la question — n'a-t-elle pas donné libre cours à cette Europe sans mémoire, puisque ce besoin de défendre la civilisation contre la menace totalitaire n'est plus aussi pressant.

Lukáš Macek

Je remercie tous les participants de ce panel ainsi que les auditeurs. La discussion était tellement riche que je n'aurais pas l'audace de vouloir la résumer de quelque manière. Simplement, si nous regardons les débats d'hier et ceux d'aujourd'hui, nous voyons qu'existe un réel risque de cercle vicieux entre la question de la finalité

et la question des frontières. Peut-être que ce nœud gordien ne peut être tranché qu'en abordant la question de valeurs ? C'est précisément le thème du panel suivant. Merci de votre attention.

DIALOGUE SUR LES VALEURS DE L'EUROPE

Jacques Rupnik (modérateur)

Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'introduire la discussion finale de notre conférence sur les présidences française et tchèque de l'Union européenne. Nous avons jusqu'à présent discuté de façon approfondie du sens du projet européen. Quelles politiques l'Union européenne peut-elle mettre en œuvre ? Jusqu'où est-il possible d'élargir l'Union ? Quelles sont les frontières de l'Union européenne ? Nous avons discuté de façon approfondie de presque tous les sujets, mais nous allons à présent aborder ce par quoi nous aurions pu tout aussi bien commencer : quelles sont les valeurs de l'Europe ? Quel est le lien véritable de notre effort européen ? Comment définir avant tout ces valeurs ? Jusqu'à quel point sont-elles réellement partagées ? Si nous nous mettons relativement facilement d'accord sur ce principe, que la démocratie et les droits de l'homme sont la base du projet européen et la condition fondamentale d'accès à l'Union européenne, de quelle manière entendons-nous diffuser ces valeurs, même en dehors de l'espace européen ? Ce sont des questions que Petr Pithart a mentionnées hier, lorsqu'il a dit que l'Europe devait définir à la fois les valeurs qu'elle est capable de défendre et ce qu'elle est prête à sacrifier à cette fin. Il s'agit donc de la question de la responsabilité partagée : de quelle manière partageons-nous cette préoccupation de la démocratie et des droits de l'homme ?

Nos trois derniers invités pour ce dialogue de clôture du colloque viennent de la société civile. Tous trois se sont fortement engagés pour la défense des droits de l'homme et tous trois se sont retrouvés dans la situation d'hommes d'État, et donc dans cette situation où les valeurs et les principes sont confrontés avec la réalité du pouvoir, avec ce qu'on appelle parfois la « Realpolitik ».

Je me tourne tout d'abord vers Václav Havel : comment vous, Monsieur le président, voyez-vous la question des valeurs européennes, de la démocratie, des droits de l'homme ? Que peut faire l'Europe dans ce domaine ?

Václav Havel

Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs de m'avoir invité à cette conférence. Je ne ferai que quelques remarques ponctuelles. Certains d'entre vous auront le sentiment qu'ils les ont déjà entendues. Ils auront raison. Ce sont les idées auxquelles je tiens et que, depuis vingt ans, je m'efforce de diffuser.

Durant ma présidence, j'ai beaucoup voyagé. J'ai parcouru en avion la terre entière. J'ai visité presque soixante pays. Souvent, à l'aéroport, j'oubliais où je me trouvais. Les hôtels internationaux, les aéroports, les palais des congrès, partout, se ressemblent. J'ai réalisé à quel point ce que l'on appelle la globalisation impliquait en même temps une sorte d'unification et d'uniformisation. Et je me suis demandé d'où cela venait. Or c'est apparu en Europe. Cela semble improbable à première vue, mais c'est la réalité. En effet, cette idée du changement permanent, de l'expansion, du mouvement trouve ses racines profondes dans une invention européenne : dans la vision chrétienne de l'histoire comme rédemption qui se prolonge dans l'idée contemporaine du progrès. Cette idée du mouvement et du changement, l'Europe l'a bien souvent imposée par la force. Je pense en particulier au colonialisme. Il me semble que le moment est venu pour l'Europe de comprendre le caractère ambivalent de cette idée et de l'ensemble des valeurs qui en dépendent. Le moment est venu pour l'Europe de devenir non pas un espace qui produit des conquêtes coloniales mais un espace capable d'être une inspiration pour un monde en train de se précipiter vers la catastrophe, afin d'empêcher cette catastrophe. Le moment qui vient, me semble-t-il, est celui de l'inspiration. Que nous faut-il pour cela ? Il nous faut renoncer à cette idée de mouvement perpétuel, de changement et de progrès, d'amélioration de tout et partout, de développement et de croissance. Il nous faut réaliser l'ambivalence de cet ensemble d'idéaux. Il s'agit, en d'autres termes, de renoncer à cette idée que la liberté, les droits de l'homme et l'esprit ne seraient qu'une espèce d'ornement du développement et de la croissance matérielle. Il nous faut renoncer à cette différenciation marxiste entre l'infrastructure et la superstructure, et réhabiliter d'une certaine façon l'esprit, l'âme, l'exigence morale, la conscience. De cela découlent les valeurs concrètes que sont la démocratie, les droits de l'homme, la liberté de parole, le droit de

réunion, etc. Cette réflexion profonde à laquelle je vous invite, et la transformation de cette idée de changement perpétuel sont nécessaires. Elles sont la grande tâche de l'Europe.

C'est pourquoi je regrette que l'Union européenne soit si technocratique. 95 % des débats européens concernent des questions de douane, de quotas, des sujets économiques, des choses toutes matérielles, extérieures, qui sont soumises encore une fois à cette idée d'expansion perpétuelle, de croissance, de rattrapage. On a même pu dire un temps que la tâche principale de l'Union européenne était de rattraper l'Amérique. C'est bien sûr un non-sens. Comment l'objectif de quelqu'un peut-il être de rattraper et de dépasser quelqu'un d'autre ?

En réalité, j'ai toujours été convaincu que l'Union européenne était fondée sur un ensemble de valeurs, telles le respect des droits de l'homme, la dignité humaine, l'État de droit et un système démocratique de gouvernement. Il peut sembler parfois que les très nombreuses questions économiques spécifiques on repoussé à l'arrière-plan la dimension spirituelle de l'unification européenne. À cet égard, la nouvelle Fondation européenne pour la démocratie par le partenariat est un des moyens de montrer que la vieille idée européenne de la responsabilité partagée envers la planète est vivante au sein de l'Europe en train de s'unifier et qu'elle est toujours pertinente dans notre monde globalisé. D'après mon expérience, je sais combien il est important pour ceux qui, d'une façon ou d'une autre, luttent pour les droits de l'homme contre des régimes autoritaires, de recueillir l'intérêt et l'appui du monde démocratique. Il ne s'agit pas seulement d'une aide matérielle, même si celle-ci n'est pas négligeable, mais d'un appui intellectuel, d'un échange d'expériences et d'un appui politique et médiatique.

Permettez-moi en conclusion une remarque plus concrète. Parmi ces idées européennes traditionnelles se trouve celle de la « responsabilité envers le monde ». La philosophie contemporaine s'est emparée de cette idée qui signifie concrètement, entre autres, la solidarité. Cette idée implique que nous devrions nous sentir d'une certaine manière responsable de ce qui se joue même dans d'autres pays. Je pense en particulier aux pays qui ne sont pas en Europe : je pense par exemple à la Corée du Nord, à la Birmanie, à la Chine, à la Russie et à Cuba. Il me semble qu'en ce qui concerne la solidarité des Européens envers ceux qui partagent leurs valeurs et qui sont persécutés à cause d'elles, l'Union européenne est plus que prudente.

Pourquoi est-elle prudente ? Parce qu'elle est plus soucieuse de ses intérêts économiques. Nous revoilà au même point : qu'est-ce qui est fondamental, qu'est-ce qui est superflu ?

Voici donc une suite de remarques jetées en vrac mais je suis convaincu que vous avez compris ce que je voulais dire. Je vous remercie.

Jacques Rupnik

Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le ministre Bernard Kouchner, vous avez la parole.

Bernard Kouchner

La question des valeurs de l'Europe et de leur rayonnement dans le monde est une question difficile. Pourtant, c'est probablement la question qui nous importe le plus à Karel Schwarzenberg et à moi-même, comme à tous nos collègues ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne.

Dans sa réponse imprégnée de valeurs éthiques, le président Havel a souligné la place centrale qu'occupent les droits de l'homme dans le système de valeurs européen. Il a aussi rappelé à quel point il était compliqué de vouloir imposer cette référence hors de nos frontières. Je partage pleinement ce point de vue. Nous devons proposer les droits de l'homme et réagir vivement contre leur violation. Nous ne pouvons pas les imposer.

En réalité, l'Europe parvient à diffuser les droits de l'homme, comme les autres dimensions du projet européen, par le simple fait qu'elle est perçue comme modèle. Nous avons réussi, sur notre continent, à créer une zone de paix, de liberté, de prospérité partagée. Les pays qui appartiennent à l'aire européenne souhaitent rejoindre cet espace. Pour se faire, ils savent qu'ils doivent en intégrer les principes, en particulier les droits de l'homme. L'élargissement de l'Union européenne fonctionne ainsi comme un formidable instrument de démocratisation et de consolidation de l'État de droit. Quant aux pays qui appartiennent à d'autres régions du monde, ils cherchent à reproduire les succès de l'Europe en se dotant eux-aussi d'une organisation régionale. C'est le cas de l'Amérique latine avec l'ALENA, de l'Asie avec l'ASEAN et de l'Afrique avec l'Union africaine. Les pays du Moyen-Orient, à leur tour, pensent à un marché commun. Certes, les droits de l'homme ne sont pas nécessairement la motivation première de ces regroupements. Les États ont surtout en vue le développement

économique et la paix. Mais en rejoignant ainsi un espace régional de coopération, dans lequel cohabitent démocraties et non-démocraties, ils savent qu'il en est fini de leur fermeture sur eux-mêmes et qu'ils s'exposent au jugement de leurs voisins en matière de gouvernance politique et de respect de la dignité humaine. Surtout, ils s'inspirent explicitement dans leur démarche de l'exemple que constitue l'intégration européenne. Or, ils ne peuvent pas ignorer que l'État de droit et la démocratie sont une dimension-clé de cette intégration.

Je voudrais prendre deux exemples de crises dans lesquelles l'Union européenne a un rôle à jouer pour faire avancer le respect des droits de l'homme et où la force d'attraction de son modèle est en mesure de produire ses effets.

D'abord les Balkans. On ne peut pas nier que la perspective de l'intégration européenne, dans cette région, joue aujourd'hui un rôle positif. Elle est pour beaucoup dans l'évolution actuelle de la Serbie. Le fait que tous les États membres de l'Union ne soient pas toujours d'accord sur les dossiers relatifs à cette région, notamment sur la question de l'indépendance du Kosovo, ne doit pas occulter cette vérité : la situation des droits de l'homme dans les Balkans s'améliore grâce, en particulier, à l'espoir de l'intégration à l'Union européenne. D'ailleurs, s'agissant du Kosovo, il ne faut pas surestimer les désaccords entre les vingt-sept. Il est tout de même assez heureux qu'en dépit de nos différences de culture politique, de religion, de gestion de la diversité des territoires, nous arrivions à parler ensemble de ce sujet et que nous restions unis malgré nos positions différentes. C'est ce que nous avons fait hier à Bruxelles, pendant plusieurs heures, entre ministres des Affaires étrangères des vingt-sept. Et c'est aussi un progrès considérable que, sur ce dossier comme sur les autres, chaque pays ait la même capacité de donner son point de vue et qu'il n'y ait pas, en somme, des « petits pays » et des « grands pays », des pays influents et des pays sans influence.

Le second exemple que je voudrais prendre est celui de la Birmanie. Ce pays est un de ceux où la situation des droits de l'homme est la plus préoccupante. Cette situation ne s'améliore pas, comme en témoigne la décision de prolonger d'un an l'assignation à résidence de Mme San Suu Kyi. Cette absence de libertés publiques contribue à aggraver la crise humanitaire que traverse le pays depuis le passage du cyclone Nargis. Il n'est pas étonnant de constater que les autorités birmanes refusent de laisser entrer sans condition l'aide internationale et préfèrent, plutôt que de s'ouvrir à l'étranger, prolonger la catastrophe

pour des millions d'individus. Dans cette crise, l'Union européenne parle d'une même voix et parle fort. Elle exige que l'aide internationale arrive au peuple birman. Elle est au premier plan de la pression internationale sur la junte militaire. Cette pression n'est pas inutile puisque, première concession, les autorités birmanes ont accepté d'organiser une conférence des donateurs sur leur sol, conférence à laquelle le Commissaire européen Louis Michel a participé. Elles ont aussi accepté de confier à une organisation régionale, l'ASEAN, le soin de coordonner l'aide étrangère.

Autrement dit, comme le président Havel, je pense que l'Europe, dans le domaine des droits de l'homme ainsi que dans d'autres domaines, constitue une source d'inspiration et doit continuer de s'affirmer comme telle. Mais je voudrais appeler votre attention sur le fait que cette puissance d'attraction de l'Europe, telle sera ma seconde remarque, se manifeste davantage hors de ses frontières qu'à l'intérieur de celles-ci. L'Europe séduit plus les non-Européens que les Européens. Elle est un modèle pour le monde, mais les Européens n'en sont pas conscients. Ces derniers n'ont pas conscience de vivre l'une des aventures politiques les plus novatrices, les plus ambitieuses, les plus positives de l'histoire contemporaine. Le vote négatif des peuples français et néerlandais, pays fondateurs de la construction européenne, lors du référendum sur le traité constitutionnel en 2005, est un symptôme de ce désenchantement, de cette absence d'enthousiasme pour l'Europe.

Que reprochent à l'Europe les Européens ?

Ils lui font d'abord grief d'être bureaucratique. N'ayons pas peur de dire qu'il s'agit là d'une caricature ! Songez qu'il n'y a que 25.000 fonctionnaires à Bruxelles, alors que pour gérer la seule ville de Paris il en existe 40.000. Il est vrai, cependant, que l'Union européenne, en particulier dans la façon dont elle fonctionne, n'est pas assez politique. Nous le savons et c'est précisément une Europe plus politique qu'appelle de ses vœux la future présidence française de l'Union.

On reproche aussi à l'Europe de ne pas assez protéger ses citoyens des effets non souhaités de la mondialisation, par exemple des délocalisations d'entreprises, et finalement de mal jouer son rôle de facteur de prospérité. Si la pauvreté existe dans le monde en développement, elle n'est pas absente en effet de notre continent européen et l'on est tout à fait fondé à nous reprocher de ne pas faire

assez pour l'éradiquer. C'est la raison pour laquelle la France, pendant sa présidence, mettra l'accent sur les projets susceptibles d'améliorer la vie concrète des Européens.

Mais plus fondamentalement, je crois que les Européens ne comprennent pas à quelle grande cause sert l'Europe. Dans le passé, celle-ci a servi à consolider la paix sur notre continent, puis à réunir les peuples que le communisme avait séparés. Construite contre la guerre, puis contre le communisme, elle doit aujourd'hui se trouver un nouveau défi. Car il en va de l'Europe comme des autres individualités historiques : elle ne se pose jamais qu'en s'opposant. Ma conviction, et je conclurai sur cette idée, est que le nouveau défi face auquel notre union doit aujourd'hui s'affirmer est celui de la pauvreté et du changement climatique. La bataille pour le développement, pour un développement partagé et durable, telle est la grande cause que nous devons pouvoir proposer aux jeunes Européens.

Jacques Rupnik

Le Ministre Bernard Kouchner est connu en France et à l'étranger pour avoir imposé la notion du droit d'ingérence dans les questions relevant des droits de l'homme. Václav Havel a parlé d'Europe comme responsabilité envers le monde, comme instrument de solidarité avec ceux qui partagent nos valeurs et sont persécutés à cause d'elles.

Monsieur le Ministre qu'en pensez-vous ? Comment la République tchèque ou la présidence tchèque de l'Union européenne peut répondre à ce défi ou de quelle manière y réagissez-vous ?

Karel Schwarzenberg

Mes prédécesseurs ont inscrit les droits de l'homme parmi les priorités du ministère tchèque des Affaires étrangères. Nous nous employons à les faire respecter dans les pays du monde les plus variés et pas seulement dans ceux dont la politique ne nous satisfait pas. Bien au contraire, je critique parfois assez fortement des alliés, lorsque j'estime nécessaire d'exprimer clairement cette critique.

Certes, un petit État dispose de moyens limités. Or il ne fait pas de doute que la République tchèque est un petit État, bien qu'on ait pu me reprocher au Parlement une telle déclaration. N'oublions pas qu'aujourd'hui il existe dans le monde de grandes villes qui ont plus d'habitants que toute notre république. En dépit de ce désavantage relatif, nous réussissons à créer une alliance efficace avec nos partenaires au Conseil de l'Union européenne et nous nous faisons

entendre aussi aux Nations unies ou au Conseil des droits de l'homme. Notre but doit être de ne pas nous laisser bâillonner et de nous consacrer à un travail systématique. Je dis intentionnellement « systématique », car l'une des choses les plus importantes dans le domaine des droits de l'homme est d'être conséquent. De grandes affaires ponctuelles n'ont pas de sens. Dans certains cas, un travail systématique pendant plusieurs années est nécessaire. À cet égard, je fais bien volontiers l'éloge des ONG, ces organisations indépendantes avec lesquelles nous collaborons et qui font la renommée et la réputation de la République tchèque dans le monde. Je consulte souvent leurs représentants afin de prendre la décision la plus adéquate. Il ne s'agit pas seulement de protester haut et fort contre les abus (même si cette tactique est parfois nécessaire). Notre objectif est de parvenir à faire concrètement avancer les choses. Profiter de chaque faille dans tel régime, transmettre de l'information aux populations, établir un lien avec elles et en leur sein. Sur ce plan nous sommes engagés.

Parfois on me reproche d'accorder la priorité aux droits de l'homme en politique étrangère alors que nous devrions mettre nos intérêts économiques au premier plan. Alors je réponds : parmi les devoirs de la politique extérieure tchèque, il y a effectivement la défense de nos intérêts, notamment économiques. Mais précisément, outre une obligation morale, la question des droits de l'homme est une affaire de sécurité et de politique de défense. Tant que la tyrannie existe dans le monde et que des groupes méprisent les droits de l'homme, nous ne sommes pas en sécurité. Aujourd'hui, notre monde rapetisse. Jadis, mon trisaïeul mettait six heures pour aller d'Orlík [château de Bohême appartenant aux Schwarzenberg] en Moravie. Aujourd'hui, je mets le même temps pour aller en Asie centrale ou en Amérique. Et ceux dont les intentions sont plus troubles ont la même possibilité. En Bohême, nous ne réalisons pas encore combien le monde a changé sur ce point, mais lorsqu'on se promène dans les rues de Londres, de Paris ou de New York, on s'aperçoit que l'Europe isolée appartient depuis longtemps au passé et que ce changement s'amplifie sans cesse. Le monde a plus changé au cours de ces quinze dernières années que durant les quarante années antérieures. Si la politique étrangère tchèque doit avoir dorénavant un sens, nous devons prendre conscience de cette réalité et travailler avec elle. Gardons en mémoire que l'Europe est — grâce à Dieu — pour beaucoup de jeunes gens une certitude absolue. Je le constate moi-même avec mes propres enfants. Tandis que pour nous c'était une découverte pour laquelle nous nous sommes battus, pour les

jeunes d'aujourd'hui, il est tout à fait évident de prendre son sac à dos et de partir en Espagne parce que la veille on a décidé de le faire ; de même ils partent étudier en Angleterre ou en Suède. Ce qui était encore à notre époque inimaginable, est pour eux une évidence.

Ce sentiment de certitude conduit cependant à affaiblir notre perception des menaces. Aujourd'hui, tout semble si beau, si sûr ! Nous pouvons séjourner partout, voyager à travers toute l'Europe et même dans les autres parties du monde. Mais ceux qui ont grandi et ont vécu longtemps sous la pression d'une menace imminente ont une autre approche. En réalité, la nature humaine n'a pas changé. Nous ne sommes en rien meilleurs que nos arrières grands-parents, grands-parents ou que nos pères qui laissèrent advenir Auschwitz, le Goulag ou Srebrenica. L'homme est et demeure un singe méchant et carnivore, qui éprouve du plaisir à tuer son prochain. Et quand il en a l'occasion, c'est ce qu'il fait avec une grande joie. Nous devons en prendre conscience. Après toutes nos expériences, il serait bien de rester vigilant et quelque peu méfiant, même si tout semble si idyllique. J'ai à l'esprit non seulement l'expérience de notre passivité lorsque les droits de l'homme sont bafoués de façon cruelle et inhumaine, mais aussi nos participations actives. C'est quelque chose que nous ne devons pas oublier.

La politique étrangère tchèque s'efforce de mettre en pratique cette attitude et de travailler dans un esprit de continuité. Mais sans les différentes Organisations non-gouvernementales (ONG) et les nombreux volontaires, ce ne serait absolument pas possible. De mon point de vue, le plus important est de ne pas en démordre dans la défense des droits de l'homme, même lorsque un problème paraît insoluble et qu'il semble que faire avancer la situation prendra des décennies. Ce moment arrive lorsque soudain apparaît une faille dans laquelle il est possible d'enfoncer un coin.

Merci beaucoup de votre attention.

Jacques Rupnik

Je vous remercie monsieur le Ministre de rappeler avec pertinence que la défense des droits de l'homme n'est pas forcément contraire à nos intérêts, comme on le croit trop souvent, comme s'il fallait toujours choisir, soit de défendre des valeurs, par exemple les droits de l'homme, soit de défendre des intérêts de « Realpolitik », des objectifs économiques. En ce qui concerne vos remarques

pessimistes sur l'être humain et ses instincts, on pourra se rappeler que c'est précisément pour les dompter qu'a été inventée l'Union européenne. J'ouvre la discussion. Madame Pajerová a la parole.

Monika Pajerová

M. Kouchner, M. Havel, M. Schwarzenberg, M. Rupnik, je crois que c'est un moment historique de voir quatre personnes qui se sont tellement battues pour les droits de l'homme dans l'espace non gouvernemental dans des conditions souvent très difficiles avant d'entrer dans des fonctions politiques importantes. Je suis présidente d'une ONG dont Václav Havel est le Président d'honneur et Karel Schwarzenberg membre du Conseil d'administration. Ma question porte sur l'efficacité. M. Kouchner, comme vous l'avez mentionné, l'Europe ne passionne pas, ou ne passionne plus, ou ne passionne pas encore. L'un de nos grands problèmes est d'intéresser, en Europe, à la cause européenne. Je pense que le rôle des ONG en la matière est très important, d'autant plus important qu'il existe dans nos pays une grande défiance vis-à-vis de la politique en général, des partis et des hommes politiques, ce qui est évidemment absurde puisque l'on ne peut pas construire de démocratie sans parti politique ni hommes politiques. Dans le vaste espace public entre les partis politiques, les gouvernements, les parlements, il existe cet acteur qu'est la société civile dont le rôle devrait être renforcé et rendu plus efficace. Pensez-vous que la Fondation européenne pour la démocratie par le partenariat, que M. Havel et M. Barroso ont lancée récemment à Bruxelles peut aider les responsables et les institutions politiques européennes à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie dans le monde ?

Václav Havel

En effet, je suis très honoré d'avoir été choisi pour être l'un des protecteurs de cette Fondation européenne. Il s'agit vraiment de la première fondation pour l'Europe toute entière fonctionnant auprès de l'Union européenne. Je crois que la pression venant d'en bas, de la société civile, est très importante pour empêcher cet éloignement de la politique, des partis politiques, des gouvernements et des parlements vis-à-vis des citoyens. Les gens doivent comprendre et réaliser que la politique de leur pays est à leur image. Elle est comme la crème de la société civile. Là où la société civile dépérit, les partis politiques aussi. C'est la base et les fondations de toute véritable démocratie. Je suis

heureux que Karel Schwarzenberg ait souligné l'importance du secteur associatif et approuve tout à fait que cette idée passe du niveau national au niveau supranational grâce à cette fondation européenne.

Bernard Kouchner

Il est tout à fait excellent qu'existe cette fondation proposée par MM. Havel et Barroso, et que celle-ci établisse une liaison entre les sociétés civiles des divers pays européens en matière de soutien à la démocratie. Cette Fondation représente un progrès. Songez qu'il est déjà difficile de fédérer à l'intérieur d'un pays, et même de faire travailler ensemble, différentes ONG. À l'échelle européenne, c'est bien sûr plus difficile encore ! Tout ce qui va dans ce sens, tout ce qui permet de donner plus de consistance et de force à cette société civile, est positif. Gardons nous cependant de défier la société civile. Elle complète, mais ne remplace pas l'action des responsables politiques. Quand un drame ou une catastrophe se produisent en quelque région du monde, c'est d'abord la responsabilité des politiques qui est en jeu. Comme vous l'avez dit Madame, il n'est pas possible de penser une politique démocratique sans partis politiques, sans responsables politiques... Ces derniers sont souvent critiqués, ce que je comprends, puisqu'ils sont souvent critiquables. Mais la société civile l'est aussi. À propos de la Birmanie dévastée par le cyclone Nargis, j'ai entendu des choses dont j'ai honte de la part d'organisations que j'ai moi-même fondées : « Il ne faut surtout pas forcer la porte en Birmanie ; ils sont chez eux ; chacun ses morts ; chacun ses victimes ». C'est une honte, c'est une régression absolue par rapport à ce qui a été fait au cours des dernières décennies, dans le cadre du mouvement humanitaire français, par les *french doctors* de Médecins du monde, Médecins sans frontière ou Action contre la faim. Il ne faut pas oublier que si le droit d'ingérence, devenu « responsabilité de protéger », a surtout été invoqué dans les conflits, celui-ci est né pour répondre à des catastrophes naturelles. Certaines ONG l'ont oublié et se montrent aujourd'hui conservatrices, voire réactionnaires. Ayant rappelé cela, que la société civile comme les politiques peuvent se tromper, il n'en reste pas moins vrai que nous avons besoin de l'action de la société civile pour conforter les droits de l'homme et la démocratie dans le monde.

Jacques Rupnik

Il arrive ainsi que les acteurs de la société civile occupent des fauteuils ministériels et mettent en œuvre leurs principes, même contre les organisations qu'ils ont mis sur pieds. Monsieur le ministre.

Karel Schwarzenberg

Afin de préciser ce que j'ai dit : ce dont a parlé Bernard Kouchner est un véritable problème. Les hommes ne seront jamais des anges et nous sommes capables de dévoyer très vite même les meilleures idées. C'est d'ailleurs ce qui se passe actuellement avec le sport, le football ou les jeux olympiques qui ne sont plus que des affaires d'argent. Ainsi, même la belle idée de la société civile et des ONG succombe à la tentation. En effet, beaucoup de ceux qui y sont actifs s'y maintiennent longtemps de façon professionnelle et cèdent ainsi à la tentation de travailler plutôt au bénéfice de leur poste et de leur organisation que pour ceux auxquels cette organisation est dévouée. Les dépenses consacrées au personnel le montrent souvent. D'autre part, les États, les partis, d'autres organisations utilisent — parfois avec les meilleurs intentions — les ONG à des fins qui leurs sont propres. Je vous remercie.

Jacques Rupnik

Je ne ferai pas de grande conclusion mais voudrais souligner ce qui a été dit sur la Fondation européenne pour la démocratie, et ce pour deux raisons. Je pense tout d'abord que la plupart des Européens comprennent que nous ne pouvons pas imposer nos valeurs par la force. Václav Havel a évoqué le fait que c'est ce que l'Europe a fait par le passé ; on appelait cela le colonialisme. Nous ne voulons pas que cela se reproduise. Nous ne pouvons pas non plus diffuser la démocratie par le seul moyen de l'élargissement de l'Union européenne. Nous avons justement au cours de ce colloque établi que le projet européen a ses limites. Ici entrent en jeu les ONG européennes qui peuvent aider ceux qui essaient de diffuser les droits de l'homme. Pour la première fois apparaît quelque chose d'Européen dans son concept même. Il faut donc souligner que Václav Havel en est le président d'honneur et j'espère que les présidences française et tchèque appuieront à leur manière cette initiative. Je voudrais bien sûr remercier monsieur le président et messieurs les ministres d'avoir bien voulu participer à notre discussion. Je remercie aussi tous les intervenants, Petr Pithart et l'équipe du Sénat qui a tant fait pour l'organisation de ce colloque. Pour moi, en tant que Français de Prague, c'était l'occasion de faire le lien entre ce que je fais

en France, où j'explique le point de vue de l'Europe centrale, avec ce que je fais ici — avec plus ou moins de succès — où j'explique le point de vue français ou occidental sur l'Europe. Je crois que pendant notre colloque nous avons réussi à instaurer un véritable dialogue sur les deux présidences.

POSTFACE
« EUROPE SANS BARRIÈRES » ET « EUROPE QUI PROTÈGE »

Jacques RUPNIK

Les présidences successives de l'Union européenne par la France et la République tchèque fournissent un bon révélateur de leurs approches et visions respectives du projet européen. C'est l'occasion d'observer, à travers la formulation par chacun des priorités de sa présidence, l'articulation faite entre les intérêts nationaux et ceux de l'Union¹⁵, entre la couleur politique des gouvernements en place et la référence aux valeurs européennes partagées sensées fournir le socle commun.

Il convient cependant de relativiser la portée d'une présidence de l'UE. Les priorités sont tout d'abord européennes et il ne peut être question pour le pays qui préside d'imposer « ses » priorités, mais de rechercher un consensus à travers le dialogue et la concertation avec la Commission et les États membres. Mais surtout, la présidence tournante est beaucoup trop brève pour permettre de modifier en profondeur l'agenda européen. Comme l'a dit Silvio Berlusconi inaugurant la présidence italienne après un échange vif avec les députés au Parlement européen : « Rassurez vous, ce n'est que pour six mois ! ». Les présidences sont courtes alors que les priorités de l'Union qu'il s'agit de formuler sont à long terme. D'où la nécessaire coordination entre les présidences successives, le « trio » France — République tchèque — Suède, en l'occurrence.¹⁶ D'où aussi l'importance de distinguer ce qui

¹⁵ Pour une approche de sciences politique sur l'articulation entre la formation de l'intérêt national comme « procédure » et l'intérêt européen cf. Jan Karlas (et al.) *Jak předseda Evropské unii ?* [Comment présider l'UE], Prague, Ústav mezinárodních vztahů, 2008.

¹⁶ Le document commun d'une soixantaine de pages, produit par le « trio » en mai 2008 ressemble à un catalogue de problèmes à traiter (de la croissance économique et du « développement durable » à la santé et au droit d'asile en passant par la recherche ou la sécurité). Trop de priorités révèle l'absence de véritables priorités.

relève pour chacune des présidences de l'UE, des priorités de fond, des questions de coordination ou de « timing » politique¹⁷.

Il importe aussi, en analysant les priorités des pays qui président l'Union, de distinguer celles des gouvernements et celles souhaitées par l'opinion publique¹⁸ ou par les acteurs de la société civile.¹⁹ Les opinions publiques des pays membres de l'UE donnent comme priorités : l'emploi, les prix, la criminalité, la santé, l'immigration, etc.²⁰ 58 % des Européens (60 % des Français, 45 % des Tchèques) considèrent positivement leur appartenance à l'UE. Une différence notable s'exprime sur les élargissements futurs. Les nouveaux membres y sont, dans l'ensemble, beaucoup plus favorables que les anciens où l'opinion est nettement hostile à la poursuite de l'élargissement (66 % des Allemands, 62 % des Français, 61 % des Autrichiens). Les opinions les plus négatives concernent une adhésion éventuelle de la Turquie et à un moindre degré de l'Albanie. Seule l'adhésion de la Croatie a le soutien de plus de la moitié des Européens. 70 % des citoyens européens sont favorables à ce que soit proposé un type de relation avec l'UE différant de l'adhésion. L'élargissement de l'UE ne pourra se poursuivre sans une évolution des opinions publiques européennes.

Contextes et contrastes franco-tchèques

Le contexte européen paraissait particulièrement favorable. L'Union avait consacré la dernière décennie aux réformes institutionnelles et à son élargissement à l'Est. Les deux étapes semblaient arrivées (provisoirement du moins) à leur terme et l'on pouvait donc se concentrer sur les questions de redéfinitions des politiques européennes et plus généralement des contours du projet européen. Or le rejet du traité de Lisbonne sur la réforme

¹⁷ Deux mois après le début de la présidence tchèque le Parlement européen cessera ses activités pour entrer en campagne et la Commission européenne sera préoccupée par son renouvellement. L'adoption de nouveaux textes sera donc difficile au premier semestre 2009.

¹⁸ 87 % des Tchèques considèrent être insuffisamment informés de la présidence tchèque de l'UE. Et 53 % sont favorables à une ratification du traité de Lisbonne par le Parlement. Sondage STEM publié dans le journal, *Pravo*, 24 avril 2008.

¹⁹ Pour une présentation de l'éventail des points de vue cf. E. Fabry et G. Ricard-Nihoul, *Think Global – Act European, la contribution de treize think tanks européens au trio des présidences française, tchèque et suédoise de l'UE*, Paris, Fondation pour l'innovation politique, 2008.

²⁰ *Eurobaromètre* 68 (2008).

institutionnelle par le référendum irlandais replonge l'Union dans le doute sur sa cohésion politique à vingt-sept et révèle sa difficulté à se projeter vers l'avenir. Les présidences française et tchèque sont, bien entendu, affectées par ce contexte peu favorable, même si leurs réactions au blocage de la réforme institutionnelle montrent des lectures différentes qui renvoient à des situations politiques internes différentes au lendemain d'élections présidentielles dans les deux pays.

À Paris comme à Prague on déclara immédiatement que le « non » irlandais n'est pas une tragédie, mais pour des raisons opposées. Le président français pense qu'une fois le processus de ratification parachevé dans vingt-six pays membres, l'isolement de l'Irlande l'amènera à trouver une solution pour ne pas bloquer l'adoption d'un traité amendé. Le président tchèque, de son lit d'hôpital, exprima son immense satisfaction au lendemain du rejet irlandais d'un traité dont, selon lui, l'UE n'a nul besoin. L'on peut mesurer sur ce point la différence des positions françaises et tchèques qui ne se limitent pas, bien entendu, à celle des deux présidents.²¹ Le président français, considérant que son pays avait par son rejet du projet de Constitution européenne provoqué la crise que connaît l'UE, il se devait de contribuer de manière importante à l'en sortir ; il œuvra sans relâche, dès son élection en mai 2007, pour que la négociation sur le traité de Lisbonne puisse aboutir. L'échec est donc doublement mal vécu en France.

En République tchèque, point d'états d'âme sur un traité dont l'adoption suscite une réticence dans le principal parti au pouvoir. Le premier ministre Topolánek a signé le traité en 2007, pour le soumettre ensuite à la cour constitutionnelle afin de vérifier sa compatibilité avec

²¹ L'eurosepticisme du président Václav Klaus ne date pas d'aujourd'hui. En disciple de Mme Thatcher, le fondateur du Parti civique démocratique (ODS) n'hésita pas à comparer l'UE au Comecon soviétique et à dénoncer périodiquement les menaces qu'elle ferait peser sur la souveraineté et l'identité tchèque. Il y a quinze ans, après une discussion à Davos avec Václav Klaus, alors Premier ministre, le commissaire européen Hans van den Broeck lui avait rappelé que c'était bien la République tchèque qui souhaitait adhérer à l'UE et non l'inverse. Václav Klaus n'a pas appelé à voter « oui » au référendum sur l'entrée de son pays dans l'UE et le jour du vote, le 14 juin 2003, il s'est retiré sur le mont Blaník, symbole de résistance. Il précisa son sentiment au lendemain du référendum, lors de sa première visite en tant que chef d'État en France, dans un entretien intitulé : « Notre adhésion à l'UE ? Pas de quoi danser dans les rues », *Le Figaro*, 15 juillet 2003. D'où une difficulté que l'opinion tchèque ne mesure pas vraiment : la République tchèque préside l'UE avec un chef d'État qui ouvertement réprouve l'idée même d'intégration européenne.

la Constitution tchèque. Il avait par ailleurs promis au congrès du Parti civique démocratique (ODS), en novembre 2007, d'œuvrer pendant la présidence tchèque à un transfert de compétences vers les États-membres. Cette ambivalence reflète en grande partie la nécessité de composer avec des partenaires au sein de la coalition (chrétiens-démocrates et Verts) plutôt pro-européens. Elle se manifeste dans d'autres aspects de la politique tchèque en Europe : le projet de base-radar américaine pour le bouclier antimissile a été négocié bilatéralement avec les États-Unis et ce n'est que lorsqu'il a rencontré des objections ou des difficultés que l'on a tenté de le présenter aux partenaires européens comme susceptible de faire partie de la politique de défense de l'OTAN. La République tchèque négocie avec les États-Unis un accord sur les visas ; puis, dans un deuxième temps, assure ses partenaires qu'il comportera des termes analogues à celui que l'UE négocie parallèlement avec Washington. Il ne s'agit pas ici de discuter du bien-fondé de la position prise, mais du rapport avec les partenaires européens.

Un retour de la France en Europe centrale ?

Au moment où les Tchèques comme les autres pays d'Europe centrale sortant du bloc soviétique annonçaient leur « retour en Europe », la France espérait un retour en Europe centrale après une longue éclipse qui remonte aux accords de Munich (1938). Il ne pouvait s'agir d'un retour à une relation privilégiée du type de celle qui avait existé dans l'entre-deux-guerres. Mais il était clair après 1989 que le contenu et l'intensité de la relation allait dépendre de la façon dont la France se positionnerait par rapport aux processus de reconnexion entre les deux parties d'un continent divisé et, plus précisément, la perspective d'intégration européenne des pays en transition vers la démocratie. Le projet de Confédération européenne que François Mitterrand formula dès janvier 1990 ouvrait la possibilité d'un tel rôle pour la France dans la mesure où le partenaire centre européen était le président tchécoslovaque Václav Havel. Mais ce dernier ayant compris qu'il s'agissait pour la France d'inclure dans le projet une Union soviétique en décomposition (« aider Gorbatchev ») et de reporter la perspective d'adhésion à l'UE à des décennies, les Assises de juin 1991 à Prague qui devaient lancer la Confédération furent son enterrement. La France s'est alors forgé une réputation de pays réticent à l'élargissement de l'UE, et dont la vision de l'Europe incluait la Russie. Dans le débat des années 1990 au sein de l'UE la France de François

Mitterrand apparaissait favorable à l'approfondissement alors que la Grande Bretagne eurosceptique préconisait l'élargissement pour ne pas faire l'intégration. L'Allemagne a contribué à trouver une synthèse qui préconisait à la fois l'approfondissement (monnaie commune et Constitution) et élargissement aux voisins de l'Est. À partir de ce moment l'élargissement n'était plus une option, mais un objectif dont il restait à fixer les modalités.

Jacques Chirac se démarqua rapidement de son prédécesseur en préconisant devant les parlements polonais, hongrois et tchèque un élargissement rapide. La crise transatlantique à propos de la guerre en Irak, l'opposition entre la « nouvelle Europe » et le tandem franco-allemand, une phrase blessante du président français adressée aux futurs membres de l'UE, ont de nouveau creusé le fossé et ressuscité le stéréotype assez répandu dans les élites et les médias tchèques d'une France étatiste et antilibérale, réticente à l'élargissement de l'Union européenne mais aussi au leadership américain sur la scène internationale.

Tout stéréotype comporte une part de vérité et le président Sarkozy, depuis son élection, s'est employé à se défaire de cette image, en engageant d'abord un certain nombre de réformes intérieures d'inspiration libérale, en esquissant ensuite un rapprochement avec les États-Unis et l'OTAN (dont il envisage de réintégrer le commandement militaire intégré)²², en amorçant enfin une ouverture vers l'Europe centrale. Dès son discours de Budapest de juillet 2007, il cherche à marquer la « rupture » avec son prédécesseur en affirmant être venu écouter les avis des nouveaux membres tandis que les médias locaux évoquent les origines hongroises de son père. À Varsovie, en mai 2008, il annonce l'abandon par la France des mesures restrictives sur la libre circulation de la main d'œuvre originaire des nouveaux membres de l'UE, rompant avec le syndrome du « plombier polonais » évoqué pendant la campagne française du référendum sur la Constitution européenne.²³ Troisième volet dans la démarche du président Sarkozy : proposer des « partenariats stratégiques » aux pays d'Europe centrale.

²² Pour une analyse sur ce sujet voir le livre de l'ancien directeur du journal *Le Monde*, Jean-Marie Colombani, *Un Américain à Paris*, Paris, 2008.

²³ Cf. Christian Lequesne, "What does the Polish plumber story reveal about the perception of the new member states in France", contribution au colloque *Territorial differences in the enlarged EU*, CERI-Sciences Po/London School of Economics, Paris 23 mai 2008.

Même si il est difficile de saisir le contenu du mot « stratégique », c'est incontestablement un geste politique visant à une relance des relations bilatérales. Enfin la visite à Prague le 16 juin 2008, la première depuis celle de Jacques Chirac en avril 1997, complétait le tableau par une rencontre avec les premiers ministres des pays du groupe de Visegrad (Pologne, Hongrie, République tchèque et Slovaquie) pour évoquer avec eux les priorités de la présidence française. Il est trop tôt pour juger de l'impact de la nouvelle *Ostpolitik* de Nicolas Sarkozy, mais la volonté est clairement affichée de modifier l'image de la France en Europe centrale.

L'Europe dans la mondialisation

On pourrait penser qu'une politique française plus libérale, plus atlantiste et plus soucieuse du dialogue avec les nouveaux membres aura pour corollaire une convergence des priorités des présidences française et tchèque de l'UE. Pourtant, les différences d'approche apparaissent clairement dès l'énoncé du slogan adopté pour les présider. La France veut promouvoir une « Europe qui protège » et répondre aux inquiétudes des citoyens face aux effets de la mondialisation (des délocalisations aux problèmes de l'immigration). Elle récusé l'accusation de « protectionnisme » et parle d'une défense des intérêts et des préférences européennes dans la mondialisation. Selon Gilles Briatta, conseiller du Premier ministre sur les questions européennes « le fait que la protection devienne une thèse d'importance croissante est une évidence. Il est nécessaire d'appliquer la réciprocité avec les partenaires extérieurs de l'UE (...) Il ne s'agit pas de protectionnisme, mais de cesser d'être naïfs. L'idée de la réciprocité n'est pas choquante, elle permet de mieux réaliser l'ouverture [des marchés] ». ²⁴

La République tchèque, pour sa part, annonce « l'Europe sans barrières » ce qui, selon Alexandr Vondra, vice-premier ministre chargé des questions européennes, comporte une dimension interne à l'UE (approfondir les quatre libertés de circulation des capitaux, des marchandises, des services et des personnes) et une dimension externe (ouverture sur la mondialisation et possibilité de nouveaux élargissements). ²⁵ Le contraste est saisissant et mérite débat.

²⁴ Gilles Briatta, « France to push 'protective Europe' agenda at EU helm », *EurActiv 6*, novembre 2007.

²⁵ Alexandr Vondra, « Nous cherchons à promouvoir une Europe sans barrières » *Le Cœur de l'Europe* (Prague) printemps 2008, p. 4-7 ; « Il faut faire attention

Sur le premier aspect, le marché intérieur, il s'agit pour le gouvernement de Prague d'afficher la posture du libéralisme économique. Mais l'Europe se construit depuis plus d'un demi siècle comme un « marché commun », devenu il y a vingt ans « marché unique ». Le maître mot de la Commission depuis des années c'est la concurrence « libre et non faussée » et la dérégulation. Qu'un nouveau membre de l'Union entre sous la bannière « encore plus de marché et de dérégulation » peut donner l'impression qu'il enfonce une porte ouverte.

Il y a deux domaines où cette préoccupation peut se justifier : la libre circulation de la main d'œuvre et la libéralisation du marché des services. Encore faut-il préciser que la plupart des pays ont abrogé ou assoupli ces restrictions sur l'ouverture de leur marché du travail et que même les pays qui les maintiennent ne sont en réalité nullement fermés. La Suède n'applique pas de restrictions, mais n'a que 10 000 travailleurs originaires des nouveaux pays membres. L'Allemagne applique les restrictions et en a plus de 600 000 sans compter les travailleurs frontaliers. Si l'on tient compte des 750 000 Polonais en Grande Bretagne et en Irlande (dont certains commencent à revenir au pays) ou d'un demi-million de Roumains installés en Italie, on peut considérer cette « priorité » de la présidence tchèque est somme toute en voie d'être dépassée.

Reste la question difficile de la libéralisation des services dont les perceptions sont sans doute décalées à Paris et à Prague. Rappelons que c'est sur ce sujet que la Commission européenne apporta une contribution décisive à la victoire du « non » lors du référendum français sur la Constitution européenne. C'est, en effet, le Commissaire européen Frits Bolkenstein, auteur de la directive sur les services, qui jugea urgent d'annoncer cette dernière au moment où l'on entrait dans la phase finale de la campagne référendaire en France. Lors du journal télévisé le plus regardé, il déclara « Je voudrais bien que des plombiers polonais se présentent pour faire une réparation parce que c'est difficile de trouver un électricien ou un plombier là où j'habite dans le nord de la France ».²⁶

aux priorités d'une partie de l'UE par rapport à l'autre » *EurActiv*, 14 février 2008.

²⁶ Cité par Stéphane Marchand, *L'affaire du plombier polonais : enquête sur le cauchemar social français*, Paris, Fayard, 2006.

Dès lors, les Le Pen et de Villiers pour la droite nationaliste et Emmanuel ou Mélanchon dans la gauche socialiste purent lancer à plein régime leur campagne contre l'Europe élargie dont le libéralisme vise à démanteler le modèle social français. Si la menace était, bien entendu, fictive (les travailleurs des nouveaux pays membres ne représentaient que 0,1 % de la population active en France), le résultat fut immédiat : une bonne partie de la campagne ne porta nullement sur le texte de la Constitution mais sur la prétendue menace que l'Europe « ultra-libérale » et le « dumping social » des nouveaux membres faisaient peser sur l'État providence en France.

On peut qualifier le président et le chef du gouvernement tchèque de « souverainistes politiques » dans leur approche de la répartition de compétences entre l'Union et les États membres. Il s'agit, selon Alexandr Vondra, « d'éliminer les compétences partagées »²⁷ (marché intérieur, agriculture, transports). Il n'est pas question, bien entendu, de les transférer à l'Union mais bien aux différents États, ce qui signifie, en fait, démanteler l'Union européenne.

Une partie de l'opinion française qui a fait pencher la balance en faveur du « non » au référendum de 2005 est adepte d'un « souverainisme social ». Dans ces conditions, relancer comme « priorité » la libéralisation des services signifie se préparer à un débat difficile sur la notion de service public. La concurrence et la dérégulation, qui ont profité aux consommateurs dans nombre de domaines, sont-elles transposables dans des secteurs tels que les transports urbains, les chemins de fer, les hôpitaux, la poste ou le ramassage d'ordures ? Il n'est pas certain que la majorité des citoyens européens (pas seulement les Français) soient prêts faire tomber ces barrières-là.

Au-delà de ce qu'il reste des barrières internes, se pose la question des barrières externes de l'Union. Une Europe « plus libérale », plus en phase avec les objectifs de l'agenda de Lisbonne serait plus compétitive dans la mondialisation économique.²⁸ C'est l'argument de la présidence tchèque qui, là aussi, reste fidèle aux préceptes du libéralisme économique qui ont inspiré la mondialisation, les politiques économiques des pays d'Europe du centre-est et des principales institutions économiques du Fond Monétaire International (FMI) jusqu'à

²⁷ Cf. l'interview d'Alexandr Vondra dans le quotidien *Dnes*, 3 février 2008.

²⁸ C'est l'argument développé par le ministre des Affaires étrangères Karel Schwarzenberg lors de sa conférence à l'IFRI à Paris le 9 avril 2008.

l'Union européenne. Mais il se trouve que l'économie internationale est en train de changer en profondeur sous l'effet d'une triple crise : la crise bancaire déclenchée par les *subprimes* provoquant une asphyxie sans précédent du système bancaire mondial, la flambée des cours du pétrole et celle de certaines denrées alimentaires. Le coût de la crise financière est estimé par le FMI à plus de 1000 milliards de dollars. Alors qu'en août 2007, les clients venus chercher leurs dépôts à la Northern Rock formaient, dans les rues de Londres, une queue de plusieurs kilomètres, le très libéral gouvernement britannique décidait de nationaliser la banque. (Imaginons le titre du *Financial Times* ou des *Hospodařské Noviny* pragois le lendemain d'une nationalisation de banque en France.) Un an plus tard, en juillet 2008, le gouvernement américain de George Bush décidait à son tour d'intervenir pour sauver les deux plus grandes banques spécialisées dans le prêt immobilier, Fannie Mae et Freddie Mac dont dépendent des millions d'Américains. C'est un remède bien connu : on privatise les profits et l'on socialise les risques. Ces mesures peuvent être expliquées, mais elles n'ont strictement rien à voir avec la « loi du marché » et le libéralisme économique. Cette crise, selon Jacques Attali, l'ancien président de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), représente pour l'économie « un tsunami qui approche » et démontre « qu'on ne peut pas laisser la finance se réguler elle-même ». ²⁹ On assiste avec la montée en puissance des fonds souverains à un basculement du pouvoir économique de l'Atlantique vers le Pacifique en passant par le Moyen Orient. Devant la crise financière la plus grave depuis 1929, la plupart des Européens craignent le laxisme d'une mondialisation sans régulation. Ils attendent précisément de l'UE qu'elle joue son rôle de puissance régulatrice pour protéger le système bancaire et l'économie européens des retombées dévastatrices de la crise. Préconiser dans ces conditions une « Europe sans barrières » et vanter les mérites de la dérégulation paraît incompréhensible ou, pour le moins, dépassé par les événements.

On pourrait développer le même argument à propos de la crise énergétique : pense-t-on vraiment qu'une dérégulation encore plus poussée des marchés de l'énergie favorisera l'émergence d'une stratégie énergétique européenne face aux grands fournisseurs que sont la Russie ou les pays du Moyen Orient ? Avec la flambée des prix des produits

²⁹ Jacques Attali, « Pour l'économie, la crise c'est un tsunami qui approche », *Le Monde*, 9 août 2008.

alimentaires liée à l'émergence rapide de nouveaux marchés en Inde ou en Chine, l'on découvre les besoins d'assurer l'approvisionnement et la « sécurité alimentaire » de l'Europe. La Politique Agricole Commune doit certainement être réduite et réformée, mais serait-on mieux préparés à faire face en la démantelant ? Sera-t-on mieux préparés avec une « Europe sans barrières » à faire face à une concurrence commerciale de pays qui ne respectent ni les standards sociaux ni les contraintes environnementales que s'imposent les Européens ?

Penser, après vingt années de mondialisation économique sans précédent, que ce dont l'Europe et l'économie internationale ont besoin c'est encore plus d'ouverture des marchés, une concurrence encore plus rude et encore moins de normes et de standards qui sont autant de « barrières » et d'entraves au monde radieux du libre-échange planétaire, relève plus du dogme idéologique ou de la nostalgie pour une décennie révolue que d'une perspective capable de rassembler les Européens. Elle est pourtant présente dans les gouvernements tchèque, polonais de Donald Tusk, ou dans les pays baltes. Elle a pour origine le rejet compréhensible du dirigisme associé au passé communiste opposé à la prospérité du passé récent. Mais le monde change et la mondialisation révèle aussi ses effets pervers économiques, sociaux, environnementaux. Au rythme où se fait le rattrapage entre les deux Europe, dans dix ans, les délocalisations des entreprises toucheront l'Europe centrale pour aller plus à l'Est, vers l'Ukraine, le Vietnam ou l'Inde. On assistera alors probablement à un réajustement en faveur d'un « modèle européen », en espérant qu'il ne sera pas trop tard.

« Une Europe sans barrières » fait donc figure de slogan des années quatre-vingt-dix, celles de la « mondialisation heureuse », répété aujourd'hui avec force, mais largement décalé par rapport aux réalités nouvelles de l'économie internationale et aux préoccupations des citoyens européens.

Les frontières de l'Union

Il est un deuxième sens du mot « barrières » où les approches françaises et tchèques diffèrent : il s'agit des frontières de l'Union avec son double aspect de régulateur des migrations et des possibilités d'élargissements futurs de l'UE. Le premier aspect est une préoccupation majeure côté français et très mineure côté tchèque. La France, comme l'ont révélé les émeutes dans les banlieues de Paris, est confrontée à l'important problème de l'intégration de la population immigrée et s'interroge sur son modèle républicain. Par contre, selon le

président Klaus « La République tchèque fait partie des États heureux où le nombre d'immigrés est relativement bas, même si il est beaucoup plus élevé que dans le passé. »³⁰ La Bohême est pour la première fois de son histoire un territoire ethniquement homogène et n'est pas encore un pays d'immigration significative (les Ukrainiens, dont dépend l'industrie du bâtiment tchèque, ne posent aucun problème d'intégration). La République tchèque comme d'autres pays d'Europe du centre-est est un État récent, qui depuis vingt ans a construit une société ouverte amenée, à travers le processus d'intégration européenne, à relativiser des frontières qu'elle souhaite les plus ouvertes possible.

La France appartient depuis longtemps à « l'Europe sans frontières » parachevée à Maastricht, mais découvre comme nombre de ses voisins qu'elle est aujourd'hui confrontée à une pression migratoire. Pour résister à des réflexes de fermeture, elle doit élaborer une politique d'immigration, qui ne peut être qu'européenne, et une politique de l'intégration qui remet en cause le modèle républicain classique. C'est en ce sens qu'il faut comprendre que l'une des priorités de la présidence française de l'UE fut de faire adopter par ses partenaires, le 8 juillet 2008, un Pacte sur les politiques d'immigration s'articulant autour de trois points : favoriser l'immigration de travail ; renforcer la lutte contre l'immigration clandestine ; créer un partenariat avec les pays d'origine.³¹

Un contraste, donc, mais qu'il convient de ramener à sa juste proportion. Le discours sur « l'Europe sans barrières » se veut l'antidote de « la forteresse Europe ». Cette dernière est largement un mythe. En effet, au cours des vingt dernières années, l'Union européenne est devenue la principale zone d'immigration dans le monde avec quelques quarante millions d'immigrants (légaux ou illégaux) résidant dans l'Union. Chaque année, près d'un million et demi d'immigrants s'installent légalement dans l'UE : plus qu'aux États-Unis, au Canada et en Australie réunis (et considérés comme des pays d'immigration par

³⁰ Václav Klaus, *Rzeczpospolita* (Varsovie), 5 juillet 2007.

³¹ Le document proposé par la France constate que « L'Union européenne n'a pas les moyens d'accueillir dignement tous les migrants qui espèrent trouver une vie meilleure ». « L'organisation de l'immigration doit donc prendre en compte les capacités d'accueil de l'Europe sur le plan du marché du travail, du logement, des services sanitaires, scolaires, sociaux ». *Le Monde*, 8 juillet 2008.

excellence)³². Au-delà de la rhétorique politique qui reprend de plus en plus fréquemment les thèmes des partis nationalistes et populistes, force est de constater que tant la droite (le gouvernement Berlusconi en 2004) que la gauche (le gouvernement Zapatero en 2005) ont légalisé chacun environ 750 000 immigrés clandestins.

Si la « forteresse Europe » est un mythe, il reste que la présidence tchèque pourrait utilement faire évoluer la politique de visa très restrictive appliquée souvent à des pays voisins de l'UE soit marginalisés politiquement (Belarus ou Serbie) soit maintenus à distance par une politique de voisinage timorée (Ukraine ou Moldavie). Maintenant que les pays d'Europe centrale font partie du système de Schengen, il leur est plus facile de promouvoir une politique d'ouverture vers les élites et la jeunesse des Balkans et, plus généralement, des pays du « voisinage ».

Reste la question la plus difficile concernant les frontières de l'Union. Comment l'UE peut-elle gérer la diversité sur ses périphéries en évitant à la fois la marginalisation, la création d'un nouveau « rideau de fer » et la promesse d'adhésion comme seul mode de relation avec ses voisins ? Au-delà, quelles doivent être les limites de l'expansion de l'UE ?

L'élargissement de l'Union ne figure pas parmi les priorités de la présidence française, mais il n'y a pas d'opposition doctrinale à la poursuite de ce qui fut sans doute le plus grand succès de l'Union au cours de la dernière décennie. Le ministre des Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet explique ainsi cette évolution : « Nous pensons qu'une Europe fédérale était nécessaire pour une Union plus profondément intégrée et que l'élargissement s'opposerait à cela et empêcherait l'Europe de travailler efficacement. Nous avons surmonté cette contradiction »,³³ Et d'ajouter : « En France nous n'avons pas fait assez pour expliquer favorablement l'élargissement ». Les Balkans occidentaux sont cités en France parmi les candidats les plus plausibles à un élargissement futur. On pourrait en conclure provisoirement que cela augure d'une convergence entre la politique française et celle des

³² Voir sur ce sujet les travaux de Catherine Wihtol de Wenden, « Une politique d'immigration inadaptée » *Carnets du CAP*, 2006/n° 2, p. 94-101.

³³ Entretien de Jean-Pierre Jouyet avec Ben Hall "France is ready to champion larger EU", *Financial Times*, 8 janvier 2008.

partenaires centre européens. Mais ce serait escamoter la différence sur les limites ou les alternatives à l'élargissement de l'Union. Plusieurs facteurs sont à prendre en considération.

Le contexte et les acteurs de l'élargissement de l'UE ont changé. L'Union européenne s'est transformée par son élargissement même. Après la guerre froide, son projet était de stabiliser et démocratiser l'autre moitié de l'Europe. Vingt ans après, elle a doublé le nombre de ses membres et cherche difficilement une volonté politique partagée qui ne soit pas que le plus petit dénominateur commun. Les référendums français, hollandais et irlandais ont en commun un élément : la fatigue provoquée par un élargissement perçu comme une fuite en avant. Une pause semble à l'ordre du jour ; les Balkans seront les futurs membres à conditions qu'ils se réforment et surmontent les traumatismes de la guerre. Au-delà, on découvre les limites géographiques de la « capacité d'intégration » de l'UE.

La périphérie orientale a changé. Les pays d'Europe centrale qui ont adhéré à l'UE ont mené à bien une transition démocratique et économique menant à une convergence rapide avec l'Europe occidentale. Plus à l'Est (Ukraine, Moldavie, Caucase) on découvre, malgré les « révolutions de couleurs » de Kiev à Tbilissi, des démocraties semi-autoritaires et une périphérie instable avec des questions territoriales non-résolues avec la Russie : « *wider Europe* » ou « *wilder Europe* », selon l'expression de Heather Grabbe. L'expansion de l'UE dans cet espace qui est un voisinage commun avec la Russie ne peut, dans le meilleur des cas, n'être qu'un projet à très long terme.

Enfin, la Russie a changé. Elle était dans les années quatre-vingt-dix affaiblie, en phase de rétraction et accommodante envers les Occidentaux. Elle est aujourd'hui plus puissante, moins démocratique et moins intéressée par la coopération avec l'Ouest. Élargir l'UE à l'est de la Pologne pose la question de la relation avec la Russie et le voisinage commun. C'est sur cette dernière question que les différences sont sans doute les plus sensibles entre les anciens et les nouveaux membres de l'UE. Pour les uns, cela indique clairement les limites territoriales de la démocratisation et de l'élargissement de l'UE. Pour les autres, c'est une raison supplémentaire d'offrir la perspective européenne à des pays menacés par la réaffirmation de la puissance russe.

Si l'élargissement ne peut être l'alpha et l'oméga du rapport de l'Union avec son environnement, comment définir ensemble une « politique européenne de voisinage » (PEV) ? On peut résumer la différence franco-tchèque ainsi : la France donne la priorité au voisinage

sud de l'Union à travers son projet méditerranéen ; la République tchèque donne la priorité aux voisinages à l'Est.³⁴ Premier constat : si l'on ne veut pas réduire la PEV à un piètre substitut à l'élargissement, il faut introduire une pluralité : différencier entre « voisins de l'Europe » et « voisins européens » autrement dit entre le Sud et l'Est. Différencier ne signifie pas afficher une préférence. On peut soutenir que construire un partenariat méditerranéen allant bien au-delà du processus de Barcelone est le meilleur moyen de montrer ses spécificités et donc ses différences avec les priorités du voisinage de l'Est. Autrement dit, si vous souhaitez une « politique de voisinage » à l'Est, aidez à construire celle du Sud.

Jusqu'où l'Union européenne devrait-elle s'étendre ? Aujourd'hui, il n'y a pas de consensus entre Européens (pas seulement entre Français et Tchèques) pour en fixer les limites. L'Union européenne ne peut se permettre, comme toute entité politique, de ne pas avoir de contours définis, mais elle devra inventer des frontières différentes et fluctuantes avec ses diverses périphéries. « S'abstenir de définir est un signe de tact » disait Soren Kierkegaard. Mais il y a aussi l'écueil inverse que résume la formule de Václav Havel : « il est des institutions qui périssent d'un excès de politesse ».

Une chose paraît certaine, le débat sur les frontières de l'Union sous-tend celui sur l'avenir du projet européen du début du XXI^e siècle : l'Europe comme acteur politique qui définit ses limites et se veut porteur d'un modèle spécifique dans ou face à une mondialisation qui révèle ses effets pervers (comment s'étendre à la périphérie si il n'y a plus de « centre » ?) ou bien « l'Europe sans rivages »³⁵, « sans barrières », le marché plus les droits de l'homme comme projet géopolitique en phase avec les « impératifs » de la mondialisation.

³⁴ Les pays d'Europe centrale ont accueilli froidement le projet d'Union pour la Méditerranée lancé par la présidence française de l'UE le 13 juillet 2008. Ils souhaitent un rééquilibrage des fonds consacrés par la PEV au Sud et à l'Est. La Pologne a adopté avec la Suède, à la veille de la présidence française, un mémorandum préconisant une priorité du voisinage Est.

³⁵ *L'Europe sans rivage* est le titre d'un ouvrage de l'économiste François Perroux paru en 1954.

PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Jean-Louis Bourlanges est un homme politique et un essayiste français. Après avoir exercé à la Cour des Comptes, il a enseigné dans plusieurs universités et centres de recherches. Il a été élu local avant d'entrer au Parlement européen en 1989. Constamment réélu depuis lors, il a démissionné de son mandat européen en 2007 pour marquer son mécontentement vis-à-vis du manque d'ambitions de l'Union Européenne. Il est l'auteur de nombreux essais politiques.

Thierry Chopin est docteur en science politique de l'École des hautes études en sciences sociales (Centre de recherches politiques Raymond-Aron, Paris). Directeur des études de la Fondation Robert Schuman, il enseigne au Collège d'Europe (Bruges), à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'École des Mines. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *La République « une et divisible »* (2002) et *L'Amérique et l'Europe : la dérive des continents ?* (2006) et dernièrement *France-Europe : le bal des hypocrites* (2008).

Adam Černý est journaliste et travaille, depuis janvier 2002, en tant que commentateur pour la politique internationale au quotidien *Hospodářské noviny*, après avoir tenu un poste équivalent dans l'hebdomadaire d'information *Týden*. Entre mai 1990 et avril 1995, il a été responsable de la section de politique internationale pour le quotidien *Lidové noviny*, de mai 1995 à janvier 1996, et commentateur et éditorialiste pour la Télévision publique tchèque. Il est spécialiste des questions d'intégration européenne et de sécurité internationale.

Alain Finkielkraut est un philosophe français. Ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud, Alain Finkielkraut est agrégé de lettres modernes. Il est un des intellectuels les plus présents dans le débat public en France. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la mémoire, la modernité ou la culture contemporaine dans lesquels il défend en particulier l'idée de transmission et l'esprit des humanités. Il s'est fait notamment connaître en 1987 avec la publication de *La défaite de la pensée*. Il a également publié *Au nom de l'Autre* (2003) et, plus récemment, *La querelle de l'école* (2007). Il est professeur au département « Humanités et sciences sociales » de l'École

polytechnique. Il présente une émission radiophonique hebdomadaire d'entretiens, *Répliques*, sur la radio publique France Culture depuis 1987. Il est membre fondateur, avec les philosophes Benny Lévy et Bernard-Henry Lévy, de l'Institut d'études lévinassiennes à Jérusalem

Charles Fries est ambassadeur de France en République tchèque depuis septembre 2006. Il est titulaire d'une maîtrise de droit public et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il est un ancien élève de l'École nationale d'administration. Charles Fries est aussi diplômé de l'École normale de musique de Paris (piano). Il a été Premier secrétaire à l'ambassade de France à Londres (1995-1998). Au Quai d'Orsay, il a été sous-directeur des affaires communautaires internes (1998-2000) puis sous-directeur des relations extérieures de la communauté (2000-2002). Il a travaillé au cabinet du Ministre des Affaires étrangères (1993-1995) et a été le conseiller pour les affaires européennes du Président de la République de 2002 à 2006.

Hubert Haenel est sénateur du Haut-Rhin, membre de l'UMP. Depuis 1999, il exerce la fonction de président de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne au Sénat. M. Haenel est magistrat. Depuis 1986, il est membre du Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative française. Il est aussi membre de la Haute Cour, tribunal compétent pour juger les représentants de l'État, et de la Cour de Justice de la République, tribunal compétent pour juger les ministres. Il a exercé diverses responsabilités européennes et internationales. Il a notamment été membre de la Convention chargée d'élaborer la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne (2000). Hubert Haenel est l'auteur de nombreuses publications sur les thèmes du service public et de l'Europe.

Václav Hampl est recteur de l'Université Charles de Prague, professeur de physiologie médicale, vice-président de la Confédération tchèque des recteurs, membre du Comité scientifique de l'Université Masaryk et de l'Université Comenius à Bratislava, membre de l'American Physiological Society et American Heart Association. En sa qualité de professeur d'université, il enseigne la physiologie à la II^e Faculté de médecine de l'Université Charles. Il est l'auteur de dizaines d'ouvrages et articles scientifiques publiés dans des revues de portée internationale.

Václav Havel est écrivain et dramaturge, ancien porte-parole de la Charte 77, leader de la Révolution de velours de 1989. Il fut le président de la Tchécoslovaquie de 1989 à 1993 puis de la République tchèque de 1993 à 2003. Depuis qu'il a quitté les plus hautes charges de l'État, il écrit et œuvre dans le domaine de la protection des droits de l'homme. En tant que co-fondateur de la Fondation Václav et Dagmar Havel Vision 97, il soutient de nombreux projets en particulier dans les domaines de l'humanitaire, de l'éducation et de la santé. Il vient de publier des entretiens *Prosím stručně* (2006, trad. française *À vrai dire*, 2007), sa correspondance avec F. Janouch (*Korespondence* 1978–2001, 2007) et un recueil de discours *L'amour et la vérité* (2007). Sa dernière pièce *Odcházení* (Sur le départ) vient d'être créée à Prague et dans d'autres capitales européennes.

Josef Jařab est professeur de littérature anglo-américaine. Il a été élu sénateur dans les années 1996–1998 et 2000–2006, président de la Commission pour les affaires étrangères, pour la défense et la sécurité au Sénat (2002–2006), membre de l'Assemblée parlementaire auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg, recteur de l'Université Palacký à Olomouc (1989–1997) et recteur de l'Université de l'Europe centrale (CEU) à Budapest et à Varsovie (1997–1999). Il est l'auteur, le co-auteur ou l'éditeur de dizaines d'ouvrages, de recueils, d'essais, d'anthologies et de centaines d'articles ou interventions lors de conférences, en République tchèque et à l'étranger.

Jean-Pierre Jouyet a été secrétaire d'État chargé des Affaires européennes auprès du ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner en 2007 et 2008. Il est ancien élève de l'École nationale d'administration. De 1991 à 1995, il a été directeur-adjoint puis directeur de cabinet de Jacques Delors, Président de la Commission européenne. De 1997 à 2000, il a occupé le poste de directeur adjoint du cabinet du Premier ministre Lionel Jospin. Jean-Pierre Jouyet a été directeur du Trésor de 2000 à 2004. Il a été nommé président de Barclays France en juin 2005. Il a enseigné à l'ENA et à l'Institut d'études politiques de Paris.

Bernard Kouchner est ministre des Affaires étrangères et européennes de la République française depuis le 18 mai 2007. Docteur en médecine, il a été gastro-entérologue à l'hôpital Cochin à Paris (1975–1987). Engagé depuis 1968 dans l'action humanitaire, il est le co-fondateur de

l'association Médecins sans frontières dont il fut président de 1971 à 1979. Il a également fondé l'association Médecins du monde dont il fut président de 1980 à 1984 puis président d'honneur de 1984 à 1988. De 1988 à 1993, il a été secrétaire d'État à l'Action humanitaire puis ministre chargé de la Santé sous les gouvernements de Pierre Bérégovoy, Édith Cresson et Lionel Jospin. Il a également été député européen (1994–1997) mais aussi administrateur civil et haut représentant de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour le Kosovo (1999–2001). Bernard Kouchner a enseigné au Conservatoire national des arts et métiers ainsi qu'à la Harvard School of Public Health.

Lukáš Macek, politologue, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, est directeur du premier cycle de l'Institut d'études politiques délocalisé à Dijon. Il a été conseiller du sénateur Josef Zieleniec et secrétaire de la délégation sénatoriale pour la Convention sur l'avenir de l'Europe. Auteur de nombreux articles et études sur des sujets européens, il a été directeur de la campagne présidentielle de Jan Švejnar en 2008.

Petr Pithart, juriste de formation, historien et politologue autodidacte, il est le premier Vice-président du Sénat, un des premiers signataires de la Charte 77 et co-fondateur du Forum Civique, Premier ministre du gouvernement tchèque entre 1990 et 1992, sénateur pour le Parti chrétien-démocrate-Parti populaire tchécoslovaque (KDU-ČSL) depuis 1996. Parmi ses publications : *Défense de la politique* (Obrana politiky), *L'histoire et la politique* (Dějiny a politika), *Les Tchèques dans l'histoire moderne* (Češi v dějinách nové doby), *Qui sommes-nous après 1989 ?* (Kdo jsme po devětaosmdesátém?). Auteur de nombreux articles, études et interventions lors de conférences internationales.

Jiří Přibáň, professeur de philosophie du droit et de sociologie à l'Université Charles, enseigne, depuis 2001, à la Cardiff Law School, University of Wales. Il a été professeur associé à l'Institut universitaire européen de Florence, à l'Université de Californie de Berkeley, aux universités de San Francisco et de Pretoria. Il a publié entre autres les ouvrages suivants : *Les dissidents du Droit* (Disidenti práva), *Le droit et la politique de conversation* (Právo a politika konverzace), *Sociologie du droit* (Sociologie práva), *Les limites du droit et de la tolérance* (Hranice

práva a tolerance), *Systems of Justice in Transitions, Sous la marge de l'art* (Pod čarou umění). M. Příbáň est également membre du conseil de rédaction de la revue *Journal of Law and Society*.

Lenka Rovná est depuis 1999 chef du Département des études d'Europe occidentale et du Jean Monnet Centre of Excellence in European Studies de la Faculté des sciences sociales de l'Université Charles. Elle est vice-doyenne et membre du conseil scientifique de la Faculté des sciences sociales de l'Université Charles. Elle a été représentant suppléant du Gouvernement à la Convention sur l'avenir de l'Europe. Elle est l'auteur d'une biographie de M. Thatcher (*Premiérka Jejího veličenstva, 1991*) et d'une Histoire du Canada (*Dějiny Kanady, 2001*).

Jacques Rupnik est politologue spécialiste de l'Europe centrale et orientale. Titulaire d'un Master of Arts en études soviétiques à l'Université de Harvard et d'un doctorat en histoire des relations internationales à la Sorbonne, il est également diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il est, depuis 1996, directeur de recherches au Centre d'études et des recherches internationales (CERI Sciences Po / CNRS). Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur les Balkans et sur les relations entre les pays de l'Est et l'Union Européenne : *De Sarajevo à Sarajevo : l'échec yougoslave* (1992), *Le printemps tchécoslovaque* (1999), *L'Europe des Vingt-Cinq. 25 cartes pour un jeu complexe* (2004). Conseiller du président tchécoslovaque Václav Havel de 1990 à 1992, il est depuis 2007 conseiller auprès de la Commission européenne.

Luděk Sefzig est sénateur, président de la Commission pour les affaires européennes du Sénat du Parlement de la République tchèque. Membre du conseil municipal de la ville de Rokycany depuis 2000, il a exercé les fonctions de médecin-chirurgien à l'hôpital à Rokycany, ensuite de chirurgien privé.

Karel Schwarzenberg est ministre des Affaires étrangères de la République tchèque et sénateur. Il est diplômé en droit des Universités de Vienne et de Graz et en sylviculture à Munich. Dans les années 1980 il fut président de la Fédération internationale d'Helsinki pour les droits de l'homme et avait ouvert un Centre de documentation tchécoslovaque dans sa résidence familiale en Bavière. De juillet 1990 à 1992, il fut

Chancelier du Président de la République tchèque. En 1992, il a été à la tête de la première délégation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans le Haut Karabach après le début de la guerre entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. En 2004, il a été élu sénateur.

Přemysl Sobotka est président du Sénat du Parlement de la République tchèque. Diplômé de la Faculté de médecine générale de l'Université Charles à Prague, il a exercé dans le service « chirurgie » puis « radiologie » de l'hôpital de Liberec. De 1990 à 1996, il a été membre du conseil municipal de la ville de Liberec et membre du conseil de direction de l'hôpital de Liberec. Depuis 1996, il assume son troisième mandat de sénateur du Parti civique démocratique (ODS). De 1996 à 2004, il fut premier vice-président du Sénat. Il est membre du Conseil d'administration de l'Université technique de Liberec.

Paul Thibaud est philosophe. Il est l'ancien directeur de la revue *Esprit*, grande revue intellectuelle française fondée en 1932 qui s'inscrit dans le mouvement du personnalisme et anime le débat public en France. Paul Thibaud est également président de l'Amitié judéo-chrétienne. En 2005, Paul Thibaud s'était prononcé contre l'adoption du projet de traité constitutionnel. Il est aujourd'hui consultant pour divers organismes publics. Il est co-auteur de *Pour entrer dans le XX^e siècle* (1990), un essai sur l'avenir de l'identité française.

Daniel Vernet est directeur des relations internationales du journal *Le Monde*, quotidien français de référence. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, il a été journaliste à *La Montagne* et à la Compagnie française d'édition. Entré au *Monde* en 1973, il a été correspondant du journal à Bonn, Moscou, Londres puis chef adjoint du service étranger à Paris, puis rédacteur en chef, et directeur de la rédaction. Il est l'auteur de plusieurs livres dont *Vivre à Moscou des deux côtés du miroir* (1984), *URSS* (1990), *La Renaissance allemande* (1992), *Le rêve sacrifié. Chroniques des guerres yougoslaves* (octobre 1994) et *L'Amérique messianique* (2004) avec Alain Frachon.

Alexandr Vondra est premier Vice-président du Gouvernement, chargé des affaires européennes, sénateur ODS (Parti civique démocratique). En 1989 il a été le porte-parole de la Charte 77. Il est un des fondateurs du Forum civique et fut conseiller du président Václav Havel chargé des affaires étrangères (1990-1992), premier vice-ministre chargé des

Affaires étrangères (1992–1997), ambassadeur aux États-Unis (1997–2001), chargé par le Gouvernement de la République tchèque de la préparation du sommet de l'OTAN à Prague 2001–2002 et ministre des Affaires étrangères de la République tchèque (septembre 2006–janvier 2007).

